

# RAPPORT DE PRÉSENTATION DU **BUDGET PRIMITIF** **2021**



<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF.....</b>	<b>6</b>
<b>I. Evolution des recettes de fonctionnement.....</b>	<b>10</b>
<b>A. Les impôts et taxes (116,4 M€).....</b>	<b>11</b>
1. La fiscalité directe.....	11
2. La fiscalité indirecte.....	15
<b>B. Les subventions et participations reçues (44,6 M€).....</b>	<b>16</b>
1. Les concours financiers de l'Etat .....	16
2. Les allocations compensatrices.....	19
3. Les subventions de fonctionnement reçues.....	19
<b>C. Les produits d'exploitation (20,9 M€).....</b>	<b>20</b>
<b>D. Les autres produits (5,1 M€) .....</b>	<b>21</b>
<b>E. L'excédent de fonctionnement reporté (17,7 M€) .....</b>	<b>22</b>
<b>F. Les recettes d'ordre (0,9 M€) .....</b>	<b>23</b>
<b>II. Les dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>24</b>
<b>A. Les frais de personnel (99,5 M€) .....</b>	<b>26</b>
<b>B. Les charges à caractère général (33,9 M€).....</b>	<b>27</b>
<b>C. Les subventions de fonctionnement (19,7 M€).....</b>	<b>28</b>
<b>D. Les contingents (4 M€) .....</b>	<b>28</b>
<b>E. Les charges financières (8,1 M€).....</b>	<b>29</b>
<b>F. Les autres dépenses de gestion courante (2 M€).....</b>	<b>30</b>
<b>G. Les charges exceptionnelles et autres (2,6 M€) .....</b>	<b>30</b>
<b>H. Les mouvements d'ordre (35,6 M€).....</b>	<b>31</b>
<b>III. L'évolution de la situation financière .....</b>	<b>32</b>
<b>IV. Les ressources d'investissement .....</b>	<b>34</b>
<b>V. Les dépenses d'investissement .....</b>	<b>38</b>
<b>VI. L'encours de la dette .....</b>	<b>42</b>

VII. Les budgets annexes.....	44
A. Le budget annexe de la Régie autonome du Grand théâtre de Tours .....	44
B. Le budget annexe des prestations Cimetières .....	47
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF PAR POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>50</b>
<b>I. Pour une ville solidaire .....</b>	<b>51</b>
<b>A. La dignité d'abord.....</b>	<b>51</b>
1. Renforcer les moyens du Centre communal d'action sociale .....	51
2. Pour une politique de l'Hospitalité et du lien social .....	51
3. La dignité par le logement.....	52
4. Emploi et insertion professionnelle .....	52
5. Lutter contre les inégalités sociales et territoriales .....	54
<b>B. Pour une ville réellement inclusive .....</b>	<b>56</b>
<b>II. Objectif Tours zéro carbone 2040 .....</b>	<b>58</b>
<b>A. Pour un urbanisme écologique et solidaire .....</b>	<b>58</b>
1. Vers le renouvellement urbain des quartiers du Sanitas et de Maryse-Bastie.....	58
2. Définir les principes de co-construction et améliorer la qualité architecturale des projets et opérations d'aménagement .....	58
<b>B. Le scénario Mobilités Bas carbone 2040 .....</b>	<b>59</b>
1. Investissements portés par la métropole .....	59
2. Investissements portés par la ville.....	59
3. Manifestations autour du Tour de France et de la popularisation du vélo .....	60
<b>C. Reconquérir la biodiversité urbaine et valoriser le patrimoine végétal .....</b>	<b>60</b>
1. Plan « Nature en ville ».....	60
2. Aménager les parcs urbains et valoriser le patrimoine végétal.....	61
3. Remettre la Loire au cœur de la ville .....	62
4. Faciliter la cohabitation des animaux avec les habitants.....	62
5. Hygiène et gestion des risques.....	63
<b>D. Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et réviser la politique d'achat de la collectivité .....</b>	<b>63</b>
1. Des investissements en hausse en faveur de la transition énergétique.....	63
2. Vers un renforcement de la Direction Architecture et Bâtiment .....	64
<b>III. Faire ensemble la ville des courts-chemins .....</b>	<b>66</b>
<b>A. Jeter les bases de la démocratie permanente .....</b>	<b>66</b>
1. Outiller la collectivité pour démocratiser l'action municipale.....	66
2. Renforcer et dynamiser les Conseils de quartier.....	66
3. Vie Associative.....	67
4. Conseil municipal des Jeunes.....	68

5. Accompagner le commerce de proximité.....	68
6. Foires et marchés.....	69
<b>B. Renforcer la police de proximité.....</b>	<b>69</b>
1. La police municipale au service de la tranquillité publique .....	69
2. La Brigade verte mobilisée pour faire respecter la propreté urbaine .....	70
<b>IV. Pour une ville qui émancipe et qui rassemble .....</b>	<b>71</b>
<b>A. Assurer la réussite républicaine de la jeunesse tourangelle.....</b>	<b>71</b>
1. Écoles en transition .....	71
2. Vers un Projet éducatif global .....	71
3. Politique Jeunesse.....	72
4. Vers un Schéma directeur Petite enfance.....	73
<b>B. La culture et le patrimoine pour toutes et tous.....</b>	<b>73</b>
1. Des équipements structurants pour le territoire.....	73
2. Une action culturelle tournée vers les droits culturels .....	74
3. Politique patrimoniale et archives.....	75
<b>C. Relations internationales.....</b>	<b>76</b>
1. Renforcer la diplomatie de ville .....	76
2. 2021, de l'internationalisation du territoire local .....	76
<b>D. Une ville qui émancipe par le sport pour toutes et tous .....</b>	<b>77</b>
1. Soutenir le tissu associatif et sportif afin de faire du sport un moyen d'inclusion et d'émancipation .....	77
2. Développer le sport pour toutes et tous, le sport santé.....	77
3. Accueillir des compétitions et des manifestations pour le rayonnement de la ville .....	77
4. Des investissements pour rénover et moderniser les infrastructures sportives.....	78
<b>E. Tours Cité Internationale de la Gastronomie .....</b>	<b>78</b>
<b>V. Des services support pour améliorer le service public et le fonctionnement de la collectivité .....</b>	<b>79</b>
<b>A. Ressources humaines .....</b>	<b>79</b>
<b>B. Finances et marges de manœuvre .....</b>	<b>80</b>
<b>C. Moyens généraux .....</b>	<b>81</b>
1. Le Parc Auto .....	81
2. Matériel et fêtes .....	81
3. Entretien de l'Hôtel de ville .....	82
<b>D. Ressources administratives .....</b>	<b>82</b>
<b>E. Diffusion, conception et numérisation.....</b>	<b>82</b>
<b>F. Affaires générales.....</b>	<b>83</b>
1. Cimetières .....	83

2. Etat civil, administration générale.....	83
3. Elections.....	83
4. Accueil du public.....	83
<b>ANNEXES.....</b>	<b>85</b>
<b>Dépenses d'équipement et subventions attendues en 2021 .....</b>	<b>86</b>

**1<sup>ère</sup> partie.**  
**Présentation générale**  
**du budget primitif**

L'année atypique qu'a été 2020 et probablement ce que sera en partie l'année 2021 conduit à présenter un Budget Primitif construit dans une démarche de prudence et de sincérité, exercice délicat dans ce contexte économique et sanitaire encore incertain.

Cependant, les ratios financiers présentés ci-dessous traduisent une bonne résilience de la commune face à la crise actuelle et permettent d'envisager, comme analysé lors de l'audit financier réalisé récemment par le cabinet Klopfer, l'engagement des futurs projets de ce mandat dans une saine gestion des deniers publics.

Aussi, les soldes intermédiaires de gestion déclinés ci-dessous reflètent les évolutions de la situation financière depuis 2017.

En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Recettes de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	182,4	181,8	187,5	182,9	180,5	186,9	2,2%
Dépenses de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	154,2	154,1	154,3	158,2	150,3	161,0	1,7%
<b>Epargne de gestion (3) = (1)-(2)</b>	<b>28,2</b>	<b>27,6</b>	<b>33,2</b>	<b>24,7</b>	<b>30,2</b>	<b>26,0</b>	<b>5,2%</b>
Intérêts de la dette (4a)	10,2	13,5	12,8	8,6	8,4	8,1	-5,5%
Dont IRA (4b)	0,0	3,6	3,7	0,0	0,0	0,0	
<b>Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)</b>	<b>18,0</b>	<b>17,7</b>	<b>24,1</b>	<b>16,1</b>	<b>21,9</b>	<b>17,8</b>	<b>11,0%</b>
Recettes définitives d'investissement (6)	14,1	9,6	22,0	12,7	9,2	12,5	-1,2%
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	32,2	27,3	46,1	28,7	31,1	30,3	5,6%
<b>Dépenses d'investissement (8)</b>	<b>19,5</b>	<b>24,1</b>	<b>27,6</b>	<b>36,7</b>	<b>24,4</b>	<b>36,4</b>	<b>-0,9%</b>
Remboursement du capital de la dette (9)	12,7	13,4	16,6	15,0	14,6	15,2	1,4%
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	0,0	10,3	-1,9	23,0	7,9	21,2	-7,5%
Emprunt (11)	7,5	9,0	5,1	10,1	5,0	12,0	19,1%
Fonds de roulement au 1er janvier	1,1	9,0	8,8	15,9	15,9	12,7	-20,4%
Fonds de roulement au 1er janvier budget annexe intégré au budget principal	1,1	10,3	8,8	15,9	15,9	15,9	0,0%
<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>9,0</b>	<b>8,8</b>	<b>15,9</b>	<b>3,0</b>	<b>12,7</b>	<b>3,4</b>	<b>13,6%</b>
Fonds de roulement en nombre de jours / DRF hors charges financières, travaux en régie et provisions	21,3	20,8	37,6	6,9	30,7	7,7	11,7%
Encours de dette au 31 décembre	219,3	218,5	210,7	205,8	201,2	198,0	-3,8%
Capacité de désendettement au 31 décembre	12,2	12,3	8,7	12,8	9,2	11,1	-13,3%

Les objectifs présentés lors du **débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2020** se traduisent dans la construction du Budget Primitif de 2021, à savoir :

- La **stabilité des taux d'imposition des ménages** et le maintien des abattements ;
- **L'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement** en tenant compte de la nécessité de répondre aux effets de la crise sanitaire ;
- La **relance de l'investissement, dès 2021**, en rompant avec la spirale du sous-investissement chronique ;
- La **préservation des marges de manœuvre budgétaires** en poursuivant le **désendettement** et **en consolidant l'épargne**.

Le budget présenté permet l'amélioration de la santé financière de la commune au regard des principaux indicateurs financiers se rapportant au BP 2021.

Du fait d'une prévision de recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprise sur provision de 186,9 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provision de 161 M€, **l'épargne de gestion** s'élève à **26 M€** contre 24,7 M€ au BP 2020.

La baisse continue des charges d'intérêts de la dette accentue l'écart avec le précédent budget au niveau de l'**autofinancement**. En effet, le **taux de capacité d'autofinancement brute (CAF)** ressort à **9,5 % soit 17,8 M€** contre 8,8 % au BP 2020.

Les financements propres (CAF + recettes d'investissement) sont donc proposés à 36,4 M€ contre 36,7 M€ au BP 2020. Ils comprennent des cessions pour 1 M€ et un montant de subventions attendues significatif de 7,5 M€. L'emprunt nouveau s'élève à 7 M€ avec un report 2020 de 5 M€.

La majeure partie des **dépenses d'investissement** comprennent le **plan d'équipement** (totalement géré en autorisations de programme depuis le BP 2019) qui s'élève à **35 M€** hors travaux en régie (0,8 M€) contre 35,4 M€ au BP 2020. Les dépenses d'investissement prennent en considération la difficulté de réalisation due à la crise sanitaire.

**L'encours de la dette de 201,2 M€ au 01/01/2021 (contre 210,7 M€ au BP 2020) est estimé au 31/12/2021 à 198 M€** si aucune opération de rachat de la dette n'est entreprise. Cette diminution de 3,2 M€ est corrélée au remboursement de capital de 15,2 M€ des emprunts existants et une mobilisation totale des prévisions d'emprunts de 12 M€.

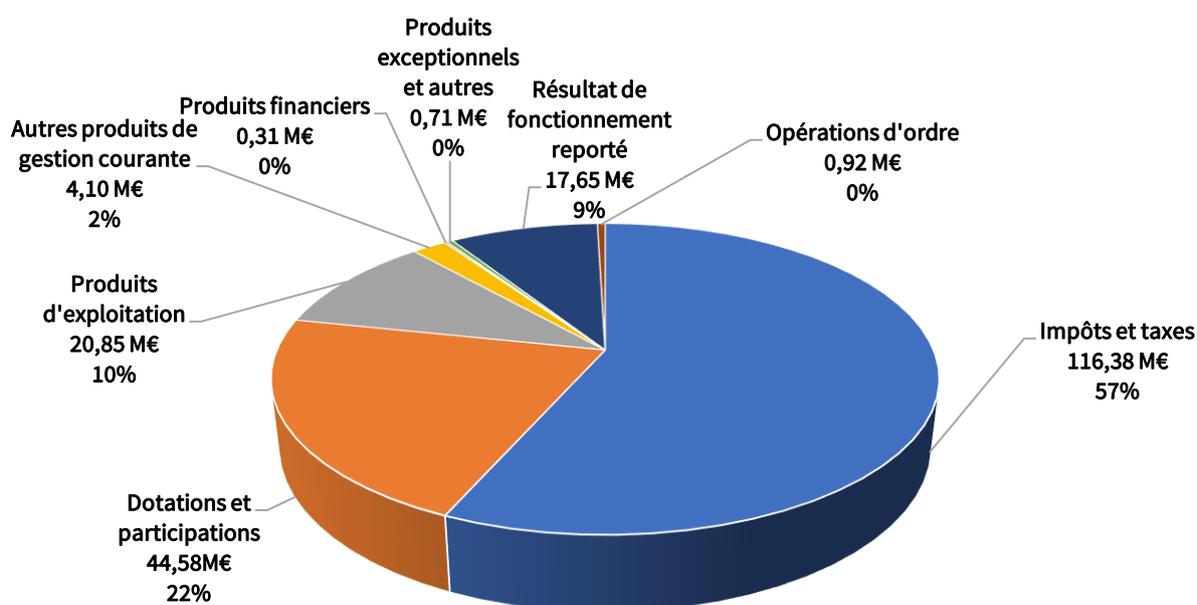
**La CAF nette** serait de 2,6 M€ contre 1,1 M€ au BP 2020 contribuant ainsi à financer les investissements.

**La capacité de désendettement de 11,1 ans (contre 12,8 ans au BP 2020)** reste en dessous de 12 ans, indicateur de référence dans le dispositif de Cahors suspendu pendant la crise sanitaire et terminé fin 2020. Pour rappel, le délai de désendettement était de 17 ans au CA 2014, 16 ans au CA 2015, 13 ans au CA 2016, 12 ans au CA 2017, 12,3 ans au CA 2018 et 8,7 ans au CA 2019 (hors IRA).

## I. Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes totales prévisionnelles de fonctionnement atteignent 205,5 M€ contre 204,8 M€ au BP 2020 soit une augmentation de 0,7 M€ (+0,4%). La répartition par nature est présentée ci-dessous.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



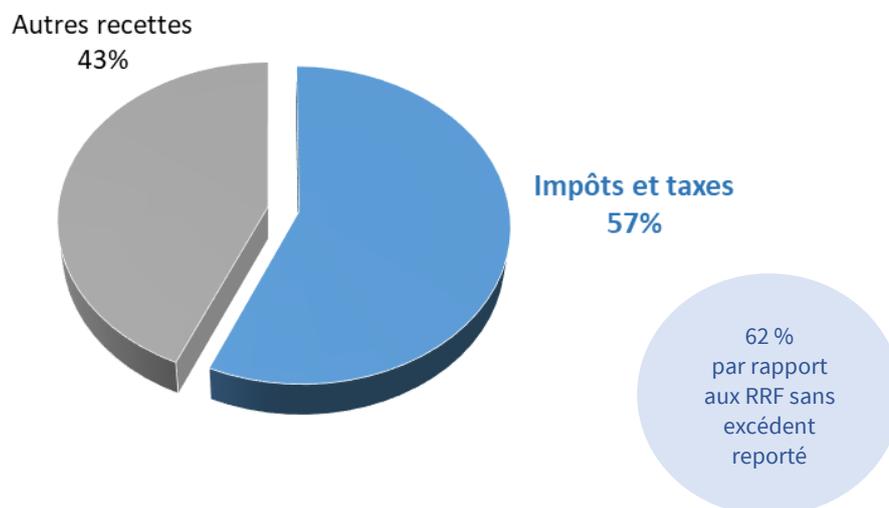
Hors opérations d'ordre (travaux en régie et reprise des subventions d'équipement), les recettes réelles budgétaires (204,6 M€) augmentent de 1,1 % (+0,8 M€ par rapport au BP 2020).

En retraitant ensuite l'excédent reporté de 17,7 M€, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont de 186,9 M€ au BP 2021 contre 182,9 M€ au BP 2020.

Recettes réelles de fonctionnement En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Impôts et taxes	110,1	107,4	110,2	109,6	109,8	116,4	6,2%
Dotations et participations	46,6	47,1	48,4	47,9	49,1	44,6	-7,0%
Produits d'exploitation	17,1	21,1	23,5	20,5	16,4	20,9	1,9%
Autres produits de gestion courante	4,6	4,4	4,4	4,1	3,6	4,1	-0,6%
Produits financiers	1,0	0,6	0,6	0,3	0,2	0,3	0,0%
Produits exceptionnels	3,2	1,3	1,0	0,4	1,7	0,5	46,6%
Autres recettes de fonctionnement	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3	0,2	46,0%
<b>TOTAL</b>	<b>182,8</b>	<b>182,1</b>	<b>188,1</b>	<b>182,9</b>	<b>181,1</b>	<b>186,9</b>	<b>2,2%</b>

## A. Les impôts et taxes (116,4 M€)

### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les impôts et taxes sont constitués de :

- la fiscalité directe pour 105,3 M€ ;
- la fiscalité indirecte pour 11,1 M€.

La progression constatée est de 6,8 M€ par rapport au BP 2020.

#### 1. La fiscalité directe

Les recettes fiscales directes sont constituées :

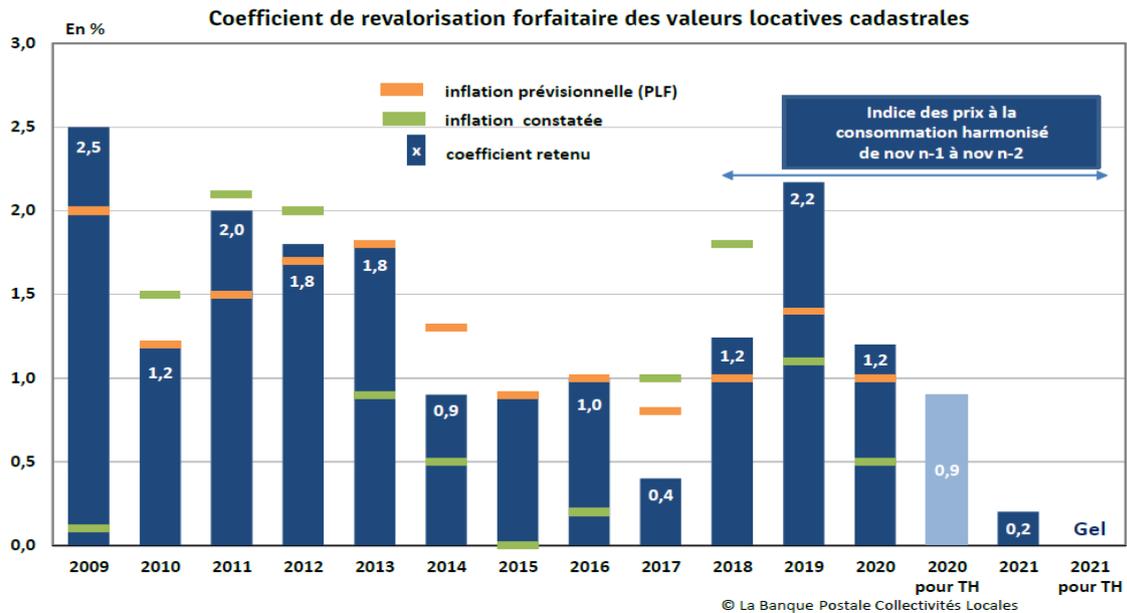
- des trois taxes ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) ;
- des reversements de fiscalité effectués par la métropole.

L'évolution des contributions directes à savoir le produit des trois taxes ménages dépend de deux éléments : la base et le taux.

L'évolution des bases d'imposition des taxes ménages est fonction :

- **d'une part de la revalorisation nominale**

La loi de finances 2017 a fixé un nouveau mode de calcul de la variation nominale des valeurs locatives des locaux autres que professionnels correspondant à l'inflation constatée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (indice IPCH). Pour 2021, cette revalorisation sera ainsi de +0,2% pour les bases de taxes foncières. En revanche, la revalorisation des bases de TH est gelée comme illustré dans le graphique ci-après.



- **d'autre part, de la variation physique des biens taxables sur le territoire** liée notamment aux constructions ou démolitions de bâtiments. L'estimation retenue reste prudente et tient compte de l'évolution des trois dernières années (2017 à 2020 soit + 0,6 % pour la TH et la TFPB et -3,6% pour la TFNB).

Le montant des bases fiscales est quasiment divisé par 2 sur 2021 puisque ne reste que pour la TH uniquement celles relevant des résidences secondaires et des logements vacants et que les bases des TF restent celles du territoire de la Ville de Tours après la redéfinition du nouveau panier fiscal.

<b>BASES D'IMPOSITION (EN €)</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>BP 2021</b>
	bases réelles	bases réelles	bases réelles	bases notifiées	bases prévisionnelles
<b>Taxe d'Habitation (dt THLV)</b>	173 606 477	176 886 507	182 063 924	184 159 000	10 704 166
<b>Dont Résidences Secondaires (RS)</b>	8 206 642	8 417 453	8 191 275	8 001 577	8 046 980
<b>Dont THLV</b>	2 561 887	2 424 147	2 642 193	2 642 193	2 657 186
<b>Dont RS + THLV</b>	10 768 529	10 841 600	10 833 468	10 643 770	10 704 166
Evolution totale	0,71%	1,89%	2,93%	1,15%	0,57%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%	0,00%
Variation physique	0,31%	0,69%	0,73%	0,25%	
Variation physique RS	9,21%	0,68%	-5,61%	-3,47%	
Variation physique THLV	-7,30%	-6,58%	6,79%	-0,90%	
Variation physique RS + THLV	5,08%	-0,01%	-0,80%	-2,00%	0,57%
<b>Foncier Bâti</b>	175 844 969	178 687 044	182 865 907	185 522 000	186 913 415
Evolution	1,78%	1,62%	2,34%	1,45%	0,75%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%
Variation physique	1,38%	0,42%	0,14%	0,25%	0,55%
<b>Foncier Non-Bâti</b>	469 848	449 170	454 231	428 800	414 307
Evolution	-0,45%	-4,40%	1,13%	-5,60%	-3,38%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%
Variation physique	-0,85%	-5,60%	-1,07%	-6,80%	-3,58%

<b>TOTAL BASES</b>	<b>349 921 294</b>	<b>356 022 721</b>	<b>365 384 062</b>	<b>370 109 800</b>	<b>198 031 887</b>
Evolution	1,25%	1,74%	2,63%	1,29%	-46,49%

Sources : états fiscaux 1288 (bases réelles 2017, 2018 et 2019) et 1259 (bases notifiées 2020)

### Les taux dépendent de la décision de la collectivité et restent stables.

Au stade de la rédaction du présent rapport, les bases prévisionnelles 2021 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Le produit attendu des 3 taxes ménages de 89,6 M€ au BP 2021 tient compte de la réforme de la taxe d'habitation et intègre une stabilité des taux d'imposition.

Les estimations ont été établies à partir des montants notifiés en 2020 auxquels ont été appliquées les revalorisations de bases susmentionnées.

Le produit de TH, qui ne comprend plus que les résidences secondaires et les locaux vacants est prévu à hauteur de 2,4 M€.

Le produit de TFPB, tenant compte du nouveau taux consolidé (taux départemental 2020 additionné au taux communal 2020) est prévu à hauteur de 72,8 M€. Sur ce produit, est appliqué le coefficient correcteur compensant la perte de produit lié à la TH (TH sur les résidences principales et allocations compensatrices) après transfert de fiscalité du département vers la commune et estimé à 1,19. Il en résulte un produit de TFPB corrigé de 87,0 M€.

Enfin, le produit de TFPNB est prévu à hauteur de 0,15 M€.

Fiscalité directe (en K€)	Réal 2017	Réal 2018	Réal 2019	Notifié 2020	BP 2021	VARIATION BP 2021/notifié 2020	
						VALEUR	%
<b>PRODUIT DES TAXES</b>							
T. H. / THLV	38 923 <i>0,71%</i>	39 656 <i>1,88%</i>	40 828 <i>2,96%</i>	41 288 <i>1,13%</i>	2 400 <i>-94,19%</i>	-38 889	-94,19%
T.F.P.B. sans coefficient correcteur <i>Evolution sans coefficient correcteur</i>	39 496 <i>1,78%</i>	40 121 <i>1,58%</i>	41 051 <i>2,32%</i>	41 668 <i>0,66%</i>	72 784 <i>74,68%</i>	31 116	74,68%
T.F.P.B. avec coefficient correcteur <i>Evolution avec coefficient correcteur</i>	39 496 <i>1,78%</i>	40 121 <i>1,58%</i>	41 051 <i>2,32%</i>	41 668 <i>0,66%</i>	87 035 <i>108,88%</i>	45 367	108,88%
T.F.P.N.B.	169 <i>-0,45%</i>	162 <i>-4,40%</i>	164 <i>1,13%</i>	154 <i>-9,10%</i>	149 <i>-3,38%</i>	-5	-3,38%
<b>TOTAL DU PRODUIT SANS COEFFICIENT CORRECTEUR</b>	<b>78 588</b>	<b>79 939</b>	<b>82 043</b>	<b>83 111</b>	<b>75 333</b>	<b>-7 778</b>	<b>-9,36%</b>
<b>Evolution sans coefficient correcteur</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,6%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-9,4%</b>		
<b>TOTAL DU PRODUIT AVEC COEFFICIENT CORRECTEUR</b>	<b>78 588</b>	<b>79 939</b>	<b>82 043</b>	<b>83 111</b>	<b>89 584</b>	<b>6 473</b>	<b>7,79%</b>
<b>Evolution avec coefficient correcteur</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,6%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>7,8%</b>		

Source : états fiscaux 1288 pour 2017, 2018, 2019 et 1259 pour 2020 (rôles généraux)

Pour les foyers acquittant encore la taxe d'habitation, les **quotités attachées aux abattements** sont également **maintenues** à :

- **15 %** pour le général ;
- **20 % ou 25 %** pour charges de famille ;
- **10 %** pour le spécial à la base ;
- **10%** pour les personnes handicapées.

Il en est de même pour le **dégrèvement** de la taxe foncière sur les propriétés non bâties mis en place pour les jeunes agriculteurs au conseil

**Les reversements de fiscalité opérés par la métropole** (15,6 M€) comprennent deux dotations :

- L'Attribution de Compensation (AC) pour 14,0 M€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 1,6 M€.

**L'AC** résulte du montant de la taxe professionnelle que recevait la Ville en 1999, diminué des charges correspondant aux compétences transférées d'année en année à la communauté d'agglomération puis à la métropole. Chaque année, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) fixe le montant de l'AC de chaque commune. Le montant 2020 est reconduit au titre de l'AC provisoire 2021 dans l'attente de la fixation de l'AC définitive par la CLECT.

La DSC (1,6 M€) est maintenue au même niveau qu'en 2020. Elle a été instaurée en 2000 par Tour(s)plus (devenue Tours Métropole Val de Loire) à partir d'un crédit global voté au niveau de l'agglomération et réparti entre les communes membres en fonction de critères liés à la population et à la richesse fiscale.

## 2. La fiscalité indirecte

Le poste « **impôts et taxes indirects** » (11,1 M€) est en légère diminution par rapport au BP 2020 (- 17 K€ soit -0,2%).

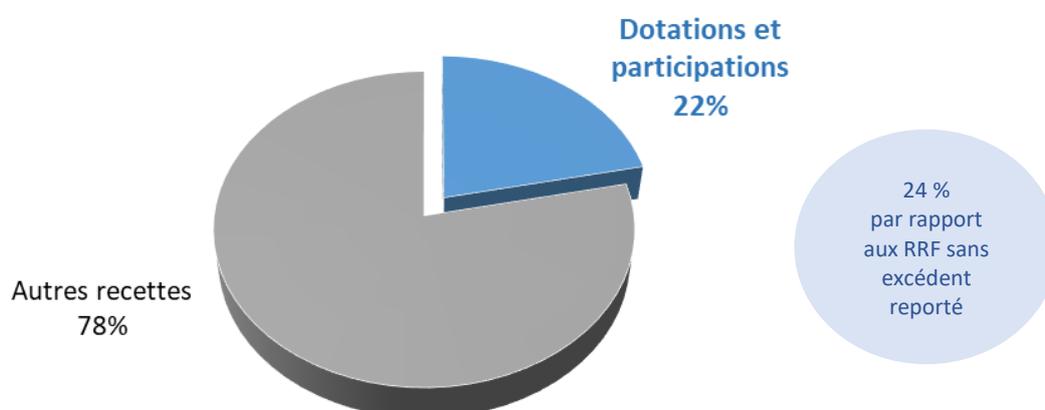
Les droits de mutation sont restés dynamiques en 2020 malgré la crise, aussi le montant prévu en 2021 est maintenu à celui prévu en 2020.

Les droits de place ont à ce jour été estimés en année pleine avec une projection à la hausse espérée au second semestre 2021 en lien avec les occupations de chantiers et les manifestations prévues.

RECETTES FISCALES INDIRECTES EN K€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	VARIATION 2021/2020	
							VALEUR	%
Droits de place	844	821	891	925	273	938	13	1,4%
Droits de stationnement	3 734	0	0	0	0	0	0	
Autres taxes pour utilisation du domaine	757	713	835	725	463	725	0	0,0%
Taxe sur l'électricité	2 564	2 502	2 426	2 400	2 422	2 400	0	0,0%
Taxes sur la publicité/TLPE	492	675	538	520	538	520	0	0,0%
Droits de mutation	6 692	6 504	7 303	6 500	7 172	6 500	0	0,0%
Autres taxes	0		33	30	0	0	-30	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>15 083</b>	<b>11 215</b>	<b>12 025</b>	<b>11 100</b>	<b>10 869</b>	<b>11 083</b>	<b>-17</b>	<b>-0,2%</b>
Dont périmètre Ville de Tours	15 072							
Dont périmètre TMVL	11							

## B. Les subventions et participations reçues (44,6 M€)

### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les subventions et participations reçues comprennent :

- les concours financiers de l'Etat, principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation), d'autres dotations mais également les allocations compensatrices ;
- les subventions de fonctionnement perçues.

Subventions et participations reçues En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Dotation forfaitaire	25,7	25,7	25,7	25,7	25,6	25,5	-0,9%
Dotation de solidarité urbaine	5,2	5,6	6,0	6,0	6,4	6,4	5,9%
Dotation nationale de péréquation	0,9	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	7,5%
Autres dotations	1,4	1,3	1,3	1,2	1,3	1,2	-1,1%
Allocations compensatrices	4,0	4,1	4,4	4,4	4,7	0,5	-89,8%
Subventions de fonctionnement	9,4	9,3	9,7	9,3	9,8	9,7	4,4%
<i>Dont subvention CAF</i>	5,7	5,7	6,5	6,0	6,2	6,4	6,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>46,6</b>	<b>47,1</b>	<b>48,4</b>	<b>47,9</b>	<b>49,1</b>	<b>44,6</b>	<b>-7,0%</b>

#### 1. Les concours financiers de l'Etat

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État. Celle-ci est donc composée principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de

différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

La DGF a diminué de 7,7 M€ entre 2013 et 2020 (-21,4 %) soit en cumulé près de 48,5 M€. Cette baisse tient compte de l'augmentation de la péréquation sous l'effet de la DSU et de la DNP.

Elle est constituée de deux parts :

- La **part forfaitaire** qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires ;
- La **part péréquation** dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Elle se décompose entre la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour les communes urbaines.

Sur la période 2018-2020, un **nouveau mécanisme de modulation de la perception de la DGF**, lié à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, avait été instauré dans le cadre du dispositif dit « de Cahors ». Les collectivités territoriales devaient respecter un Objectif d'Evolution de la Dépense Locale maximum de 1,2% par an, prenant comme base le compte de gestion 2017. Cet engagement a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Etat pour les plus grandes collectivités comme Tours. En cas de non-respect des clauses contractuelles, un prélèvement de 75% du surplus était appliqué sur la DGF. En 2018 et 2019, la Ville de Tours a respecté ses engagements et aucune baisse de DGF n'a eu lieu.

En raison de la pandémie du Covid-19, la loi d'urgence du 23 mars 2020 a suspendu l'application du dispositif pour 2020, dernière année d'application, afin de permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle d'aide et de lutte face aux effets de la crise sanitaire. La Ville de Tours a néanmoins respecté en 2020 ses engagements contractuels.

La loi de finances 2021 prévoit une stabilisation du montant global de la DGF.

La **dotation forfaitaire de la DGF** (25,5 M€ en 2021, quasi-constante depuis 2017) pourrait évoluer au regard **de l'évolution de la population** et le cas échéant du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR). Pour le BP 2021, il est proposé d'inscrire le réalisé 2020 (25,56 M€) en baisse par rapport à 2019.

En ce qui concerne la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** (6,4 M€ prévus pour 2021 contre 6 M€ au BP 2020), il est également inscrit une prévision identique à celle perçue en 2020.

Les indicateurs retenus pour déterminer le calcul de la DSU en 2020 pour Tours étaient les suivants :

Eligibilité DSU 2020	Ville de Tours	Villes +10 000 hab
<b>Indicateurs</b>		
Potentiel financier par habitant	1 150,73 €	1 255,76 €
Nombre de logements sociaux	23 022	
Nombre total de logements	77 359	
Part relative des logements sociaux	29,8%	23,2%
Nombre de personnes couvertes par les allocations logement	45 756	
Part relative des personnes couvertes par les allocations logement	59,1%	50,2%
Revenu par habitant	13 659 €	15 826 €
Indice synthétique	1,176860	
Rang (par ordre décroissant de l'indice)	332	

La Ville est également bénéficiaire de la [Dotation Nationale de Péréquation](#) (1,3 M€ en 2021 contre 1,2 M€ au BP 2020). La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

Les éléments pris en considération pour déterminer l'éligibilité de la Ville en 2020 étaient :

Eligibilité DNP 2020	Ville de Tours	Villes de même strate démographique
<b>Indicateurs</b>		
Population DGF 2020	140 983	
Potentiel financier par habitant	1 150,73 €	1 255,76 €
Effort fiscal de la commune	1,312601	1,306248
Produits post-TP par habitant	197,921998	221,166371

Dans l'attente des données actualisées permettant de déterminer l'attribution pour 2021, il est proposé de reconduire le montant perçu en 2020.

La [Dotation Générale de Décentralisation \(DGD\)](#) est destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Elle

concerne la compensation "hygiène". L'évolution de cette dotation n'est plus indexée sur le taux de progression de la DGF d'où la constance affichée sur cette ligne ces dernières années. Aussi, le montant de cette dotation pourra être maintenu en 2021 (1 M€).

La somme des concours financiers de l'Etat **prévus serait par conséquent légèrement à la hausse entre le BP 2020 (34,2 M€) et le BP 2021 (34,4 M€)**.

## 2. Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Les exonérations sont alors compensées par l'Etat. Toutefois, elles servent de variables d'ajustement dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Les pertes fiscales sont alors compensées partiellement par l'emploi d'un taux de minoration qui correspond à l'effort à faire peser sur les variables d'ajustement afin de gager la variation des concours financiers dans le cadre de l'enveloppe dite « normée ».

Le prévisionnel 2021 pour les allocations compensatrices serait de 450 K€ soit une baisse de près de 90% par rapport à 2020. Comme évoqué dans le rapport sur les orientations budgétaires 2021, ceci est la conséquence de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et donc la disparition des allocations compensant les différents dégrèvements et exonérations accordés sur la TH.

Ainsi, ne restent au titre des allocations compensatrices que celles relatives aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties dont environ 20 K€ transférés du département.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES en K€	2017	2018	2019	Notifié 2020	CA prév 2020	BP 2021	EVOLUTION BP 2021/Notifié 2020	
							VALEUR	%
T.H.	3 604 43,57%	3 729 3,47%	3 989 6,97%	4 278 7,26%	4 278 0,00%	0 -100,00%	-4 278	-100,00%
T.F.	407 -15,98%	412 1,40%	430 4,28%	436 1,41%	436 -	450 3,22%	14	3,21%
T.P./C.F.E.	104 -68,88%	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL ALLOCATIONS</b>	<b>4 115</b>	<b>4 141</b>	<b>4 419</b>	<b>4 714</b>	<b>4 714</b>	<b>450</b>	<b>-4 264</b>	<b>-90,45%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 115</b>	<b>4 141</b>	<b>4 419</b>	<b>4 714</b>	<b>4 714</b>	<b>450</b>	<b>-4 264</b>	<b>-90,45%</b>

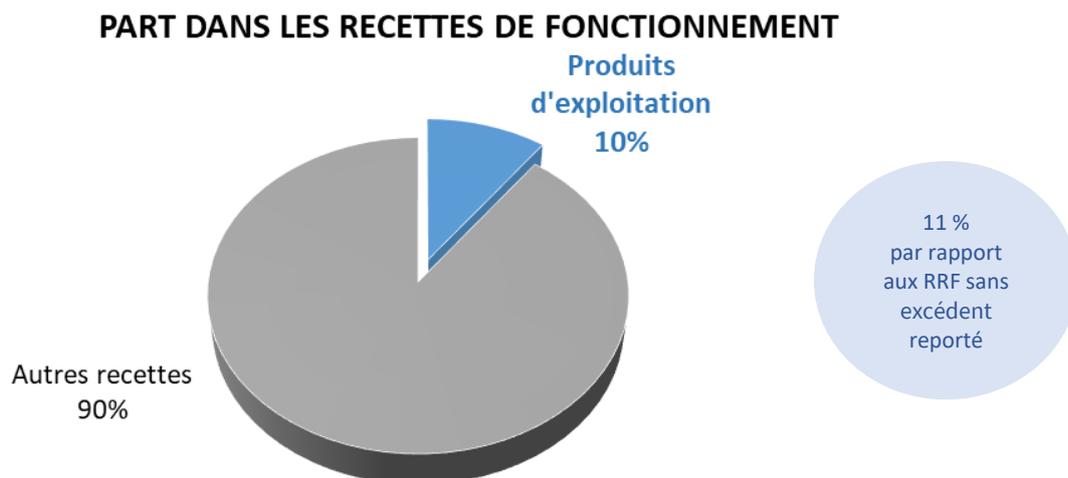
## 3. Les subventions de fonctionnement reçues

Les **subventions de fonctionnement reçues (9,7 M€) sont en augmentation de 4,4 %** en 2021 par rapport au BP 2020 (9,3 M€). Cette progression tient compte de la subvention CAF pour le financement de la fourniture de couches dans les structures de crèches (500 000 € en année pleine) et du contexte sanitaire. Pour mémoire, la Convention Territoriale Globale contractualisée avec la

CAF remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) depuis le 1er janvier 2020. Elle intègre les financements suivants : bonus mixité sociale, bonus handicap et bonus territoire.

Dans l'attente d'éventuelles évolutions, il est enfin prévu une stabilité des fonds de concours versés par TMVL dans les domaines culturels (conservatoire et musée des beaux-arts) et sportifs pour un montant global de 2,4 M€.

### C. Les produits d'exploitation (20,9 M€)



Produits d'exploitation En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Redevance du domaine public + ventes	1,2	7,5	9,4	7,1	6,6	7,3	2,8%
<i>Dont droits de stationnement</i>	<i>0,0</i>	<i>5,0</i>	<i>5,9</i>	<i>5,0</i>	<i>4,3</i>	<i>5,3</i>	<i>6,0%</i>
<i>Dont forfait de post-stationnement</i>	<i>0,0</i>	<i>1,6</i>	<i>2,5</i>	<i>1,2</i>	<i>1,6</i>	<i>1,2</i>	<i>-0,1%</i>
Prestations de service	8,3	8,6	9,0	8,4	5,2	8,6	2,1%
Remboursements de frais et autres	7,6	5,0	5,0	5,0	4,6	5,0	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>17,1</b>	<b>21,1</b>	<b>23,5</b>	<b>20,5</b>	<b>16,4</b>	<b>20,9</b>	<b>1,9%</b>

Les **produits d'exploitation** regroupent :

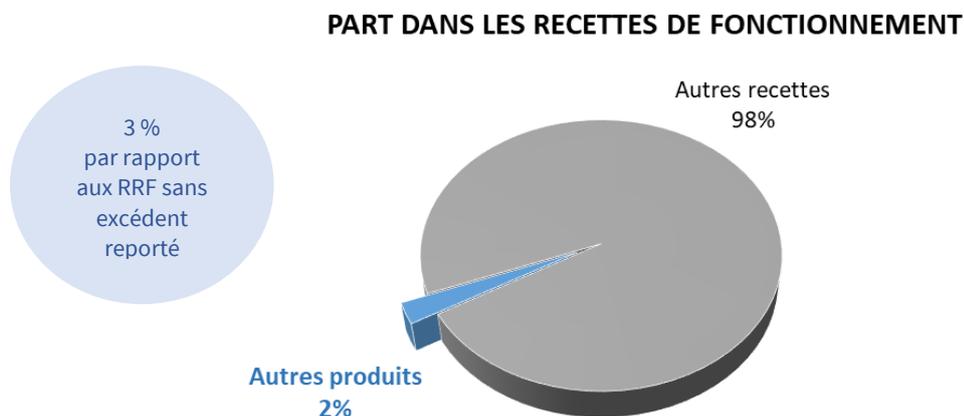
- **les redevances d'utilisation du domaine public et les ventes de** produits pour 7,3 M€. Celles-ci se composent des recettes du stationnement payant pour 6,5 M€, Pour mémoire, une partie de ces recettes est reversée à la métropole : il s'agit du produit des Forfaits de Post-Stationnement excédant le coût supporté par la Ville au titre de la réforme du stationnement.

- **les prestations de services** pour 8,6 M€ à savoir les redevances et droits des services relevant de l'utilisation des structures municipales qui intègrent une revalorisation des tarifs d'environ 0,5 % (délibération du 16/12/2020) et dont voici le détail :

Redevances et droits des services En M€	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Services culturels	693,82	401,97	706,44	1,82%
Services de loisirs et sportifs	1 796,60	959,64	1 771,03	-1,42%
Services d'accueil petite enfance	1 686,70	1 189,92	1 686,70	0,00%
Services périscolaires	4 168,00	2 508,15	4 368,60	4,81%
Autres prestations de services	100,20	144,46	86,70	-13,47%
<b>TOTAL</b>	<b>8 445,32</b>	<b>5 204,13</b>	<b>8 619,47</b>	<b>2,06%</b>

- **les remboursements de** frais pour 5 M€ intègrent les rémunérations (agents notamment mutualisés avec Tours Métropole Val de Loire ou mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales de la Ville), les charges courantes (eau, électricité, chauffage...). Cette ligne comprend aussi les recouvrements sur charges supportées par la Ville concernant les bâtiments gérés par la Ville mais reconnus d'intérêt métropolitain (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier....) ou mise à disposition de tiers (associations, particuliers...).

#### D. Les autres produits (5,1 M€)



Les **autres produits de gestion courante** (4,1 M€) sont identiques au BP 2020 et regroupent :

- les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville (revenus des immeubles) pour 3,9 M€ dont 2,1 M€ provenant de la redevance d'occupation du Palais des congrès ;
- les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€ ;
- les autres produits de gestion courante pour 0,1 M€.

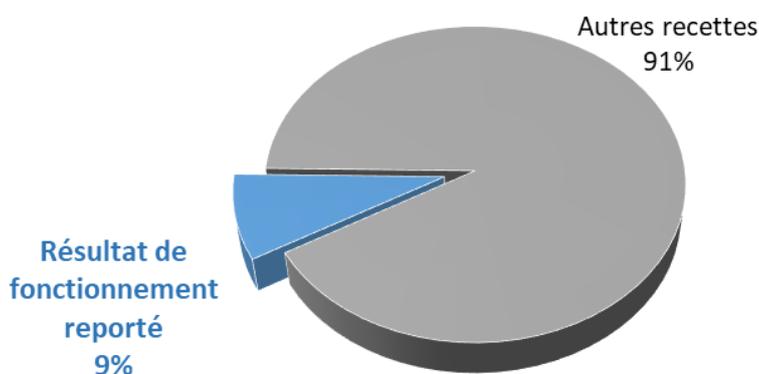
Les **produits financiers** (0,3 M€) proviennent des dividendes attendus par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (SEMIVIT et LTI devenues LIGERIS).

Les **produits exceptionnels** (0,5 M€) correspondent principalement au remboursement du solde du P3 du PPP chauffage urbain (0,2 M€), aux recettes de mécénat (0,1 M€) et à des remboursements d'assurance (0,1 M€).

Les **autres recettes de fonctionnement** (0,2 M€) sont inscrites en atténuations de charges et concernent des remboursements sur rémunération du personnel ou de charges de sécurité sociale et de prévoyance.

#### E. L'excédent de fonctionnement reporté (17,7 M€)

### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

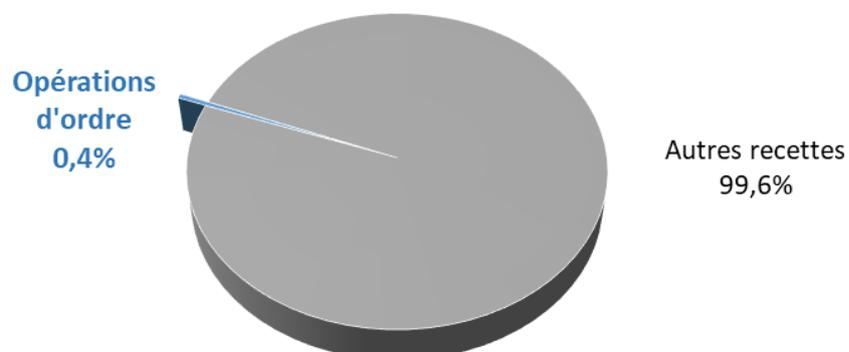


De façon anticipée puisque le compte administratif et le compte de gestion 2020 ne sont pas votés, l'excédent reporté serait en 2021 d'environ 17,7 M€. Il tient compte du cumul des résultats passés auxquels est ajouté le résultat de l'exercice 2020. Ce résultat de clôture est corrigé de la somme du déficit de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser 2020 correspondant au besoin de financement de l'investissement pour déterminer le disponible réel (excédent reporté de la section de fonctionnement).

**Cet excédent de fonctionnement reporté diminue de 3,2 M€ par rapport à 2020** en lien avec la crise sanitaire.

## F. Les recettes d'ordre (0,9 M€)

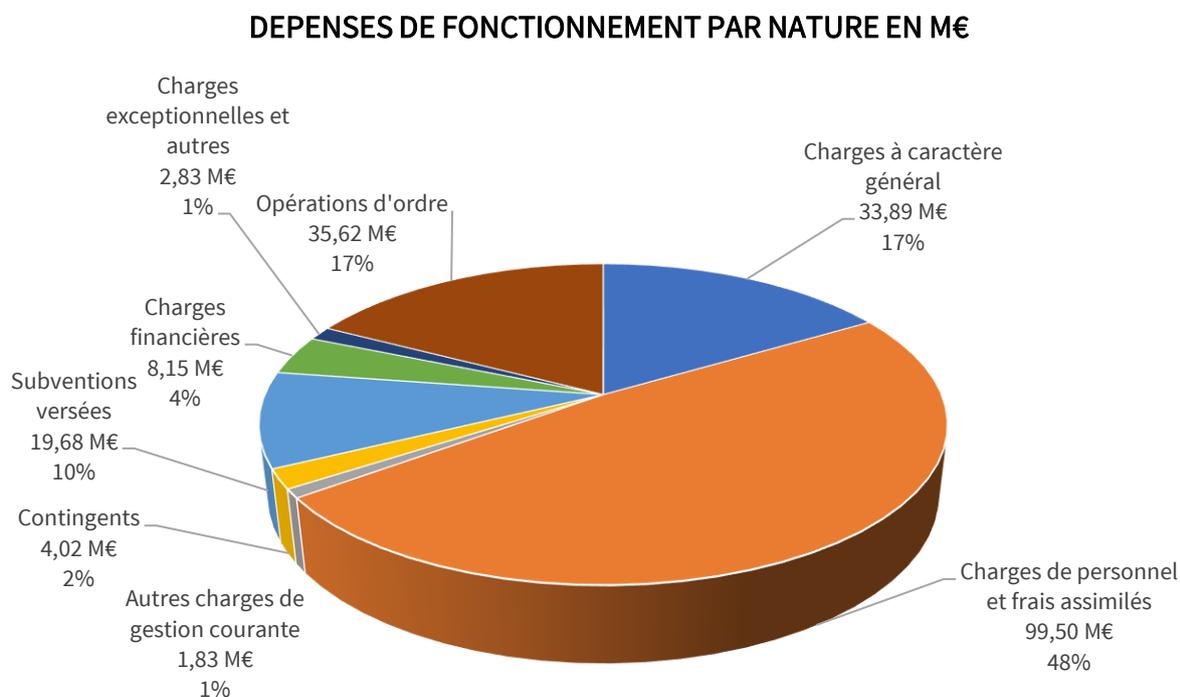
### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Elles concernent les travaux en régie (0,8 M€) et la quote-part de subventions d'investissement versées transférée au compte de résultat (0,1 M€). Ces montants sont stables par rapport au BP 2020 et au CA prévisionnel 2020.

## II. Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement représente 205,5 M€ au BP 2021 contre 204,8 M€ en 2020 soit une augmentation de 0,7 M€ (+0,4 %) par rapport au BP 2020. La répartition par nature est présentée ci-dessous.



Les mouvements d'ordre de cette section de 35,6 M€ (contre 27,1 M€ au BP 2020) et comprenant les dotations aux amortissements (8,8 M€) et le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (26,8 M€) doivent être défalquées pour déterminer le montant des dépenses réelles budgétaires.

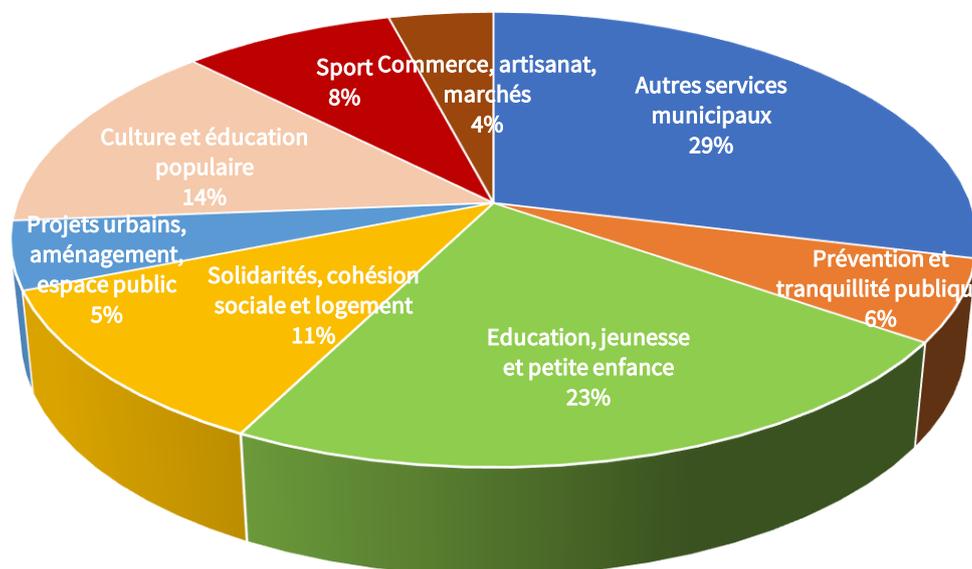
Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2021 s'élèvent à 169,9 M€ soit une hausse de 1,3% par rapport au BP 2020 (167,7 M€).

Dépenses réelles de fonctionnement En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Dépenses de personnel	95,5	95,8	96,8	99,0	96,6	99,5	0,5%
Charges à caractère général	34,1	32,6	31,3	33,0	28,0	33,9	2,6%
Subventions de fonctionnement	18,6	18,6	18,8	19,1	19,1	19,7	3,1%
Contingents	4,0	4,0	4,0	4,2	4,0	4,0	-4,5%
Autres dépenses de gestion courantes	1,5	1,8	1,9	2,0	1,7	2,1	1,6%
Charges financières	10,2	13,5	12,8	8,6	8,4	8,1	-5,5%
Charges exceptionnelles	1,6	1,5	1,4	0,1	2,2	0,4	294,3%
Autres dépenses de fonctionnement	0,2	1,3	1,5	1,6	0,5	2,2	36,0%
<b>TOTAL</b>	<b>165,6</b>	<b>169,0</b>	<b>168,4</b>	<b>167,7</b>	<b>160,4</b>	<b>169,9</b>	<b>1,3%</b>

*Avec travaux en régie*

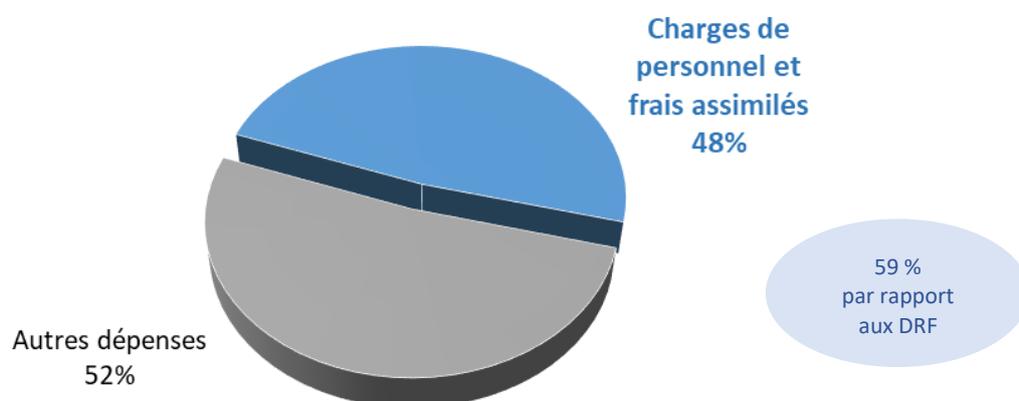
Ces dépenses réelles de fonctionnement se ventilent au BP 2021 par activité ou secteur comme présenté dans le graphique ci-dessous.

#### REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR



## A. Les frais de personnel (99,5 M€)

### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les frais de personnel (99,5 M€) progressent légèrement de 0,5% entre le BP 2020 (99 M€) et le BP 2021.

Le pilotage de la masse salariale constitue une politique centrale nécessitant un processus de gestion à la fois exigeant et réactif au quotidien, dans le contexte actuel de la crise sanitaire sans précédent et en évolution continue en réponse à un environnement législatif, économique, sociétal et technologique changeant.

Par ailleurs, la mutualisation de services entre la Ville et la Métropole de Tours depuis 2014 est marquée par des mouvements de personnel importants qui se sont stabilisés en 2020.

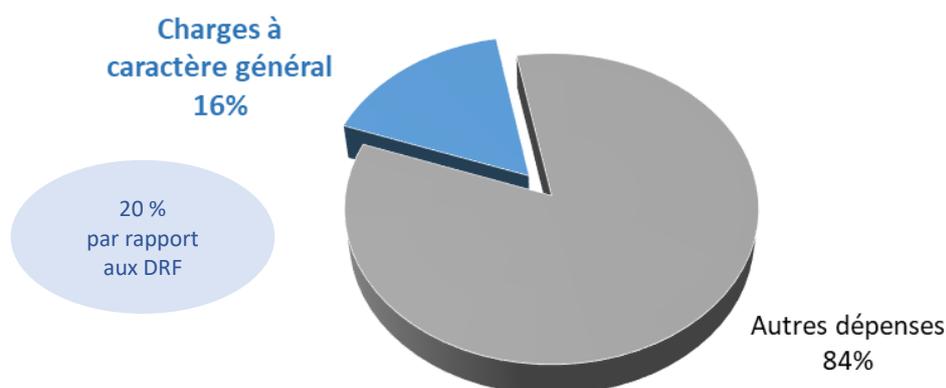
Aussi, tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale, la prévision budgétaire prend en compte les différentes mesures décidées tant sur le plan national que local notamment :

- le Glissement Vieillesse et Technicité (+0,6 %) et le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ayant pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et militaires en revalorisant leur carrière ;
- le taux du SMIC horaire 2021 progressera de 1.2% par rapport à 2020 et sera de 10,15€ brut ;
- la prise en compte de l'évolution de certains taux de cotisation ;
- une provision pour le recours à l'intérim si besoin ;
- le gel du point d'indice, maintien du taux de certaines cotisations patronales (CNRACL et IRCANTEC) et mesures relatives au Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) ;
- la création de postes pour renforcer certains services ;
- la déprécarisation des emplois dans certains secteurs, principalement dans le secteur des écoles et de la petite enfance.

## B. Les charges à caractère général (33,9 M€)

L'évolution du poste des achats de biens et services (33,9 M€), regroupés dans le chapitre « charges à caractère général » est de +0,9 M€ soit +2,6% par rapport au BP 2020.

### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

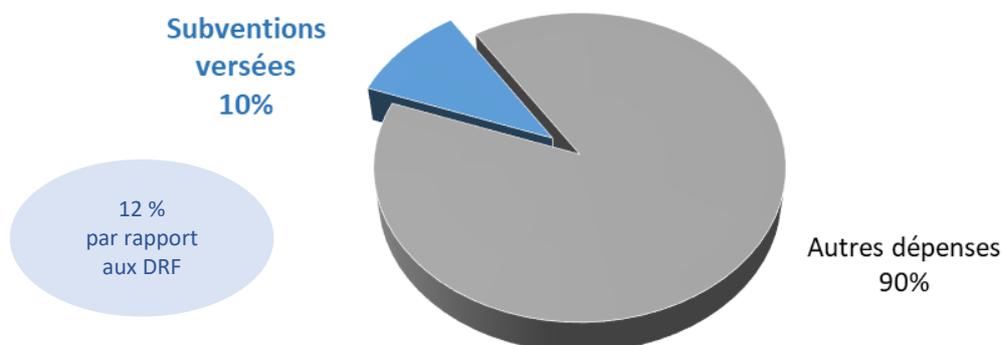


Charges à caractère général En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Achats et variation de stocks	17,9	17,0	16,6	17,1	15,6	20,3	18,8%
Services extérieurs	9,9	9,3	8,3	9,0	6,9	6,3	-29,5%
Autres services extérieurs	4,6	4,6	4,8	5,3	3,9	5,7	7,5%
Impôts, taxes et versements assimilés	1,8	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	-6,0%
<b>TOTAL</b>	<b>34,1</b>	<b>32,6</b>	<b>31,3</b>	<b>33,0</b>	<b>28,0</b>	<b>33,9</b>	<b>2,6%</b>

De nouvelles dépenses en lien avec la crise sanitaire impactent les prévisions budgétaires 2021 telles que l'achat de masques, produits et matériels pour les différents sites de la Ville (écoles, crèches, sites administratifs, etc...). De plus, seront menés des audits en matière de régime indemnitaire (RIFSEEP) et organisationnel (CRR). La maintenance du plan lumière et des applicatifs informatiques viendront participer à l'évolution des crédits de ce chapitre. Une dotation budgétaire a été inscrite pour la fourniture de couches dans les structures de crèches, nouveau service proposé par la municipalité sachant qu'un financement de la CAF sera sollicité. Enfin, la planification d'événements culturels, sportifs (Tour de France) et commerçantes participant à l'attractivité de la Ville de Tours intègrent les prévisions budgétaires 2021.

### C. Les subventions de fonctionnement (19,7 M€)

#### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



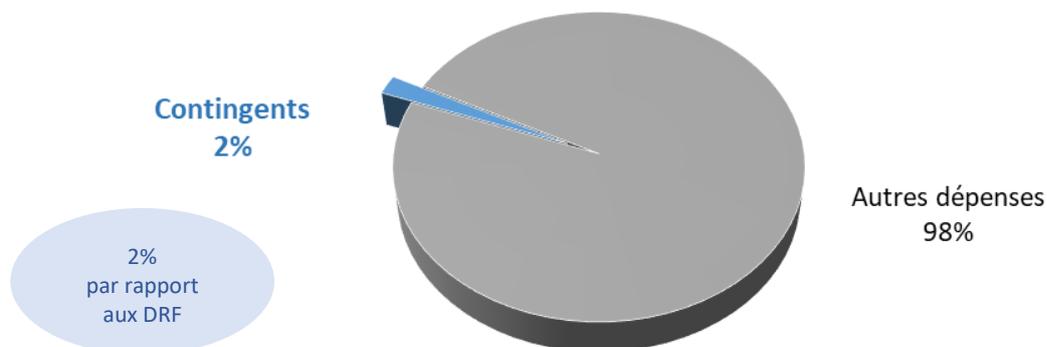
Le montant des **subventions de fonctionnement** versées aux associations et autres organismes est en progression (19,7 M€ soit + 0,6 M€ par rapport au BP 2020).

Ce montant comprend principalement :

- 10,3 M€ de subventions aux associations et organismes de droit privé (+0,2 M€ soit +2% par rapport au BP 2020). La ville renforce notamment son soutien dans le domaine sportif et dans le domaine de la cohésion sociale ;
- 5,4 M€ de subvention au CCAS (+0,4 M€ soit +8% par rapport au BP 2020), représentant un soutien significatif et volontaire de la Ville au domaine de l'action sociale en cette période de crise sanitaire ;
- 3,6 M€ de subvention au Grand Théâtre, traduisant le soutien important de la Ville (67% des financements publics).

### D. Les contingents (4 M€)

#### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



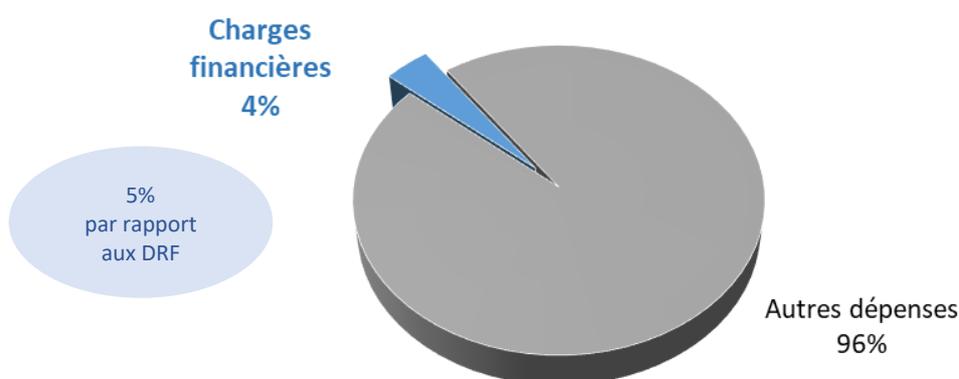
Les **crédits consacrés aux contingents** (4 M€) baissent de 0,2 M€ par rapport au BP 2020 en raison de la dissolution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Unité Tourangelle de Production Culinaire Ville Hôpital créé au 1er janvier 2020 (0,2 M€ de contribution prévue en 2020).

Un nouveau projet de cuisine centrale émergera en coordination avec l'ambition de la politique alimentaire souhaitée par la nouvelle municipalité.

Les contingents comprennent le contingent incendie (2,9 M€) et les participations à verser aux écoles privées dans le cadre de l'enseignement scolaire (1,1 M€). Ces deux postes restent stables.

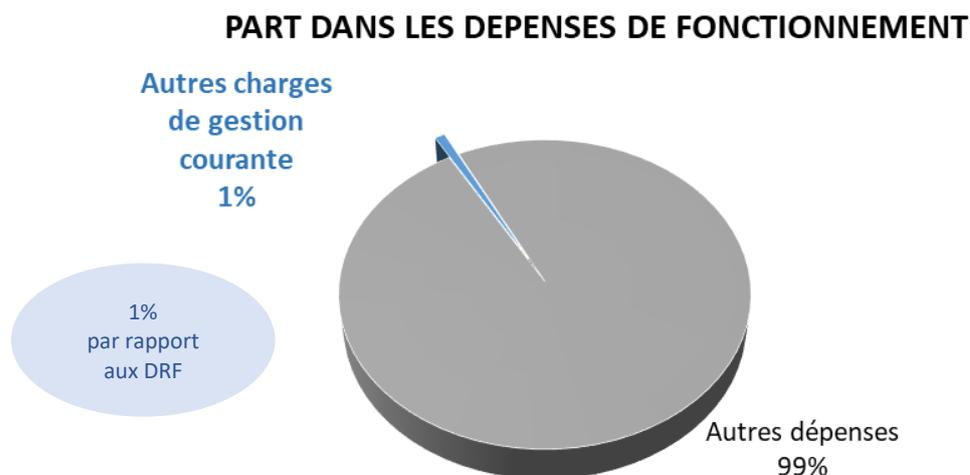
#### E. Les charges financières (8,1 M€)

#### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



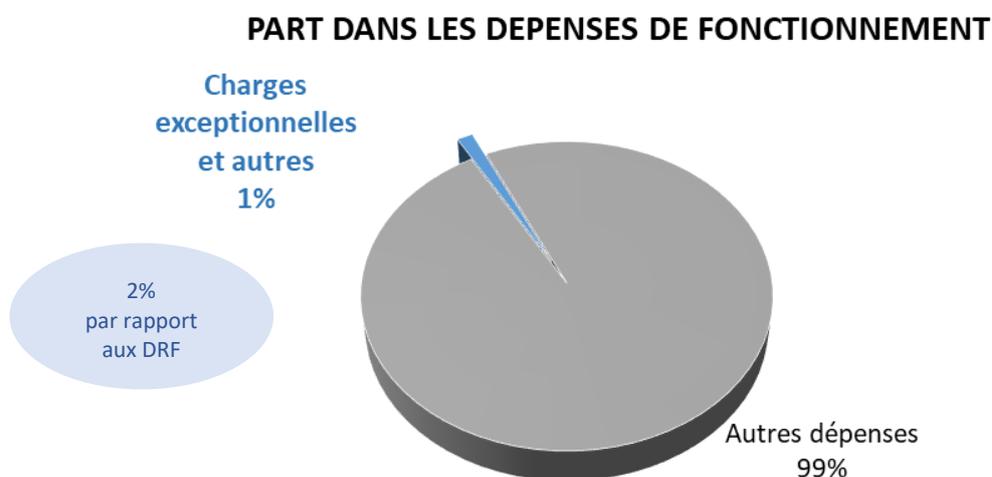
Les **charges financières** (8,1 M€) poursuivront leur recul pour la troisième année consécutive (-0,5 M€ par rapport au BP 2020) notamment en profitant d'un faible coût de crédit sur les marchés. Le dernier emprunt souscrit hors refinancement se situe à un taux très intéressant (0,30% sur 15 ans) permettant de contribuer à diminuer le coût de la dette et de fait son taux moyen.

## F. Les autres dépenses de gestion courante (2 M€)



Les autres dépenses de gestion courante (2 M€) restent stables. Elles comprennent le versement d'indemnités, de cotisation, de frais de fonctionnement des groupes d'élus et des créances admises en non valeurs et éteintes.

## G. Les charges exceptionnelles et autres (2,6 M€)

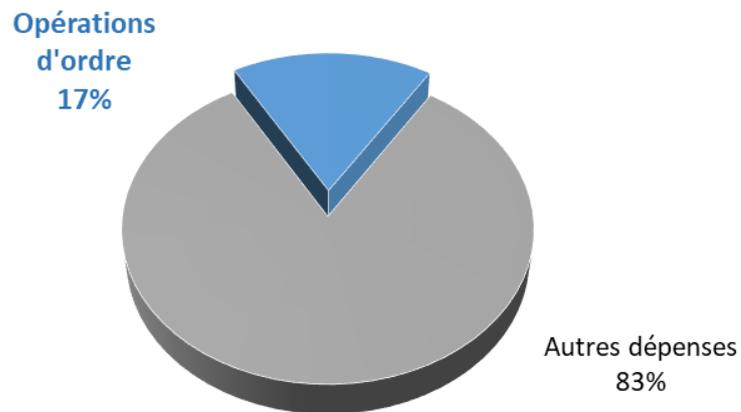


Les charges exceptionnelles et autres augmentent de 0,9 M€ par rapport au BP 2020.

Elles recouvrent la prévision d'indemnités qui seront versées à l'attention de riverains suite à réalisation de travaux et les dépenses imprévues qui sont budgétées à hauteur de 2 M€ soit + 0,6 M€ par rapport au BP 2020 (1,4 M€). Sur ce dernier point, cela permettra notamment de faire face aux incertitudes liées à la crise sanitaire.

## H. Les mouvements d'ordre (35,6 M€)

### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les **mouvements d'ordre (35,6 M€)**, sont constitués des dotations aux amortissements (8,8 M€) et du prélèvement de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement (26,8 M€).

Ils sont en baisse en raison d'un recul de 2,7 M€ (- 9,2 %) du virement à la section d'investissement même si les dotations aux amortissements sont en hausse de 1,2 M€ (+ 15,9 %) par rapport au BP 2020.

### III. L'évolution de la situation financière

En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Recettes de gestion	178,1	179,9	185,9	182,3	178,6	186,1	2,1%
Dépenses de gestion	152,7	152,7	152,9	158,1	148,2	160,5	1,5%
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>25,5</b>	<b>27,2</b>	<b>33,0</b>	<b>24,1</b>	<b>30,4</b>	<b>25,6</b>	<b>6,1%</b>
Reprise sur provision	0,4	0,3	0,7	0,0	0,5	0,0	
Provision	0,2	0,7	0,5	0,0	1,0	0,0	
<b>Résultat courant non financier</b>	<b>25,7</b>	<b>26,9</b>	<b>33,1</b>	<b>24,1</b>	<b>30,0</b>	<b>25,6</b>	<b>6,1%</b>
Produits financiers	1,0	0,6	0,6	0,3	0,2	0,3	0,0%
Charges financières hors IRA	10,2	9,9	9,1	8,6	8,4	8,1	-5,5%
<b>Résultat financier</b>	<b>-9,1</b>	<b>-9,3</b>	<b>-8,5</b>	<b>-8,3</b>	<b>-8,1</b>	<b>-7,8</b>	<b>-5,7%</b>
Produits exceptionnels hors reprise sur provision	2,9	1,0	0,4	0,4	1,2	0,5	46,6%
Charges exceptionnelles hors provision	1,4	0,8	0,8	0,1	1,2	0,4	294,3%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-71,8%</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>18,0</b>	<b>17,7</b>	<b>24,1</b>	<b>16,1</b>	<b>21,9</b>	<b>17,8</b>	<b>11,0%</b>
<b>Taux d'autofinancement (CAF / RRF)</b>	<b>9,9%</b>	<b>9,8%</b>	<b>12,9%</b>	<b>8,8%</b>	<b>12,1%</b>	<b>9,5%</b>	<b>8,6%</b>

Du fait du contexte sanitaire, le réalisé prévisionnel 2020 retrace une dégradation des ratios par un effet de ciseaux qui se traduit par des recettes qui diminuent plus vite (-4% par rapport au réalisé 2019) que les dépenses (-3% par rapport au réalisé 2019) dont certaines exceptionnelles n'étaient pas prévues au BP 2020. Les effets de la crise se refléteront également sur 2021.

L'**Excédent Brut de Fonctionnement** (EBF) de 25,6 M€ au BP 2021 (24,1 M€ au BP 2020) qui tient compte de la gestion de la collectivité hors élément à caractère exceptionnel et financier augmente au BP 2021 de 6,1 % par rapport au BP 2020, retrouvant un niveau du CA 2017.

**Le résultat courant non financier** (idem que l'EBF aux BP 2021 et 2020) reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables. Les dotations budgétaires sont généralement prévues en décision modificative après connaissance en cours d'année des niveaux de risques.

**Le résultat financier** de -7,8 M€ au BP 2021 (-8,3 M€ au BP 2020) traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. La baisse des charges financières continue en 2021 permettant d'amoinrir le déficit de ce résultat.

**Le résultat exceptionnel** de +0,1 M€ au BP 2021 (+0,2 M€ au BP 2020) équivaut à des opérations sans rapport avec l'activité habituelle de la collectivité. Il intégrait jusqu'en 2019 la soulte de sortie du swap CALYON (716 K€/an payés pendant 4 ans).

**La capacité d'autofinancement** (CAF brute) de +17,8 M€ au BP 2021 (+16,1 M€ au BP 2020) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

**Le taux de CAF brute** serait de 9,5 % en 2021 contre 8,8 % en 2020 hors IRA.

#### IV. Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé évoluent de + 1,8 M€ soit + 7,8 % par rapport au BP 2020. Elles comprennent les financements propres d'investissement (20 %), les subventions d'équipement (31 %) et les emprunts souscrits (49 %). Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Taxe d'aménagement, les cessions d'actifs et les autres recettes.

En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
FCTVA	2,9	1,9	2,9	3,0	3,4	3,0	0,0%
TLE / Taxe d'aménagement	1,7	1,2	1,8	1,1	1,5	1,0	-9,1%
Amendes de police	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Cessions d'actifs	2,8	3,9	11,9	1,6	0,1	1,0	-36,1%
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	-100,0%
<b>Sous-total financements propres</b>	<b>9,8</b>	<b>7,1</b>	<b>17,3</b>	<b>5,7</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>-12,1%</b>
Subventions d'équipement reçues	4,3	2,5	4,7	7,0	4,3	7,5	7,6%
Emprunts souscrits	7,5	9,0	5,1	10,1	5,0	12,0	19,1%
<b>Sous-total financements externes</b>	<b>11,8</b>	<b>11,5</b>	<b>9,9</b>	<b>17,0</b>	<b>9,3</b>	<b>19,5</b>	<b>14,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21,6</b>	<b>18,6</b>	<b>27,1</b>	<b>22,7</b>	<b>14,3</b>	<b>24,5</b>	<b>7,8%</b>

Les **financements propres d'investissement** tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 5 M€ au BP 2021 (contre 5,7 M€ au BP 2020), soit une diminution de 0,7 M€.

Cette évolution provient essentiellement des **cessions** d'actifs révisées à 1 M€ dans un contexte sanitaire qui ralentit les transactions immobilières (- 0,6 M€ soit - 36,1 %).

Par ailleurs, le **FCTVA** reste stable de BP à BP en corrélation avec l'effort d'investissement réalisé par la Ville de Tours puisqu'il dépend des dépenses éligibles effectuées en 2020.

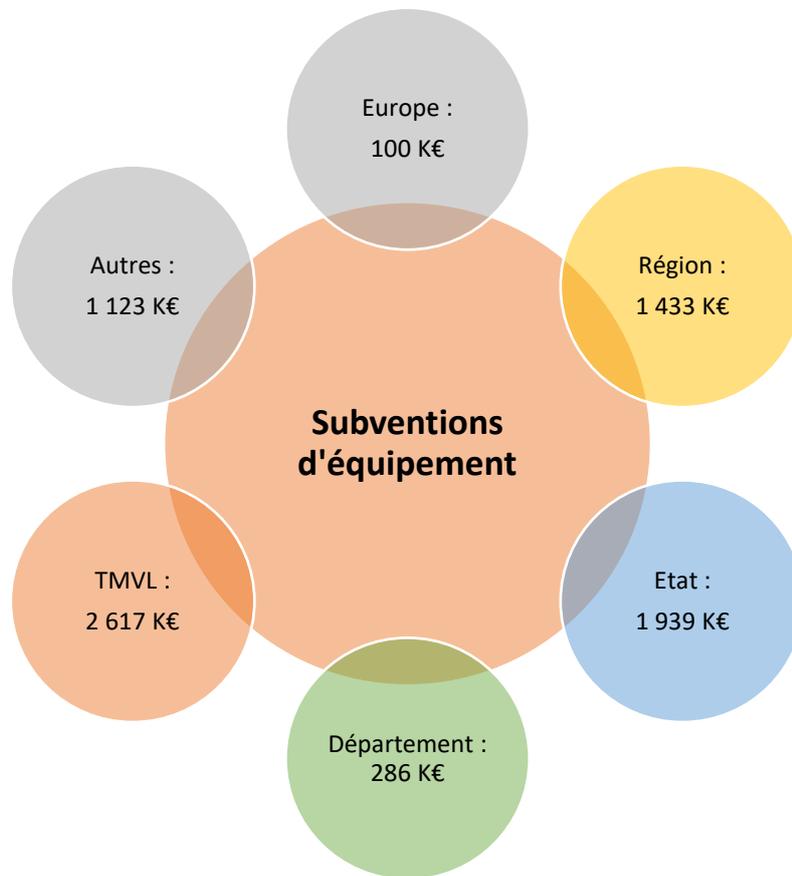
La **Taxe d'Aménagement** reversée par la métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, recule de 0,1 M€.

Il n'est pas prévu d'autres recettes parmi les fonds propres.

Les **subventions d'équipement reçues** s'élèvent à 7,5 M€ au BP 2021 contre 7 M€ au BP 2020 soit + 0,5 M€ (+ 7,6 %).

Pour 2021, elles se répartissent de la façon suivante :

**Par financeur :**



**Par projet** selon les 10 plus importants financements (représentant 93 % de l'ensemble des subventions d'équipements reçues) :

<b>Financements des projets les plus importants</b>	<b>Montant en €</b>
Centre chorégraphique site Beaumont	3 041 283,00
PUP Sainte-Radegonde	968 356,80
Chapelle du CRR	652 650,00
Installations footballistiques Vallée du Cher	623 346,00
Stade Camus - Accompagnement du transfert du patronage laïque Paul Bert	546 850,30
Plan écoles - NPNRU - Ecole Michelet	417 566,31
Stade Tonnellé - Salle halthérophilie	244 970,00
Villa Rabelais	205 057,10
Mise en lumière du patrimoine de la Ville	153 320,00
Plan écoles - Maternelle Jules Ferry - Restructuration du pôle restauration	127 200,00

Acteur majeur sur le territoire, l'Etablissement public de coopération intercommunale de rattachement **Tours Métropole Val-de-Loire (TMVL)** apporterait une contribution de 2,6 M€ dont la plupart sera consacrée à la reconstruction du Centre Chorégraphique national de Tours (CCNT), aux installations footballistiques de la Vallée du Cher et la reconstruction du patronage laïque Paul Bert.

Parmi les autres financeurs, **l'Etat** financerait des opérations d'équipement de la Ville de Tours pour 1,9 M€ prévus au BP 2021. Cela permettra par exemple de soutenir la Ville dans la reconstruction du Centre Chorégraphique, du patronage laïque Paul Bert, de la salle Haltérophilie USTH et l'opération Villa Rabelais cité internationale de la gastronomie.

Le **Conseil régional Centre Val-de-Loire** contribuerait à hauteur de 1,4 M€ en finançant la reconstruction du Centre Chorégraphique, la réhabilitation de la Chapelle du CRR, la mise en lumière du patrimoine, la rénovation thermique de l'école Michelet (Plan Ecole) et l'opération Villa Rabelais cité internationale de la gastronomie.

Le **Conseil départemental d'Indre-et-Loire** verserait 286 K€ accompagnant la réhabilitation de la Chapelle du CRR, des travaux sur des équipements sportifs utilisés par les collèves et l'opération Villa Rabelais cité internationale de la gastronomie.

La **Commission européenne** apporterait une subvention sur la rénovation thermique de l'école Michelet laissant augurer des perspectives de financement d'opérations d'envergure en matière de transition écologique.

Enfin, la rubrique « **Autres** » comprend notamment le Projet Urbain Partenarial (PUP) pour financer le projet des Hauts de Sainte- Radegonde qui ferait l'objet d'une participation financière des opérateurs Eiffage et Nexity Tours Habitat.

Le besoin en **emprunt nouveau** de 2021 est de 7 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre du BP 2021. De plus, cette année la trésorerie de la Ville sera alimentée par le report 2020 de l'emprunt de 5 M€ qui intégrera l'encours de dette. Ce dernier a été contracté en décembre 2020 auprès du Crédit Agricole au taux de 0,30 % pour une durée de 15 ans remboursable sur un amortissement linéaire.

**L'excédent de fonctionnement capitalisé** (16,7 M€ au BP 2021 contre 9,9 M€ au BP 2020) permet de couvrir le déficit d'investissement 2020 corrigé du solde positif des restes à réaliser. Ces écritures correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Les **opérations d'ordre** s'élèvent à 36,1 M€. Elles comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (26,8 M€), les dotations aux amortissements (7,9 M€), l'étalement des IRA capitalisées suite aux opérations de refinancement de 2018 et 2019 (0,9 M€) et diverses opérations patrimoniales (0,5 M€).

## V. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réelles recouvrent les dépenses d'équipement avec les travaux en régie (69 %), le remboursement en capital de la dette (29 %) et dans des proportions plus faibles, les autres dépenses d'investissement (1 %).

En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Dépenses d'équipement*	19,5	23,8	27,1	36,2	23,5	35,8	-1,1%
Remboursement en capital de la dette	12,7	13,4	16,6	15,0	14,6	15,2	1,4%
Autres dépenses d'investissement	0,0	0,4	0,5	0,5	0,8	0,6	13,6%
Dont reversement excédent BA Crématorium à TMVL	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>TOTAL</b>	<b>32,7</b>	<b>37,6</b>	<b>44,2</b>	<b>51,7</b>	<b>39,0</b>	<b>51,6</b>	<b>-0,2%</b>

\*Avec travaux en régie

Le volume global des **dépenses d'équipement** (études, subventions versées, acquisitions et travaux) prévu pour l'exercice 2020 s'élève à **35,8 M€** en incluant les travaux en régie (0,8 M€). En consolidant ce montant avec les investissements portés par les budgets annexes de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours et des Prestations Cimetières, soit 0,4 M€, le total affecté à l'investissement ressort à **36,2 M€ pour 2021** (contre 36,8 M€ au BP 2020).

Les dépenses d'équipement hors travaux en régie peuvent se présenter par secteur ainsi qu'il suit :

Secteur	CP 2020	Réalisé 2020	CP 2021
Autres services municipaux	4 756 028,11	3 065 239,41	5 861 106,22
Commerce, artisanat, marchés	597 480,00	275 761,04	310 155,95
Culture et éducation populaire	6 687 709,05	3 370 191,78	6 104 120,94
Education, jeunesse et petite enfance	4 371 880,00	3 434 542,21	4 505 687,64
Prévention et tranquillité publique	496 287,00	376 524,95	424 413,00
Projets urbains, aménagement, espace public	11 687 159,00	9 736 952,60	12 407 425,68
Solidarités, cohésion sociale et logement	2 100 196,00	832 733,02	1 195 972,74
Sport	4 625 176,50	1 684 936,23	4 240 416,91
<b>Total</b>	<b>35 321 915,66</b>	<b>22 776 881,24</b>	<b>35 049 299,08</b>

Le montant des **autorisations de programme** (AP) à fin 2020 qui recouvrent les études, subventions versées, acquisitions et travaux s'élève à 208,7 M€. Dans le cadre du vote du budget primitif 2021, après révision du montant des AP existantes et vote des nouvelles AP 2021, le montant global des AP s'élève à 249,7 M€.

Le stock d'AP restant à financer en 2021 et les années suivantes s'élève à 176,5 M€.

Les nouvelles AP proposées au BP 2021 sont de 39,6 M€ et représentent 10,7 M€ des CP 2021. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

Libellé AP	Montant AP (€)
NPNRU - Opérations 2021	10 634 519,00
Reconstruction cuisine centrale	10 000 000,00
Attribution de compensation 2021	3 600 000,00
Bâtiments divers 2021	1 624 000,00
Secteur éducation 2021	1 535 000,00
Sites sportifs 2021	1 225 000,00
Mise en conformité des équipements techniques 2021	1 065 000,00
Matériels de transport Parc Auto 2021	1 020 000,00
Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles	1 000 000,00

Les révisions d'AP existantes proposées au BP 2021 s'élèvent à 1,6 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

**AP révisées à la hausse pour +9,6 M€, dont :**

N°AP	Libellé AP	Montant AP DM5 2020	Révision AP BP 2021	Montant AP BP 2021
2016 - 183	Centre chorégraphique site Beaumont	15 600 000,00	3 120 000,00	18 720 000,00
2019 - 337	NPRU - Maison des associations	3 175 000,00	1 825 000,00	5 000 000,00
2019 - 398	Plan écoles - NPNRU - Démolition reconstruction école Claude Bernard	10 560 000,00	1 141 216,00	11 701 216,00
2019 - 255	Amélioration performance énergétique	200 000,00	948 000,00	1 148 000,00
2019 - 379	Plan écoles - Extension du groupe scolaire Camus-Maurois	960 000,00	730 000,00	1 690 000,00
2020 - 514	Plan écoles - Etudes	150 000,00	471 000,00	621 000,00
2020 - 498	Production énergie renouvelable ou de récupération	200 000,00	367 000,00	567 000,00
2019 - 385	Stade Camus - Accompagnement du transfert du patronage laïque Paul Bert	2 500 000,00	220 000,00	2 720 000,00
2017 - 194	Musée des Beaux-Arts - réfection des couvertures Nord Ouest	200 000,00	170 000,00	370 000,00
2020 - 516	Aide achat vélos	150 000,00	170 000,00	320 000,00

AP révisées à la baisse pour -8,2 M€, dont :

N°AP	Libellé AP	Montant AP DM5 2020	Révision AP BP 2021	Montant AP BP 2021
2017 - 192	Rénovation énergétique site Mairie	3 700 000,00	-3 700 000,00	0,00
2019 - 301	Acquisitions foncières	6 280 500,00	-2 018 500,00	4 262 000,00
2018 - 200	Création d'un skate park	886 000,00	-886 000,00	0,00
2019 - 396	Installations footballistiques Vallée du Cher	2 300 000,00	-300 000,00	2 000 000,00
2020 - 511	Acquisitions et réparations de véhicules 2020	475 000,00	-296 000,00	179 000,00
2020 - 459	Cimetières - interventions diverses 2020	245 000,00	-241 000,00	4 000,00
2019 - 403	Travaux site de la Milletière	764 402,58	-200 000,00	564 402,58
2020 - 452	Travaux de bâtiment 2020 : Divers et Imprévus	800 000,00	-185 000,00	615 000,00
2019 - 355	Muséum d'histoire naturelle - climatisation	300 000,00	-146 000,00	154 000,00

Les dépenses d'équipement et les subventions attendues sont présentées par secteur en annexe de ce document.

Ratio de couverture des APCP à fin 2020	Montant (€)
Capacité d'investissement de la Ville (= Dépenses d'équipement réalisées 2020 - Chap 20, 204, 21, 23)	22 776 881,24
Reste à financer	176 458 595,45
<b>Ratio de couverture = reste à financer / capacité d'investissement de la Ville</b>	<b>7,7 années</b>

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes. Il serait à 7,7 années fin 2020, élément qui sera vérifié au moment du vote du compte administratif. Ce ratio est à relativiser au regard du contexte sanitaire qui a influé sur le niveau et le rythme de réalisation des dépenses d'équipement.

L'ensemble des données sur les autorisations de programme figure dans l'annexe dédiée de la maquette budgétaire du BP 2021.

**Le montant du capital de la dette remboursée** en 2020 s'élève à 15,2 M€ soit une progression de 1,4 %. Il est rappelé que ce montant doit être couvert par le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement et des ressources propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts (voir article L.1612-4 du CGCT).

**Les autres dépenses d'investissement** réelles (0,6 M€) comprennent principalement la participation de la Ville au capital de l'Agence France Locale. L'adhésion de la Ville lui a permis de bénéficier de taux de financement très compétitifs sur le marché. Ces autres dépenses comprennent également des remboursements de Taxe d'Aménagement (200 K€) versée à tort à la Ville de Tours.

**Les opérations d'ordre** s'élèvent à 1,4 M€. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,8 M€), des subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat (0,1 M€) et diverses opérations patrimoniales (0,5 M€).

## VI. L'encours de la dette

Fin 2020, l'encours de la dette de la Ville de Tours s'élève à 210,2 M€ correspondant au capital restant dû de 36 emprunts contractés sur le budget principal. L'emprunt mobilisé en 2020 est de 5 M€ sur 20 ans réalisé auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 0,825 %.

De plus, comme rappelé précédemment un autre emprunt conclu avec le Crédit Agricole fin 2020 au taux de 0,30 % pour une durée de 15 ans est reporté sur 2021.

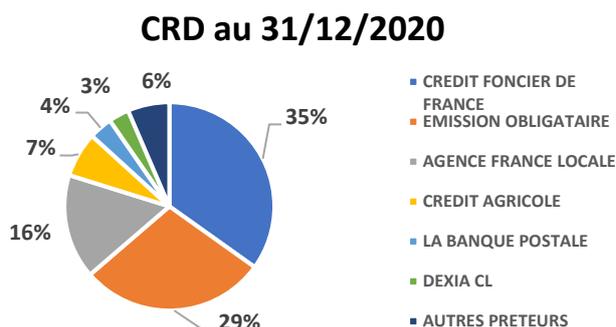
La gestion de la dette de la Ville s'articule autour de 2 objectifs principaux :

- La poursuite sur 2021 du désendettement c'est-à-dire la diminution de l'encours de la dette en remboursant davantage de dette qu'en empruntant ;
- La réduction du coût de la dette c'est-à-dire le recul du poids des charges financières en négociant à l'avantage de la Ville les meilleures conditions de prêts.

En M€	2017	2018	2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020
Intérêts de la dette	10,2	9,9	9,1	8,6	8,4	8,1	-5,5%
Remboursement du capital	12,7	13,4	16,6	15,0	14,6	15,2	1,4%
<b>Annuité de la dette</b>	<b>22,9</b>	<b>23,3</b>	<b>25,7</b>	<b>23,6</b>	<b>22,9</b>	<b>23,4</b>	<b>-1,1%</b>
Emprunts souscrits	7,5	9,0	5,1	10,1	5,0	12,0	19,1%
IRA capitalisée	0,0	3,6	3,7	0,0	0,0	0,0	
<b>Variation de l'endettement</b>	<b>-5,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>-7,7</b>	<b>-4,9</b>	<b>-9,6</b>	<b>-3,2</b>	<b>-34,9%</b>
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>219,3</b>	<b>218,5</b>	<b>210,7</b>	<b>205,8</b>	<b>201,2</b>	<b>198,0</b>	<b>-3,8%</b>
Taux moyen de la dette au 01/01/N	4,53%	4,50%	4,16%	4,09%	3,97%	4,05%	-1,0%
Taux moyen de la dette au 31/12/N	4,64%	4,52%	4,32%	4,19%	4,16%	4,12%	-1,7%
Taux moyen de la dette hors SWAP et IRA	4,53%	4,50%	4,16%	4,09%	3,97%	4,05%	-1,0%
Annuité / RRF	12,6%	12,8%	13,7%	12,9%	12,7%	12,5%	-3,2%
Encours de dette / RRF	120,2%	120,2%	112,4%	112,5%	111,4%	105,9%	-5,9%
<b>Encours de dette / CAF</b>	<b>12,2 ans</b>	<b>12,3 ans</b>	<b>8,7 ans</b>	<b>12,8 ans</b>	<b>9,2 ans</b>	<b>11,1 ans</b>	<b>-1,7 ans</b>

L'encours de la dette de la Ville par prêteur se présente de la façon suivante :

Prêteur	CRD au 31/12/2020
CREDIT FONCIER DE FRANCE	70 209 030 €
EMISSION OBLIGATAIRE	57 800 000 €
AGENCE FRANCE LOCALE	32 633 600 €
CREDIT AGRICOLE	14 003 472 €
LA BANQUE POSTALE	7 250 446 €
DEXIA CL	6 330 611 €
AUTRES PRETEURS	12 944 026 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>201 171 186 €</b>



Le Crédit Foncier de France détient l'encours de 3 contrats de prêts refinancés en 2016 représentant 34,9 % de l'encours. La part des emprunts obligataires reste importante avec 28,7 % de l'encours. Depuis 2018, l'Agence France Locale progresse dans la part de l'encours de dette de la Ville de Tours en atteignant désormais 16%. La part du Crédit Agricole va également progresser en 2021 après l'intégration du nouveau prêt de 5 M€.

Au 31 décembre 2020, la dette de la Ville affiche 100% de l'encours sur risque de classe « 1A » selon la Charte de Bonne Conduite (CBC) dite Ghisler instaurée en 2008.

Les emprunts se répartissent par taux de la façon suivante :

Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	192 883 297 €	4,26%
Variable	6 935 047 €	0,24%
Livret A	1 352 842 €	1,33%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>201 171 186 €</b>	<b>4,10%</b>



Depuis 2018, la Ville ne dispose plus de contrats de swaps, les deux derniers sont arrivés à échéance en mars 2017.

Le taux moyen de la dette de 7% à fin 2014 est projeté à 4,2% à fin 2020 et à 4,1 % fin 2021 soit - 41 % sur la période 2014/2021.

A fin 2021, l'encours de dette projeté est de 198 M€, soit un désendettement de 3,2 M€ par rapport au CA prévisionnel 2020 (- 3,8 %). Ce désendettement sera donc supérieur à celui demandé dans le cadre du dispositif de Cahors (encours de dette demandé à fin 2020 de 207,4 M€).

La capacité de désendettement de la Ville de Tours serait de 11,1 ans contre 12,8 ans au BP 2020 dans l'hypothèse où l'ensemble des emprunts inscrits au BP 2021 seraient intégrés dans l'encours de la dette 2021.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les collectivités devront poursuivre en 2021 et 2022 la trajectoire d'amélioration du besoin de financement défini comme les emprunts minorés des remboursements. L'objectif pour la Ville est de calibrer l'évolution de l'encours de dette afin de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans.

## VII. Les budgets annexes

### A. Le budget annexe de la Régie autonome du Grand théâtre de Tours

Le budget du Grand Théâtre de Tours s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 6,4 M€ répartie comme suit :

- 6,3 M€ pour la section de fonctionnement (dont 0,32 M€ d'excédent reporté) ;
- 0,1 M€ pour la section d'investissement (dont 0,4 M€ d'excédent reporté).

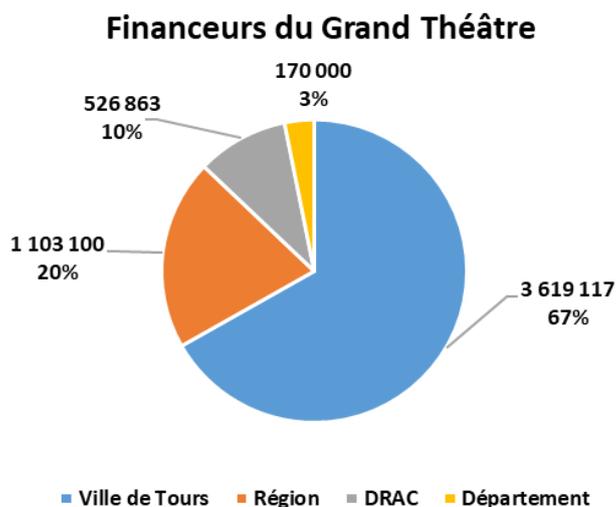
EN K€

Section	Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA prév 2020	BP 2021	Evoluti on BP 2021/ BP 2020
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	1 116	990	887	1 002	686	1 246	24,4%
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 960	5 303	5 377	5 670	4 703	4 956	-12,6%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	56	58	57	75	74	68	-9,9%
	65 - Autres charges de gestion courante	58	28	48	54	12	37	-32,9%
	66 - Charges financières	0	0	1	2	0	2	0,0%
	67 - Charges exceptionnelles	70	1	1	2	209	18	NS
	022 - Dépenses imprévues			0	0	0	0	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 260</b>	<b>6 381</b>	<b>6 371</b>	<b>6 805</b>	<b>5 685</b>	<b>6 327</b>	<b>-7,0%</b>
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	340	0	316	-7,0%
	013 - Atténuations de charges	6	12	5	6	10	6	0,0%
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	913	892	907	904	223	491	-45,7%
	74 - Dotations et participations	4 878	5 288	5 384	5 473	5 383	5 419	-1,0%
	- dont subvention de la Ville	3 065	3 459	3 539	3 619	0	3 619	0,0%
	- dont autres	1 813	1 829	1 845	1 854	0	1 800	-2,9%
	75 - Autres produits de gestion courante	38	50	25	30	10	10	-66,7%
77 - Produits exceptionnels	38	83	72	52	36	85	64,6%	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 872</b>	<b>6 325</b>	<b>6 392</b>	<b>6 805</b>	<b>5 661</b>	<b>6 327</b>	<b>-7,0%</b>	
Investissement	20 - Immobilisations incorporelles	2	0	0	0	10	0	
	21 - Immobilisations corporelles	121	33	48	95	43	109	14,8%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>123</b>	<b>33</b>	<b>48</b>	<b>95</b>	<b>53</b>	<b>109</b>	<b>14,8%</b>
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	20	0	42	107,3 %
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 887	58	57	75	74	68	-9,9%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>95</b>	<b>74</b>	<b>109</b>	<b>14,8%</b>	

De BP à BP, les recettes sont en baisse de 0,5 M€ soit - 7% tenant compte de la situation exceptionnelle de la crise sanitaire qui impacte l'activité de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours. La date de réouverture en 2021 est incertaine et déjà 2 spectacles feront l'objet d'une captation en vue d'une rediffusion au cours du premier semestre.

Le budget est financé principalement par des subventions versées par des partenaires à hauteur de 86 %.

La répartition des participations (en €) est la suivante :



Une programmation a été adaptée en conséquence avec un passage de 6 à 5 opéras, dont un en version concert. Il y aura 6 concerts symphoniques programmés avec une volonté de préserver le volume d'activité pour l'orchestre de Tours Région Centre. De plus, 13 concerts en région seront planifiés et 9 spectacles jeune public et concerts bébés organisés. Aussi, un lancement du projet Opéra Solidaire, se déclinant en plusieurs actions en faveur des publics éloignés (tarifs, médiation adaptée sur certains spectacles, don de places proposé à la billetterie), sera mise en œuvre tout comme un partenariat avec la Comédie Française (autour de 4 concerts de chambre).

Il y a comme pour 2020 une diminution des recettes de billetterie attendue en 2021 mais une recette de 110 K€ sera perçue dans le cadre d'une coproduction autour de l'opéra la « Caravane du Caire » d'André Grétry. Aussi, les produits des services, du domaine et des ventes diverses diminuent de 45,7 % par rapport au BP 2020.

Le principal poste de dépenses de ce budget est constitué des charges de personnel soit 5,4 M€ en recul de 1% par rapport au BP 2020. Elles représentent 86% des dépenses totales de fonctionnement en 2020.

Une possible mise en chômage partiel des intermittents sur les séries annulées pourrait être activée en 2021.

La progression des dépenses sur le chapitre 011 est due à la mise en place d'une stratégie de développement des coproductions de spectacles lyriques.

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des dotations aux amortissements (68 K€) et de l'excédent d'investissement reporté prévisionnel (42 K€).

Les dépenses d'équipement (109 K€) regroupent essentiellement des acquisitions nécessaires au fonctionnement de l'établissement :

- Equipement en outils de gestion : matériel informatique, téléphonique, logiciel de planification des spectacles ;
- Renouvellement de matériels destinés aux ateliers de construction, costumes et accessoires ;
- Matériel destiné à l'entretien des 8 000 m<sup>2</sup> du bâtiment ;

- Achat d'équipements conforme au parc de matériel standard de la profession ;
- Renouvellement et acquisition d'instruments de musique (percussions).

## **B. Le budget annexe des prestations Cimetières**

Le budget annexe des prestations cimetières concerne les prestations facturées aux familles (creusement de fosses, vente de caveaux, travaux d'entretien de sépultures...) qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé. C'est donc un service public à caractère industriel et commercial dont le BP 2021 est présenté ci-après.

EN K€

Section	Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA prev 2020	Proposé BP 2021	Evolut ion BP 2021/ BP 2020
Fonctionnement	002 - Résultat d'exploitation reporté	0	0	0	0	0	0	
	011 - Charges à caractère général	99	92	125	235	182	198	- 15,6%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60	65	37	27	26	30	12,4%
	65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0,0%
	67 - Charges exceptionnelles	0	0	0	1	0	1	0,0%
	022 - Dépenses imprévues	0	0	0	14	0	11	- 25,8%
	023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	89	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>159</b>	<b>158</b>	<b>162</b>	<b>277</b>	<b>208</b>	<b>329</b>	<b>18,6%</b>
	002 - Résultat d'exploitation reporté		0	0	64	0	104	62,6%
	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	167	203	239	213	248	225	5,5%
	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	
	77 - Produits exceptionnels	5	0	5	0	0	0	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>171</b>	<b>203</b>	<b>244</b>	<b>277</b>	<b>248</b>	<b>329</b>	<b>18,6%</b>	
Investissement	020 - Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	
	20 - Immobilisations incorporelles	3	0	1	0	0	0	
	21 - Immobilisations corporelles	147	4	6	281	35	364	29,7%
	23 - Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>149</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>281</b>	<b>35</b>	<b>364</b>	<b>29,7%</b>
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	254	0	245	-3,4%
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60	65	37	27	26	30	12,4%
	021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	89	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>60</b>	<b>65</b>	<b>37</b>	<b>281</b>	<b>26</b>	<b>364</b>	<b>29,7%</b>	

Au niveau de la section de fonctionnement, il est prévu l'achat des matériaux et équipements, principalement sable et caveaux et la formation des agents (ex : permis poids lourds et grue/mini-pelle).

Les charges à caractère général diminuent de 15,6 % par rapport au BP 2020 mais tiennent compte du réalisé des années passées.

Il est par ailleurs prévu un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 89 K€ afin de financer les projets d'acquisitions.

Les recettes provenant des prestations facturées aux familles qui peuvent entrer en concurrence avec l'activité privée doivent figurer dans la comptabilité du budget annexe. Elles comprennent un excédent reporté en hausse de 62,6 % par rapport au BP 2020 reflétant le résultat positif de l'exercice 2020. De plus, les recettes de produits et prestations de services progressent de 5,5 % en tenant compte d'une moyenne sur les années passées.

Afin d'assurer les missions et l'aménagement des emplacements, des investissements pour des engins de travaux sont également nécessaires. L'investissement inclut donc principalement l'achat de véhicules lourds à renouveler (camions et mini-pelle).

Sur cette section, le budget s'équilibre par l'excédent reporté, les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

**2<sup>ème</sup> partie.**  
**Présentation du budget primitif  
par politiques publiques**

## I. Pour une ville solidaire

*Commission Solidarités, cohésion sociale, logement, politique de la ville, emploi et insertion*

### A. La dignité d'abord

La politique sociale de la ville de Tours s'inscrit dans une approche globale de justice sociale et la prise en compte des formes émergentes de pauvreté et d'exclusion qui se sont parfois renforcées durant la crise du Covid-19.

#### **1. Renforcer les moyens du Centre communal d'action sociale**

Pour mieux outiller la collectivité face à l'augmentation des inégalités et aider les Tourangelles et Tourangeaux à vivre en pleine dignité, les moyens du Centre communal d'action sociale (CCAS) seront renforcés de façon importante (+420 000 €) dans le budget 2021, portant la participation de la ville à 5 396 000 € (+8,5 %).

L'enveloppe complémentaire accordée par la ville permettra de développer les nouvelles actions qui seront proposées en 2021 pour :

Le déploiement du **plan Tours solidaire**. Ce plan permettra notamment d'accroître le soutien aux associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire et de mettre en ligne une plateforme Internet d'entraide, de solidarité et d'échange de services destinée aux Tourangelles et aux Tourangeaux (de type « voisins solidaires »).

Le CCAS participera activement à la mise en œuvre du **plan « Logement d'abord ! »**, par le financement de nouvelles aides pour le maintien dans les lieux, la création de deux postes de travailleurs sociaux pour de l'intermédiation locative et la prévention des expulsions.

**Les renforts déployés pendant la crise Covid-19 dans les EHPAD seront sanctuarisés en 2021** à travers de nouveaux recrutements, pour un budget de 250 000 €.

Outre la subvention, la ville apporte également un soutien au CCAS via la mutualisation de moyens logistiques et humains afin que ce dernier puisse mener la politique sociale de la municipalité à destination des populations les plus fragiles.

La subvention permet de financer les aides facultatives développées par le CCAS, telles que les aides individuelles et d'urgence, ainsi que les aides à la restauration scolaire. Elle contribue également à financer des dispositifs comme le restaurant social Voltaire, le foyer d'Hébergement Paul-Bert, l'accompagnement budgétaire via le micro-crédit, la micro-épargne ainsi que le point écoute budget et la sous-location.

Par ailleurs, le *Guide de l'urgence sociale* sera actualisé en lien avec les partenaires, et traduit en plusieurs langues, sur divers supports et avec de nouvelles rubriques, à destination des publics sans domicile et domiciliés.

#### **2. Pour une politique de l'Hospitalité et du lien social**

En 2021, la municipalité poursuivra avec ses partenaires institutionnels et associatifs la réflexion sur la **création d'une maison de l'Hospitalité**, permettant d'honorer notre tradition de ville-refuge. La ville projette également de signer avec la Préfecture des contrats territoriaux d'accueil et

d'intégration des réfugiés (CTAIR), afin de mettre en œuvre des actions concrètes à l'attention des personnes bénéficiaires de la protection internationale.

La ville continuera d'apporter son **soutien aux associations** qui contribuent au maintien du lien social et à l'accompagnement des personnes en situation de précarité. La ville souhaite désormais donner une meilleure visibilité à ces associations lors des grandes manifestations publiques (marché de Noël...), afin de valoriser leurs actions et conforter leurs liens avec les Tourangelles et Tourangeaux.

### ***3. La dignité par le logement***

La ville de Tours a été retenue dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « **Logement d'abord !** » qui mobilisera des moyens nouveaux de lutte contre le sans-abrisme. Cette candidature s'inscrit dans le plan quinquennal 2018-2022 pour le « Logement d'abord ! » lancé par l'Etat. Ce plan doit permettre l'accès au logement pour les personnes sans domicile, dont les sans-abris. Le projet de la ville de Tours ayant été retenu, la ville prendra à sa charge 50% d'un poste de coordinateur.

La ville accompagne les demandeurs de logement social avec son service logement, qui est partenaire de 10 bailleurs sociaux et dispose par convention d'un contingent de réservations d'environ 7 900 logements.

En 2021, différentes réformes liées à la loi ELAN vont impacter le fonctionnement du service logement et solidarité : la mise en œuvre de la cotation de la demande prévue pour septembre et la gestion en flux en novembre. Le système de cotation constitue une aide à la décision tant pour la désignation des candidatures examinées en commission d'attribution que pour l'attribution des logements sociaux. Il permet ainsi de prendre en considération la situation du demandeur et l'ancienneté de la demande. Concernant le passage à la gestion en flux, l'objectif poursuivi est de fluidifier les attributions et rechercher une meilleure adéquation entre les publics visés et les logements.

### ***4. Emploi et insertion professionnelle***

#### ***a. Orientations générales***

La ville participe directement à la politique de l'emploi au plan local en assumant un rôle fédérateur auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Ainsi, la politique municipale en matière d'emploi s'articule autour de quatre axes forts déjà existants ainsi qu'un nouveau projet mis en œuvre dès 2020 :

1. Le **soutien aux acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion** via l'octroi de subventions. Le budget dédié aux subventions s'élève à 185 000 €. 12 associations en bénéficient en proposant des actions permettant un retour à l'emploi des publics cibles : faciliter l'hébergement des jeunes en mobilité, cultiver l'estime de soi pour une meilleure insertion professionnelle, aider à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, aider le développement et la structuration des associations créatrices d'emploi.
2. La mise en place de la **clause de promotion de l'emploi** dans les marchés publics : Cette clause permet de faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées (demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, travailleurs handicapés, salariés des structures d'insertion par l'activité économique) en réservant un nombre d'heures de

travail à ce public. Depuis 2011, plus de 60 opérations ont été concernées : plus de 55 000 heures de travail réalisées, 352 personnes ayant signé un ou plusieurs contrats de travail dont 208 domiciliées à Tours, 56% des candidats encore en emploi ou en formation qualifiante après le premier contrat. Un opérateur, le CREPI Touraine, est en charge de la mise en place opérationnelle des heures d'insertion (élaboration des fiches de poste, recrutement des personnes en insertion, interface avec les entreprises, contrôle de la réalisation effective des heures sur les chantiers concernés).

3. La **coordination Emploi - Ville de Tours** qui réunit une cinquantaine d'acteurs locaux avec comme objectifs de travailler ensemble pour mieux toucher le public cible, mieux répondre aux besoins, partager les pratiques entre professionnels, créer un réseau d'échanges efficace, anticiper ensemble les évolutions des métiers...
4. **L'organisation annuelle d'un forum de l'emploi et de l'alternance** à l'hôtel de ville. Plus grand rendez-vous emploi du département, *Tou(r)s pour l'Emploi et l'Alternance* est organisé par la ville depuis 2014, en partenariat avec la Mission locale de Touraine, Pôle Emploi et la Région Centre Val de Loire. Réunissant plus de 120 exposants dont 95 entreprises qui proposent des offres d'emploi, ce salon accueille entre 2 500 et 3 000 personnes chaque année. L'édition 2021, d'un budget de 11 700 €, est prévue le mercredi 19 mai et proposera un zoom sur les métiers de la transition écologique et les emplois verts.

#### *b. « Territoire Zéro chômeur Longue durée »*

Par ailleurs, le Conseil municipal a voté le 16 décembre 2020 une délibération affirmant le soutien et l'accompagnement de l'association locale de **soutien à l'expérimentation du dispositif « Territoire Zéro chômeur Longue durée » (TZCLD)**, dans le quartier du Sanitas.

La première loi du 26 février 2016 « *d'Expérimentation Territoriale visant à résorber le chômage de longue durée* » a permis à 10 territoires urbains et périurbains de 5 000 à 10 000 habitants d'être labellisés « Territoires Zéro chômeurs de longue durée » et de créer 900 emplois par le biais des 11 Entreprises à But d'Emploi (EBE).

Ces entreprises sont financées pour 70% par la réaffectation des coûts et manques à gagner liés à la privation durable d'emploi. Elles embauchent, uniquement sur la base du volontariat des personnes demandeurs d'emploi de longue durée en CDI au SMIC en temps choisi. Elles proposent des services utiles nouveaux ou complémentaires à ceux existants sur le territoire, non concurrentiels et à des prix attractifs pour les clients (collectivités locales, associations ou citoyens)

La deuxième loi, votée le 30 novembre 2020, permet la prolongation de l'expérimentation ainsi que l'extension à 50 nouveaux territoires au niveau national. Les parutions des décrets d'application et du nouveau cahier des charges qui permettra l'habilitation de nouveaux territoires sont prévues au 2ème semestre 2021.

L'objectif de cette expérimentation est de permettre aux personnes privées durablement d'emploi de travailler en CDI sur des missions utiles non couvertes et non concurrentielles sur les territoires concernés. L'expérimentation TZLCD est régie par trois hypothèses :

1. « Personne n'est inemployable »
2. « Ce n'est pas le travail qui manque »
3. « Ce n'est pas l'argent qui manque ».

Trois ateliers (Comité de Pilotage, BOOSTER et EBE) se réunissent ainsi régulièrement avec pour objectif de répondre au cahier des charges en septembre 2021 **afin d'obtenir la labellisation d'ici la fin 2021.**

## **5. Lutter contre les inégalités sociales et territoriales**

### *a. Orientations générales de la Politique de la ville*

La ville de Tours poursuit son engagement pour réduire les inégalités sociales et territoriales, notamment celles qui subsistent entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste de la population tourangelle. Ainsi, dans le cadre du **Contrat de ville 2015-2020**, la ville de Tours s'est engagée à poursuivre son soutien aux actions en direction des **7 quartiers prioritaires** (Sanitas, Europe, Maryse-Bastie, Rives du Cher, Fontaines, Rochepinard et Bords de Loire).

Dans le cadre de l'appel à projets 2020, la ville a apporté son soutien financier à 46 porteurs de projets (associations et écoles) pour la réalisation de 72 actions. Ces actions ont été soutenues dans le cadre de l'AAP du Contrat de ville mais aussi dans le cadre du Fonds d'initiatives citoyennes. **Le budget 2021 dédié aux subventions s'élève pour la ville à 213 000 €.**

En parallèle, la ville soutient la prévention de la délinquance par le biais d'une subvention annuelle versée au Conseil départemental pour l'action des éducateurs de prévention spécialisée sur les différents quartiers prioritaires. En 2020, une subvention directe de 52 000 € a été attribuée pour la prise en charge des frais de locaux.

Les objectifs 2021 :

- renforcer l'accompagnement de l'enfant dans toute son évolution, de la petite enfance à l'adolescence, par un soutien renforcé, une ouverture sur le monde, ainsi qu'une coordination consolidée des co-éducateurs,
- rapprocher le demandeur d'emploi du monde économique en favorisant l'articulation offre d'emploi disponible/formation/demande,
- renforcer l'accès aux droits et la levée des freins pour accompagner au mieux les ménages fragiles,
- accentuer la lutte contre le sentiment d'insécurité par le renforcement de la présence humaine dans les quartiers.

Les objectifs de quartiers solidaires sont réaffirmés dans l'appel à projets 2021 en intégrant notamment la santé et le renforcement de la culture.

En 2021, deux dispositifs seront redéfinis:

- La **réforme du Fonds d'Initiative Citoyenne**, un dispositif au service des projets d'habitants,
- La **remobilisation des Conseils citoyens** et la redéfinition des missions qui leur seront confiées.

### *b. Equipements Socio-Culturels et structures de services*

La ville, en partenariat avec la Caisse des Allocations familiales d'Indre et Loire (CAF), soutient :

- **5 centres sociaux** : Courteline, Pluriel(le)s, Léo Lagrange Tours nord, l'association des usagers des Centre sociaux Giraudeau et Maryse Bastié (AUCSGMB) et la Ligue de l'enseignement 37 (FOL37) pour le Centre social des Fontaines (Maison pour tous).
- **3 Espaces de vie sociale** : Vivre Ensemble aux Rives du Cher, LE 37 sur le quartier Rochepinard et l'AUCSGMB pour l'EVS Giraudeau.

En plus de l'offre de loisirs et culturelle proposée, l'objectif général de ces équipements, situés dans les quartiers prioritaires, est de rompre l'isolement des habitants, renforcer les solidarités entre personnes en les intégrant dans des projets collectifs et en favorisant les prises d'initiative.

La ville contribue à la mise en œuvre des projets par le biais de subventions et la mise à disposition de locaux et de matériel. Ce soutien fait l'objet de conventions d'objectifs pluriannuelles.

En 2021, le soutien à ce secteur va se manifester notamment par le financement du reste à charge par la ville des adultes relais qui seront recrutés par les centres sociaux afin de favoriser la présence humaine dans les quartiers prioritaires. Cette année 47 500 € ont déjà été réservés à ce dispositif. En 2021, 7 nouveaux postes vont d'abord venir compléter et soutenir l'activité des centres sociaux dans différents domaines, comme la médiation numérique.

Un diagnostic sera ensuite conduit par France médiation en vue de la mise en place d'un dispositif de médiateur de rue afin de rajouter de la proximité au sein de quartiers (coût de l'étude 20 00€, pris en charge à 75% par l'Etat).

### *c. Le Forum Europe*

Le Forum Europe est une structure municipale située au cœur du quartier de l'Europe, qui propose une plateforme de services pour tous les habitants. Elle regroupe un Espace public numérique, un espace France Services, l'antenne nord de la Mission locale de Touraine et accueille des permanences associatives.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la Maison de Services au public (MSAP) est devenue France Services. Ce nouveau label est délivré par l'Etat aux structures répondant à un cahier des charges précis. L'accueil, l'information, l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne et la mise en relation avec les opérateurs partenaires pour les situations complexes constituent les principales missions des structures France Services. Elles concourent à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

Dans ce cadre, les usagers peuvent être aidés par des agents municipaux pour effectuer des démarches administratives en ligne relevant de 9 administrations partenaires (Pôle Emploi, CPAM, CAF, CARSAT, MSA, La Poste, DDFIP, Ministères de l'Intérieur et de la Justice).

**L'année 2021 sera la première année de fonctionnement de France Services.** Outre la formation des agents qui va se poursuivre, de nouveaux outils seront déployés auprès des usagers notamment les rendez-vous à distance par visioconférence.

### *d. La Maison de la réussite*

Ouverte en octobre 2016, sur le site de l'ancien collège Pasteur au Sanitas, elle propose des réponses personnalisées sur trois axes principaux :

1. la solidarité éducative en direction des collégiens et lycéens : aide spécifique dans leur parcours scolaire (année et vacances scolaires),
2. le soutien à la parentalité,

3. l'accompagnement individuel dans les démarches du quotidien, en complément des dispositifs existants.

Un nouveau projet de structure est défini pour la période 2021-2023 afin de poursuivre les objectifs précités et les adapter au contexte qui a évolué notamment en termes de partenariats, et de besoins repérés.

Afin de réaliser ce projet dans les meilleures conditions l'équipe aujourd'hui composée de 3 personnes doit être renforcée. C'est pourquoi un contrat d'apprentissage est prévu à compter de septembre 2021, pour développer les actions d'accompagnement à la scolarité et de prévention du décrochage scolaire en direction des collégiens en lien très étroit avec les éducateurs de rue et les collègues.

#### *e. La future Maison de santé des Rives du Cher*

Face à la pénurie de médecins sur le quartier des Rives du Cher, la municipalité souhaite prioriser l'axe santé de sa politique sur ce quartier. Ainsi, avec l'appui de la Région Centre Val de Loire, le [projet de Maison de santé des rives du Cher](#) sera lancé dès 2021. Une première antenne provisoire sera aménagée au cours de l'année 2021. Ce pôle santé, pour pouvoir bénéficier de financements de la Région, doit se composer d'un site principal (110 m<sup>2</sup> minimum) et des espaces suivants : 3 cabinets, 1 salle de réunion, 1 salle d'attente, 1 espace d'accueil/secrétariat, des sanitaires patients et des sanitaires pour le personnel.

Le centre municipal de santé a pour objectifs :

- des activités de prévention, de diagnostic et de soins,
- exerce en mode salarié uniquement,
- le conventionnement en secteur 1, pas de dépassement d'honoraires,
- la pratique du tiers-payant,
- un accès aux soins pour toutes et tous.

La ville de Tours a adhéré en 2020 au GIP Pro Santé qui assurera le recrutement et le financement des postes de médecins.

## **B. Pour une ville réellement inclusive**

Un « [plan d'égalité femmes-hommes](#) » va être élaboré au cours de l'année 2021 : celui-ci visera à assurer l'égalité femmes-hommes dans l'accès et la jouissance des services municipaux, à lutter contre les problématiques spécifiques que rencontrent les femmes en situation de précarité, à lutter contre les stéréotypes de genre, à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, et enfin à améliorer la visibilité des femmes dans l'espace public (baptême ou rebaptême d'équipements publics et de voiries). Ce plan d'action concernera deux volets de l'action publique : le volet interne, lié au fonctionnement de la collectivité ; et le volet externe, concernant des projets et dispositifs à mettre en œuvre. Par ailleurs, la ville soutiendra et accompagnera de nombreuses initiatives mises en place par les centres sociaux et les associations qui luttent pour l'égalité.

L'[Agenda d'Accessibilité programmée des bâtiments](#) municipaux a été déposé en octobre 2018. Pendant 9 années (3 périodes de 3 ans), de 2019 à 2027, des travaux d'accessibilité pour 230 ERP sont programmés pour un budget estimé à **20 541 000€**. Un Comité technique réunissant les représentants des associations de personnes porteuses de handicap et les personnels de la ville en

charge des travaux d'accessibilité a été créé afin d'échanger sur les aménagements futurs. En 2021, 562 500€ de travaux sont programmés.

La ville a effectué un diagnostic auprès de l'ensemble des directions de la collectivité afin de développer des actions de sensibilisation qui auront pour objectifs de :

- Favoriser l'inclusion du public en situation de handicap dans la cité tourangelle,
- Améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les ALSH,
- Faciliter la vie au travail des agents municipaux ayant la qualité de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (convention avec FIPHFP),
- Sensibiliser la population à la question du handicap.

En 2021, la ville de Tours s'attachera à mettre en œuvre les engagements pris dans le pacte handicap : développer des pratiques d'employeur exemplaire et garantir à tous les conditions d'une citoyenneté réelle.

En 2019, la ville a adhéré au Réseau Francophone des « Ville Amies des Aînés » et au réseau mondial des villes et communautés, amies des aînés. **Cet axe de compétence sera en 2021 orienté vers le CCAS.**

La ville de Tours participe au Contrat local de santé mentale (CLSM) et renouvellera, en 2021, la convention avec Tours Métropole Val de Loire, le Centre Hospitalier Universitaire de Tours et la délégation départementale de l'Agence régionale de Santé.

Les **Jeudis de la santé** se poursuivent en 2021. Chaque édition sera systématiquement retransmise en ligne.

La ville ayant adhéré à la charte « Ville active » du Programme National Nutrition Santé, des actions locales de prévention en santé concernant le volet nutrition seront encouragées.

## II. Objectif Tours zéro carbone 2040

*Commission Aménagement de l'espace urbain, mobilités, biodiversité, gestion des risques et bâtiments*

### A. Pour un urbanisme écologique et solidaire

#### ***1. Vers le renouvellement urbain des quartiers du Sanitas et de Maryse-Bastié***

La ville s'est engagée dans la mise en œuvre d'un projet ambitieux de **renouvellement urbain** à travers la signature de la convention NPNRU de Tours Métropole Val de Loire. Les investissements générés par ce projet sont évalués à 147 millions d'euros pour le Sanitas, dont 85 000 € HT pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Tours (opérations et équipements publics). Le quartier Maryse-Bastié bénéficiera quant à lui de 24 millions d'euros, dont 16 millions d'euros HT pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Tours.

Ainsi, après la création d'une AP pour l'opération Hallebardier en 2020, une nouvelle autorisation de programme est créée au BP 2021 regroupant trois sites d'opérations au Sanitas dont l'aménagement sera porté en régie par la ville de Tours :

- Marie Curie : 3 456 095 € en AP
- Rotonde : 6 798 424 € en AP
- Claude Bernard : 200 000 € en AP.

On notera que les opérations d'aménagement sont financées par l'ANRU à hauteur de 50% du déficit d'opération.

Les acquisitions foncières bénéficient d'une AP de 4,262 M€ sur 2020-2022 dont 2 M€ sur les années 2021 et 2022. En effet, pour assurer le renouvellement urbain des quartiers, leur maîtrise foncière est nécessaire. Ainsi, ce budget permet de procéder à des acquisitions sur les espaces couverts par le Droit de préemption urbain mais également de finaliser des acquisitions amiables pour des biens présentant un intérêt pour la collectivité.

#### ***2. Définir les principes de co-construction et améliorer la qualité architecturale des projets et opérations d'aménagement***

En 2021, des crédits à hauteur de 240 000 € pour la réalisation de prestations d'étude et d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sont prévus. Ils permettront à la ville de se faire accompagner notamment via des prestations juridiques et financières pour les opérations d'aménagement, des prestations ponctuelles pour les modifications de contrat ou pour l'engagement de nouvelles concessions d'aménagement. Ils comprennent également:

- l'AMO Menneton pour l'engagement des premières études environnementales,
- une AMO de suivi des clauses API (Appels à projets innovants) qui permettra de s'assurer du bon déroulement des négociations entre les propriétaires de sites et les lauréats, du respect des innovations et de la programmation annoncées,
- une AMO Gestion patrimoniale : des études spécifiques sont nécessaires pour appréhender le devenir de sites municipaux : ensemble immobilier Toulouse-Lautrec, parkings des Fontaines (Balzac et Front de Cher), les Halles...
- la réalisation d'études urbaines et la définition d'une stratégie sur **l'urbanisme tactique**,

- enfin, ils permettront de recourir à des prestations diverses de géomètres – topographes.

Cette année, un **Référentiel pour un urbanisme écologique et solidaire** destiné aux acteurs de la fabrication urbaine (architectes, urbanistes, promoteurs) sera élaboré, ainsi qu'un guide de co-construction de la ville de demain, en lien avec les Conseils de quartier.

Pour assurer l'amélioration de la qualité architecturale des projets dans des secteurs non couverts par un périmètre d'opération (ZAC, PUP, concession d'aménagement) et pour des opérations significatives, la ville va engager en 2021 un **architecte conseil** dont le rôle sera d'éclairer la position des élus lors des échanges avec les porteurs de projets immobiliers (promoteurs et bailleurs principalement).

## **B. Le scénario Mobilités Bas carbone 2040**

### ***1. Investissements portés par la métropole***

Le scénario « Mobilités Bas carbone 2040 » de la ville de Tours repose sur des compétences principalement métropolitaines. Néanmoins, la direction « Voirie – Circulation » participe étroitement à son élaboration, dont font partie le « schéma vélo métropolitain 2026 » et le futur schéma directeur des mobilités. Elle participe également au renouvellement de la délégation de service public des parkings en ouvrage et à l'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI).

Les travaux d'investissement à hauteur de 3,6 millions d'euros seront réalisés par Tours Métropole Val de Loire sur le territoire de la ville. Ils comprennent notamment :

- L'entretien et la sécurisation de la voirie et de trottoirs pour 2 millions d'euros,
- La rénovation de l'éclairage public pour une diminution de la consommation d'énergie et un confort et une sécurité améliorée (1 million d'euros),
- La rénovation de la signalisation lumineuse tricolore (100 000 €),
- Les équipements de sécurité et mobilier urbain (portiques, potelets, barrières...) (84 000 €).

Pour 2021, la ville prévoit en outre un fonds de concours complémentaire de 800 000 € pour renforcer l'entretien de la voirie et des trottoirs.

Plusieurs opérations seront financées sur les fonds propres de TMVL, dont notamment :

- l'aménagement de la **place du Grand-marché** (1,8 million d'euros),
- l'aménagement de **pistes cyclables sécurisées**, au titre du schéma vélo 2026 (1 million d'euros),
- le lancement d'études pour la troisième phase du **réaménagement de l'avenue de Grammont**, pour un financement des travaux en 2022.

### ***2. Investissements portés par la ville***

Les investissements réalisés par la ville portent notamment sur l'acquisition d'horodateurs permettant le paiement des FPS minorés (environ 80 000 €), et la dernière tranche d'installation des panneaux d'affichage libre.

Les budgets de fonctionnement transférés à TMVL (environ 3 millions d'euros) permettent aux différentes régies (circulation, voirie, signalisation lumineuse tricolore et éclairage public) de procéder à l'entretien de l'espace viaire et au remplacement de ses équipements.

Les budgets inscrits côté ville permettent notamment de :

- contrôler le stationnement payant de surface et gérer les recours par le biais d'un marché passé avec la société SAGS, s'acquitter des frais de traitement des FPS à l'ANTAI, ainsi que payer l'hébergement des données sur le serveur du prestataire (Flowbird), la maintenance et les frais bancaires (1,3 million d'euros)
- financer les interventions sur des espaces communaux, comme les parcs et jardins ou les écoles (matériaux, locations de matériels – 137 000 €)
- mettre en place de la signalisation afférente aux arrêtés de manifestations soutenues par la ville (25 000 €),
- louer, installer et entretenir les illuminations de fin d'année (363 000 €).

### ***3. Manifestations autour du Tour de France et de la popularisation du vélo***

La ville souhaite mettre en place une programmation autour du vélo sur un week-end entier, manifestation à laquelle s'associeraient des animations autour du **Tour de France** puisque Tours sera ville-étape en 2021.

**La Fête du vélo** consiste en un « village » dont le but est de promouvoir les modes de déplacement actifs. Le village se tient place Anatole France et rassemble des associations, des acteurs du vélo et des acteurs du transport comme Kéolis, Fil bleu ... Il est envisagé d'agrandir cette manifestation jusqu'au pont Wilson, dans le cadre de l'expérimentation de piétonisation. Cette événement, qui vient en complémentarité de Vélotour, encourage le vélo comme un mode de déplacement et de loisirs. Un budget de 12 000 € est consacré à cette manifestation en 2021.

**Vélotour** est une manifestation grand public qui existe depuis 15 ans à Dijon. A Tours, les éditions 2018 et 2019 ont attiré du public de l'ensemble de la Métropole mais aussi du département. Le parcours, formant une boucle et renouvelé chaque année, emmène les participants dans des lieux surprenants, souvent connus des habitants mais jamais traversés en vélo. Pour 2021, Vélotour envisage un départ place Anatole France et un parcours au Sud de la ville (budget 2021 : 25 300 €). Le parcours intègre une quinzaine de lieux de passage. Il s'agit d'un mix de lieux phares des années précédentes et de nouveaux sites : les Rives du Cher, les Deux-Lions, Grandmont et le secteur du Parc des Expositions.

## **C. Reconquérir la biodiversité urbaine et valoriser le patrimoine végétal**

### ***1. Plan « Nature en ville »***

La nature en ville répond aux attentes sociales des citoyens, joue un rôle reconnu dans la valorisation économique des territoires, accueille l'essentiel de la biodiversité urbaine et contribue à rafraîchir la ville en été.

En 2021, les premiers projets du **plan « Nature en Ville »** seront mis en œuvre ; son inauguration aura lieu le 17 février 2021 avec les « **Plantations citoyennes** » de **1000 arbres et arbustes** dans tous les quartiers de la ville. Le plan s'articule autour de quatre axes prioritaires:

#### **1. La transition écologique des pratiques**

La transformation d'un poste au sein de la Direction permettra le recrutement d'une botaniste naturaliste qui réalisera notamment des inventaires de biodiversité. Des études de diagnostic du fonctionnement des bassins du jardin botanique et du système de forage

(et station de déferrisation) ainsi que de la rivière artificielle du jardin des Prébendes (70 000 €) seront réalisées, préalablement à des travaux d'économie d'eau et des aménagements favorables à la biodiversité. Des travaux de régénération forestière seront menés dans les massifs forestiers municipaux à hauteur de 63 000 €.

2. **De la nature et des jardins pour toutes et tous**

Le recrutement d'un technicien chargé du suivi des jardins familiaux permettra le développement de nouvelles actions : travail collaboratif avec les présidents des jardins familiaux pour faire évoluer les pratiques, création d'îlots de biodiversité, révision des modalités du concours, programme d'actions de sensibilisation, etc. Le programme d'équipement des jardins familiaux sera poursuivi et renforcé : renouvellement de cabanes avec désamiantage (80 000 €) et installation de systèmes d'économie d'eau (20 000 €). 2021 verra également la réalisation de la dernière tranche de vidéosurveillance de la mini ferme du jardin Botanique (32 500 €) et l'acquisition de panneaux pédagogiques et muséographiques pour les collections botaniques et animalières et cheptel (17 000 €).

3. **Associer les Tourangelles et Tourangeaux et prendre en compte tous les usages**

Un emploi de chargé d'accompagnement des initiatives citoyennes portées notamment par les associations sera créé en vue de la mise en œuvre des projets participatifs et citoyens, via une co-construction des projets d'aménagement avec les habitants. Différents aménagements de lieux publics sont programmés, notamment la rénovation d'aires de jeux au jardin Bouzignac (jeux 6-12 ans) et de l'aire de jeux de la rue Jacques Brel dans le quartier Milletière pour 80 000 €, ainsi que l'installation et le renouvellement de mobilier urbain dans les parcs et jardins (40 000 €) et de bacs urbains sur les autres espaces publics (19 000 €).

4. **Rendre la ville plus résiliente**

L'étude en cours pour l'élaboration d'un schéma directeur vert métropolitain (financement groupé avec la ville) vise une planification des travaux de plantations, notamment arborées, dans les zones urbaines sujettes au phénomène des îlots de chaleur. Ce schéma a vocation à servir de référence pour les bonnes pratiques de conception et de gestion et également de prescription pour les entreprises et aménageurs privés. Le mode co-construction du projet de végétalisation de l'espace Saint-Exupéry (un ancien terrain de sport bitumé) servira d'expérimentation pour le **lancement de l'opération « Récrés en herbe »** portée par la direction de l'Education. Concernant le traitement des îlots de chaleur, une réflexion est actuellement en cours avec l'Architecte des Bâtiments de France en vue d'augmenter la densité végétale dans le secteur sauvegardé (le haut de la rue Nationale et la place Choiseul).

## ***2. Aménager les parcs urbains et valoriser le patrimoine végétal***

D'autres projets de végétalisations comprennent la première tranche de travaux d'aménagement et végétalisation des **jardins de Rochepinard** (100 000 €), la poursuite de la végétalisation pour le **renouvellement d'arbres morts ou sans avenir** par des espèces mieux adaptées et nouvelles plantations (50 000 €) et l'opération **« A fleur de trottoir »** (40 000 €),

De nouveaux compteurs d'eau seront installés suite à la suppression des systèmes de pompes dans le Cher par TMVL et une tranche de travaux dans le cadre du plan de gestion du **jardin des Prébendes** est programmée à hauteur de 50 000 €.

La poursuite des travaux de rénovation des fabriques du **Jardin botanique** permettra la finalisation de la volière rouge des psittacidés et une étude en vue des travaux de réhabilitation de la fabrique des wallabys. Des travaux de restauration du mur de clôture longeant le boulevard Tonnellé sont prévus, ainsi que le renforcement du kiosque du jardin Mirabeau (15 000 €) et la rénovation de l'étanchéité de la **fontaine de Loiseau d'Entraigues** (30 000 €).

Des événements festifs tels que la **Fête de la biodiversité** les 3-4 juillet sur le thème de la ville comestible et une journée verte avec les associations le 9 octobre « **La nature près de chez soi** » seront organisés.

Enfin, un total de 169 000 € est consacré aux moyens utilitaires nécessaires à **l'entretien et la gestion du patrimoine** : équipements et matériels utilitaires comprenant divers matériels spécialisés et outillage pour les services et pour la régulation climatique des serres de production florale ainsi qu'aux études et travaux concernant les bâtiments d'usage dans les parcs et jardins ou liés au fonctionnement des équipes.

Des financements seront recherchés pour les principales opérations envisagées auprès de différents interlocuteurs ou dispositifs tels que le programme REACT EU, le CPER, le CRST, le FDADDT et l'Agence de l'eau. En outre, la recherche de mécénats a été initiée.

### ***3. Remettre la Loire au cœur de la ville***

La municipalité exprime sa volonté de **renforcer la dimension culturelle de « Tours sur Loire »** en augmentant son budget de **+ 100 000 €** (400 000 € de dépenses, pour un reste à charge de 250 000 €). Il s'agit de réhabiliter la nature publique de l'événement, son intérêt général et de répondre en cela à l'ambition d'une politique culturelle de la ville qui voit l'articulation d'une programmation exigeante gratuite pour tous les publics et qui représente une opportunité de diffusion et de visibilité pour les artistes émergents et confirmés du territoire.

Il est également attendu une adéquation plus forte encore avec les événements de la ville : Japan Tour Festival, Les Inattendus, Festival Cinéma et Gastronomie, Tour de France, Marche des fiertés... pour chacune de ces manifestations, il s'agira de mettre en place sur la guinguette une programmation dédiée.

Cette manifestation s'inscrira également dans une approche encore plus intégrée à son environnement afin d'en faire une manifestation éco responsable, vertueuse dans son rapport à la nature, au paysage et à la Loire. Une part belle sera faite à des créations *in situ* qui intègrent le paysage comme élément indissociable de la proposition artistique.

Au-delà de ces animations culturelles, **les bords de Loire feront l'objet de plusieurs manifestations valorisant le fleuve**, La Loire étant comprise comme véritable entité patrimoniale. La Mission Val de Loire fêtera les 20 ans d'inscription du Val de Loire au patrimoine de l'Unesco. Une remontée de la Loire est programmée avec plusieurs associations de bateliers (Boutavant, La Rabouilleuse, Les Bateliers de Savonnières...), mariniers et embarcations accueilleront le grand public dans le cadre d'un moment festif.

### ***4. Faciliter la cohabitation des animaux avec les habitants***

En soutien des **associations de protection animale**, dans leurs actions pour la stérilisation et l'identification des chats libres, un budget de 3000 € est réservé à la prise en charge d'une partie des frais vétérinaires nécessités par ces opérations qui permettent de réduire la population de chats

sauvages et errants de façon significative et de faciliter la cohabitation des animaux avec les habitants.

Des actions de **sensibilisation des maîtres de chien** pour le respect de la propreté des espaces publics seront également organisées, en complément de la fourniture de sacs de ramassage des déjections canines qui se poursuit.

Enfin, un budget de 35 000 € est destiné au paiement des **frais de fourrière animale** au service commun de la métropole.

## ***5. Hygiène et gestion des risques***

La direction Hygiène, Prévention des Risques et Environnement est chargée de la protection de la population face aux risques naturels, technologiques et environnementaux. Elle intervient dans le domaine de la lutte contre l'habitat indigne, de la sécurité incendie des Etablissements Recevant du Public (ERP), et de la prévention et de la gestion des risques majeurs.

Dans le cadre de ses missions elle réalise des **diagnostics de pollution** lors de la découverte de sites pollués, d'analyses de qualité d'eau ou d'air dans le cadre du suivi de massifs pollués, de traitements de sols contaminés par les termites, ou d'études de remédiabilité à l'insalubrité dans les logements indignes. La ville adhère également au **syndicat des cavités souterraines** qui apporte une expertise technique précieuse dans la surveillance des celles-ci.

Parallèlement à **la révision de son Plan Communal de Sauvegarde** en cours, la ville poursuit son programme de renouvellement et d'extension du réseau des sirènes d'alerte engagé en 2020. Le remplacement de 2 sirènes d'alerte vétustes est prévu en 2021 pour un budget de 60 000 €.

Un budget de 5000 € est affecté au renouvellement du matériel nécessaire aux services d'hygiène et de désinfection pour la réalisation des missions de préservation de la salubrité publique.

## **D. Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et réviser la politique d'achat de la collectivité**

### ***1. Des investissements en hausse en faveur de la transition énergétique***

Les principaux enjeux de la Direction de la transition énergétique (DTE) en 2021 sont de mettre en place un nouveau **Contrat de performance énergétique sur les bâtiments communaux**, et de relancer la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en parallèle de la définition d'une **stratégie de développement des énergies renouvelables**.

Le **budget d'investissement 2021** s'élève à **1 075 000 €, en hausse de 396 000 € (+73%)** par rapport à 2020, dont les axes principaux sont :

- Création d'un compte P3 à provisions de 250 000 €,
- Développement des énergies renouvelables avec un raccordement de l'ATGT au réseau de chaleur biomasse, une géothermie au TCT, et des panneaux photovoltaïques pour environ 350 000 €,
- Le déploiement massif de travaux de lutte contre la prolifération de la légionnelle dans l'eau chaude sanitaire pour 170 000 €.

Le budget de fonctionnement, de 5 549 000 €, est en baisse de 1 041 353 € (moins 16,3%) par rapport à 2020. Cette diminution s'explique par :

- des arriérés de facturation résorbés en 2020 évitant de payer des factures de N-1 sur l'année N (500 000 €),
- la mise en place de nouveaux contrats d'achat d'électricité et de gaz, avec des prix des énergies extrêmement favorables du fait du contexte énergétique (hiver très doux, crise COVID, ...) (50 000 €)
- la mise en place d'un nouveau contrat d'exploitation des installations de génie climatique, avec un poste combustible en baisse sensible (100 000 €) et un poste garantie totale qui basculera en partie en investissement) (450 000 €).

Un **renforcement de moyens humains** est à l'étude, afin de faire face aux missions croissantes et de plus en plus complexes.

## ***2. Vers un renforcement de la Direction Architecture et Bâtiment***

Le budget investissement relatif à la gestion des bâtiments communaux, d'un montant total d'environ 7 151 000 € de crédits de paiements, permet de réaliser **les travaux de gros entretien et de renouvellement**. Ce montant n'inclut pas les projets de construction ou de transformation que la Direction Architecture et Bâtiment (DAB) met en œuvre pour le compte des directions en charge des politiques publiques (plan Écoles en transition, NPNRU, et autres).

- 4,6 millions d'euros sont inscrits pour des études et travaux de gros entretien et renouvellement du bâti (hors équipements techniques), et pour faire face aux imprévus,
- 1,7 million d'euros sont dédiés aux **bâtiments culturels ou patrimoniaux**, 1,2 million d'euros aux **établissements accueillant des enfants** (écoles, accueil de loisir, crèches, etc.), et plus de 700 000 € pour les **équipements sportifs**. Parmi les opérations les plus significatives sont prévus le remplacement de la **baie monumentale** de la Bibliothèque centrale, la réfection de la couverture du musée des Beaux-arts (tranche 1), le remplacement de revêtement de sol amiantés dans des écoles, le remplacement du mur mobile de la piscine Bozon.
- 1,5 million d'euros sont prévus pour les installations techniques (ascenseurs, réseau électrique, systèmes de sécurité incendie, ...),
- la mise en œuvre de l'**agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**, approuvé par arrêté préfectoral le 26 février 2019, se poursuivra à hauteur de 562 500 €,
- enfin, 523 000 € seront affectés à la rénovation ou l'adaptation intérieure des locaux occupés par les services municipaux, notamment pour la DRH, la Police municipale, et la Direction des Parcs et jardins.

Le budget de fonctionnement de 1 659 000 € affecté à la DAB doit principalement permettre de réaliser l'entretien, **la maintenance et les réparations dans les bâtiments communaux**, que ce soit par entreprise (contrats de maintenance) ou en régie par les ateliers municipaux (fournitures), étant précisé que la maintenance des installations thermiques est assurée par la Direction de la transition énergétique. Un renforcement de la direction est prévu en 2021, via la création de 5 postes supplémentaires.

Le montant prévu en 2021 tient compte des clauses contractuelles d'actualisation des prix des marchés de maintenance, et de la prise en charge de la seconde tranche de travaux du Plan

Lumière. Une dizaine de marchés expireront en 2021, et feront l'objet d'une remise en concurrence, dont les effets interviendront sur le budget 2022.

### III. Faire ensemble la ville des courts-chemins

*Commission Démocratie, citoyenneté, vie associative, tranquillité publique et prévention ; Commission Économie, commerce, marchés, artisanat et tourisme*

#### A. Jeter les bases de la démocratie permanente

##### 1. Outiller la collectivité pour démocratiser l'action municipale

La **démocratisation de l'action municipale** nécessite un renforcement des outils de la collectivité pour améliorer l'information et le lien à la population, ainsi que la capacité d'intégrer les Tourangelles et les Tourangeaux à la co-construction des politiques publiques.

Un poste sera créé en 2021 afin de renforcer le service « Démocratie participative » et améliorer l'animation des instances de concertation et de co-construction. En 2021, la direction de la communication pilotera **la refonte du site Internet de la ville de Tours**, permettant la prise en compte des actions engagées en matière de démocratie permanente, notamment la mise en place du **budget participatif** pour l'exercice budgétaire 2022.

La rédaction du *Référentiel pour un urbanisme écologique et solidaire* sera également assorti d'un guide de co-construction des politiques d'aménagement urbain à destination des habitants.

Concernant la gestion de l'épisode pandémique Covid-19, ainsi que la préparation à la sortie de crise, la ville de Tours continuera d'associer étroitement les Tourangelles et les Tourangeaux afin d'anticiper et améliorer les décisions prises. **Le Comité de liaison Covid-19** sera ainsi maintenu durant toute cette période ; il est constitué de membres issus des conseils de quartier, des conseils citoyens, du conseil municipal des jeunes, des instances représentatives de l'université, de parents d'élèves, ainsi que de volontaires et de personnes tirées au sort à partir des listes électorales. Ce sont près de 40 personnes issues de tous les quartiers de la ville qui sont conviées chaque mois à une réflexion sur les actions à mettre en place sur la ville. Ainsi, trois réunions ont été organisées en novembre, décembre 2020 et janvier 2021.

##### 2. Renforcer et dynamiser les Conseils de quartier

La crise sanitaire a réduit considérablement l'activité **des conseils de quartier**. Leur animation sera réactivée au cours de l'année 2021 et une étude sera menée pour mettre en place un nouvel outil collaboratif et participatif. Une réflexion sera engagée au cours de l'année sur une meilleure articulation entre ces instances de démocratie locale et l'action de la municipalité, sur la mise en place de la « ville des courts-chemins » à partir des quartiers, ainsi que sur la construction du **budget participatif** 2022.

Les huit conseils de quartier constitués de citoyens désirant s'investir dans la vie locale, sont amenés à préparer des projets d'intérêt général pour leur quartier. Ils s'organisent en assemblées générales de quartier, sous forme de réunions publiques gérées par une coprésidence élu/citoyen. Des ateliers thématiques sont créés à l'initiative d'au moins 5 citoyens désirant se réunir pour travailler sur un projet commun.

Les conseils de quartier étant dotés d'une enveloppe budgétaire d'investissement mais aussi de fonctionnement, les ateliers sont amenés à proposer des projets qui seront présentés en assemblée générale de quartier pour validation.

### **3. Vie Associative**

La Direction de la cohésion sociale assure la gestion de la [plate-forme de services du Centre de Vie du Sanitas](#), qui accueille de nombreux services (Mission locale, Planning Familial, France Victimes 37), des permanences du Conseil départemental de l'Accès au droit, les délégués départementaux du défenseur des droits et du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 37 mais également la Bibliothèque Paul-Carlat et un Espace Petite enfance avec le Multi-accueil.

[La Création d'un guichet unique et la centralisation de la gestion des salles](#) sont à l'étude pour une mise en place au cours de l'année 2021. L'équipe d'accueil assure l'information, l'orientation du public et la gestion de 17 salles dont 3 bureaux de permanences, 3 salles sur le site, la salle Charcot, la Galerie Neuve (salle d'exposition), les salles de l'Espace Toulouse Lautrec aux Rives-du-Cher, celles du quartier Sainte-Radegonde, du Champ-Girault et l'espace Tonnelé.

Le Service de la vie associative (SVA) coordonne les 3 Espaces Publics Numériques municipaux et les 5 espaces associatifs et les accompagne dans leurs projets de médiation numérique. Il prend en charge sur son budget les dépenses de consommables.

Forum des Associations : Adossé à Sport'ouvertes, la troisième édition du forum aura lieu en 2021. L'organisation sera définie en fonction des mesures sanitaires en vigueur. Deux scénarios sont en cours d'étude : la 1ère sur un site unique (Lac de La Bergeonnerie), la 2nde sur différents sites. Les associations ciblées par l'édition de 2021 sont les mêmes que pour celle de 2020 : associations hors champ sportif proposant des activités de loisirs régulières. Une réflexion est en cours pour un élargissement de cette cible à d'autres types d'associations pour l'édition 2022.

Des évolutions possibles de la Maison des Associations Louis Pasteur seront mises à l'étude au premier trimestre par la Direction des Grands Projets. Un nouveau planning des travaux devra être présenté en début d'année 2021.

Le Portail de la vie associative est accessible pour les associations via le site internet de la ville. Il comporte à ce jour deux télé services : l'un permettant aux associations de s'inscrire dans l'annuaire des associations et d'actualiser leurs informations, et l'autre, de faire une demande de subventions. L'équipe-projet travaille actuellement sur la mise en service d'une nouvelle version du téléservice de demande de subvention pour la campagne de subvention 2022 et sur la dématérialisation des procédures d'instruction.

Organisées dans le cadre des activités de la MDA, les rencontres mensuelles de la Vie Associative permettent d'aborder chaque mois un thème en lien avec l'actualité ou le fonctionnement des associations. Pendant la crise sanitaire, ces rencontres sont organisées en visio-conférence.

Dans le cadre des activités de la MDA, des formations sont proposées aux associations pour les accompagner dans leurs pratiques numériques. Un catalogue d'une vingtaine de formations est à ce jour proposé. Une formation est organisée pratiquement toutes les semaines.

La Charte d'engagements des Comités de quartier définissant les engagements réciproques entre ces associations et la collectivité a été signée en 2016. Une évaluation sera réalisée en 2021 par un organisme extérieur, afin de préparer sa révision en lien avec les Comités.

Le service communique auprès des associations concernant l'organisation d'événements internes ou pour relayer des informations de ses partenaires (appels à projets, formations, dispositifs de soutien...). Une étude de faisabilité sera conduite en début d'année en vue de la création d'une newsletter régulière.

#### **4. Conseil municipal des Jeunes**

Le **Conseil municipal des Jeunes** a été renouvelé, pour la cinquième année consécutive, en octobre dernier. Le CMJ est composé de 65 jeunes issus des classes de troisième et de quatrième des collèges de la ville.

La visite du Parlement européen, les sorties culturelles, les échanges avec d'autres CMJ, n'ont pu être réalisés en 2020 mais seront proposés sur l'année 2021 si la situation sanitaire le permet. Commerce, artisanat, marchés

#### **5. Accompagner le commerce de proximité**

Dans le cadre de la crise Covid-19, la ville participe étroitement à la conception et à la mise en place d'une **plateforme de vente en ligne** à destination des commerces de la ville, en partenariat avec le Conseil départemental, la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine et la Chambre des métiers et d'artisanat d'Indre et Loire, les intercommunalités et les autres collectivités d'Indre-et-Loire.

Enfin, alors qu'ils sont particulièrement impactés par la crise sanitaire, les commerçants seront accompagnés au moment de la relance de leur activité avec l'adaptation des tarifs des droits de terrasse ou des droits d'enseigne.

La ville va globalement maintenir le niveau d'accompagnement des commerçants et artisans durant l'année 2021 :

- maintien du fonds Façades (20 000 €),
- soutien aux initiatives des commerces visant la redynamisation des quartiers (50 000 € de subvention),
- soutien aux animations commerciales portées par les associations de commerçants (20 000 €).

Support indispensable de la stratégie commerciale de la ville, **les animations commerciales** contribuent à l'attractivité du territoire et incitent les consommateurs à réaliser leurs achats en complément des événements festifs qu'ils fréquentent. La quasi-totalité des événements portés, pilotés par la Direction du Commerce donnent lieu à des recettes d'occupation du domaine public ainsi qu'à des recettes issues de partenariats ou mécénat, recettes de fonctionnement estimées à 591 000 € en 2021, à corréliser au budget dépenses d'un montant de 485 000 € (hors charges de personnels), *modulo* les dispositions liées à la crise sanitaire qui auraient un impact sur la tenue de ces animations.

En 2021, en concertation avec les forces vives du territoire (commerçants, associations de commerçants, chambres consulaires...), la municipalité souhaite renforcer l'impact de ces animations sur la consommation locale, de permettre une meilleure mise en lumière des forces de notre territoire et une **meilleure visibilité de la Cité internationale de la Gastronomie en lien avec les commerçants du quartier des Halles**.

Afin de **faire vivre les cœurs de quartier et maintenir les commerces de proximité** dans les espaces éloignés du centre-ville, la municipalité va engager une réflexion sur la création de périmètres de protection du commerce et de l'artisanat, voire la création d'une Foncière d'intervention sur le commerce.

Par ailleurs, dans l'approche transversale telle que souhaitée par l'équipe municipale, les services seront amenés à collaborer entre eux afin de porter le projet d'une ville solidaire et

responsable : solidaire avec les femmes dans l'espace public, avec la promotion auprès des commerçants du dispositif Angela qui permet à une femme de se réfugier dans un commerce en cas de danger ou de nécessité ; responsable avec un meilleur partage des espaces publics en ce qui concerne les activités commerciales : livraison du dernier kilomètre et apaisement des secteurs commerçants de la place du Grand-marché.

## **6. Foires et marchés**

La subvention d'aide au Syndicat des marchés de Touraine est reconduite. Celle-ci permet aux commerçants de participer à la promotion et à la valorisation des marchés de la ville. Ces 27 marchés hebdomadaires constituent une force pour l'attractivité de notre territoire et de nos quartiers. Un travail de concertation aboutira en 2021 à la désignation de référents de commerçants sur chaque marché de la ville. L'identification pour chaque marché d'un binôme homme/femme référent côté commerçants ainsi que d'un référent pour chaque marché côté ville sera le socle d'échanges réguliers et constructifs visant la dynamisation et l'attractivité des marchés alimentaires de proximité.

## **B. Renforcer la police de proximité**

### **1. La police municipale au service de la tranquillité publique**

L'action municipale vise à renforcer la visibilité et la proximité de la Police municipale (DPM) dans tous les quartiers de ville. Elle veille à apporter une réponse aux sollicitations des Tourangelles et Tourangeaux, tout en cherchant à améliorer la qualité de celle-ci.

Ces objectifs se traduisent par une augmentation maîtrisée et réaliste des effectifs (100 personnels visés fin 2021, en tenant compte de plusieurs départs en retraite cette année, **soit une dizaine de recrutements à mener**).

La modernisation des équipements individuels et collectifs des agents se poursuivra également cette année. En ce qui concerne la vidéosurveillance, les investissements sont maintenus afin de pérenniser le système informatique du CSU (serveurs changés récemment car arrivés à saturation), mais aussi d'envisager le remplacement des caméras les plus anciennes, comme celles disposées en bord de Loire, qui ont environ dix ans.

Les derniers achats de véhicules sérigraphiés ont permis de renouveler une partie de la flotte de la DPM, dotant ainsi les agents d'outils de déplacement confortables, adaptés à leurs missions et sécurisants. Le remplacement des armes qui équipaient jusqu'ici la Police Municipale (revolver 38 SP) se poursuit par des armes plus modernes (pistolets semi-automatiques 9 mm).

Il est à noter également que les évolutions législatives ou réglementaires ont un impact sur les budgets (ex : achat des clés de cryptage permettant un accès direct aux fichiers des permis de conduire et des immatriculations).

Les travaux du rez-de-chaussée du bâtiment Meusnier (accueil au public) permettront, à terme, de libérer deux postes au service des objets trouvés. En créant ce « guichet unique », il serait alors possible de mutualiser les missions d'accueil de la fourrière automobile, des objets trouvés et du secrétariat de direction. Les objets trouvés quitteraient ainsi l'Hôtel de ville pour Rejoindre les locaux de la police municipale.

La **mise en place d'un bureau mobile** est aussi envisagée, notamment lors des marchés alimentaires de proximité, afin de faciliter le lien police-population. Il est également prévu de

mener, avec l'accompagnement de la Direction de l'architecture et des bâtiments, une étude visant à déplacer la brigade équestre de la DPM vers le site de la Charpraie. Ce projet transversal DPM/DEPE a pour vocation d'opérer un rapprochement entre la police et les jeunes publics, du fait de la proximité avec le Centre de loisirs municipal, mais aussi en lien avec l'animal. De plus, le projet pourrait être porteur d'économies car actuellement, les cavaliers de la police municipale et leurs montures sont hébergés en structure privée, sur un budget de fonctionnement.

En début d'année, la vidéo-verbalisation a été mise en place pour lutter contre les **stationnements gênants et inciviques**.

La DPM continuera de solliciter, chaque fois que possible, les subventions en matière d'équipement (gilets pare-balles, caméras individuelles), ou de vidéoprotection auprès de la Préfecture ou du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

En complément des dispositifs existants (GPO, CLSPD), une étude sera menée en 2021 avec France médiation en vue de la création d'un dispositif de médiateurs de rue.

## ***2. La Brigade verte mobilisée pour faire respecter la propreté urbaine***

Composée de 8 agents habilités et assermentés pour constater les infractions aux règlements sanitaires sur l'espace public, la « **Brigade verte** » poursuit sa mission de lutte contre les incivilités en matière de propreté urbaine (abandon de déchets en dehors des emplacements autorisés et containers prévus à cet effet, bacs non rentrés, jets de mégots sur la voie publique, déjections canines...).

Après une phase de sensibilisation et de prévention en 2018, la verbalisation et la facturation de l'enlèvement des déchets ont été mises en œuvre en 2019 et 2020, où près de 400 constats d'infraction ont été réalisés.

Suite à la mise en place, fin 2020, d'un système de traitement dématérialisé des signalements reçus et des constats effectués, la brigade va renforcer sa présence sur le terrain en 2021. Elle va renouveler des actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers, particuliers comme professionnels, des bailleurs, des syndicats, des milieux scolaires, sur le respect de l'environnement et des règlements sanitaires : utilisation des Points d'Apports Volontaires, gestion des encombrants dans les habitats collectifs, recyclage des déchets spécifiques, ramassage des déjections canines, élimination des mégots...

Plus globalement, l'action de la brigade verte s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions pour l'amélioration de la propreté urbaine au cours des prochaines années, qui sera construit en étroite concertation avec la Direction Propreté-déchets de la Métropole et les habitants et les associations de chaque quartier.

## IV. Pour une ville qui émancipe et qui rassemble

*Commission Culture, éducation populaire, patrimoine, relations internationales ; Commission Education, sport, jeunesse, petite enfance et politique alimentaire*

### A. Assurer la réussite républicaine de la jeunesse tourangelle

#### 1. Écoles en transition

Le programme « **Écoles en transition** » est un programme ambitieux visant à transformer en profondeur les établissements scolaires de la ville de Tours, avec 6 objectifs :

1. La **réhabilitation, voire la rénovation des écoles**, selon d'ambitieux critères énergétiques. Pour 2021, ce plan prévoit le lancement d'études et l'inscription des opérations de reconstruction des écoles Jean de la Fontaine et Claude-Bernard dans le Plan de relance (demande au titre de l'Accord Régional de Relance) ; l'inscription de l'opération d'extension du restaurant de l'école Jules-Ferry au titre de la DSIL exceptionnelle 2021, dont les travaux vont débiter à l'été 2021 pour une livraison à la rentrée de septembre 2022 ; le programme d'extension de l'école primaire Camus-Maurois, avec une déconstruction des logements de fonction durant l'été 2021.
2. Le renforcement de l'**entretien du patrimoine bâti existant**, avec un effort budgétaire de +20% et plusieurs programmes de grands travaux.
3. **Le programme « Récrys en herbes »** qui prévoit la débitumisation et le réaménagement des cours de récréation : en 2021 sont concernées les écoles Saint-Exupéry, Buisson-Molière et Croix-Pasquier (qui font l'objet d'un dossier REACT EU et d'un accord régional de relance). Ce programme consiste en la réfection des cours selon une méthode de concertation avec l'équipe éducative, les élèves et les habitants du quartier pour que ces espaces deviennent des îlots de fraîcheur l'été et gagnent en végétalisation dans des quartiers ne disposant pas d'espaces verts.
4. **La pacification des abords des écoles**, avec l'expérimentation de la fermeture des rues de desserte les matin et soir. Un accès sera autorisé pour les riverains.
5. Le déploiement du **plan numérique éducatif**, qui comprend doublement des crédits dédiés au câblage des écoles et le lancement du plan d'équipement numérique éducatif. La concertation avec l'Education nationale sur ses modalités de mise en œuvre va s'accompagner d'une programmation pluriannuelle des réalisations et équipements.
6. L'engagement d'une réflexion approfondie sur la **mutualisation des locaux des écoles** en dehors des temps scolaires.

#### 2. Vers un Projet éducatif global

La municipalité souhaite développer une stratégie éducative ambitieuse et innovante en direction des enfants et des jeunes. Dans cette perspective elle engage une réflexion autour d'un ambitieux **Projet éducatif global**, ainsi qu'une première expérimentation de la **sectorisation scolaire** autour des écoles Rabelais et Maryse-Bastie, en lien avec l'Éducation nationale.

### *a. Extension du Programme de Réussite éducative*

Le **Programme de Réussite éducative**, porté par la Caisse des Ecoles, concerne plus de 800 enfants de 2 à 16 ans des quartiers du Sanitas, de l'Europe, de Rochepinard, des Fontaines, des Rives du Cher et de Maryse-Bastié. En 2021, l'objectif est **d'étendre le dispositif au quartier Bords de Loire**, ainsi les sept quartiers prioritaires de la ville seront couverts. Un poste de référent de parcours à temps partiel sera dédié au quartier à compter de septembre 2021.

Ce programme s'articule autour d'un accompagnement individualisé d'élèves de la maternelle au collège, avec un programme d'actions autour d'ateliers de découverte et d'initiation, des activités d'expression artistique et corporelle, des ateliers parents/enfants, l'organisation de séjours, des actions de prévention...

Cinq référents de parcours assurent les suivis individuels, en lien étroit avec les parents, les équipes éducatives et les partenaires socio-médicaux et socio-éducatifs. Deux animatrices complètent l'équipe pour la mise en place du programme d'actions, et les suivis santé.

### *b. Actions éducatives*

Une « **colo apprenante** » sera proposée en avril en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement. Ce dispositif bénéficie d'un label délivré par l'État et propose des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Il offre la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée suivante.

Un travail conjoint avec la Direction des affaires culturelles (DAC) est engagé pour développer l'éducation artistique pendant le temps scolaire (voir ...).

La convention de partenariat avec l'Éducation nationale sur les Classes Ateliers Sciences Environnement est renouvelée pour 3 ans.

### *c. Restauration scolaire*

Un nouveau projet de **cuisine centrale** émergera en coordination avec les parties prenantes (communauté éducative, parents d'élèves...) et en cohérence avec l'ambition de la politique alimentaire souhaitée par la nouvelle municipalité.

## **3. Politique Jeunesse**

Pilotée par la ville, la Coordination jeunesse réunit toutes les structures jeunesse -municipales et associatives – du territoire, et impulse des actions afin de favoriser la mixité des publics et les actions inter-quartiers. Ces actions concernent des jeunes de 11 à 17 ans dans le domaine des loisirs et de l'accompagnement éducatif.

L'Espace Loisirs Jeunes de Tours nord (structure municipale d'accueil des 11/17 ans) a comme objectifs :

- proposer des actions variées et accessibles à tous, conduire une politique tarifaire adaptée,
- développer l'ouverture culturelle et sportive, proposer des pratiques innovantes,

- favoriser l'implication des familles,
- favoriser l'accompagnement des projets et l'autonomie des jeunes.

L'équipe de permanents qui travaille en étroite collaboration avec le collège Jean de La Bruyère et le lycée François Clouet, est complétée sur la période estivale par des animateurs vacataires, pour des sorties et séjours.

Le budget jeunesse regroupe le fonctionnement de l'Espace Loisirs Jeunes, du Point Information Jeunesse de Tours Nord et la Coordination jeunesse.

Une enveloppe de 17 160 € est dédiée aux subventions jeunesse.

En 2021, la collaboration se développera avec la Maison des Ados dans le cadre d'actions de « guidance » sur les pratiques professionnelles et les accompagnements de jeunes.

L'équipe de l'ELJ organisera une « **colo apprenante** » en juillet en lien le collège Jean de la Bruyère et la Ligue de l'enseignement.

#### **4. Vers un Schéma directeur Petite enfance**

La ville de Tours finalisera son **Schéma directeur Petite enfance** en 2021, en concertation avec les partenaires du secteur : la Caisse des Allocations familiales, le Conseil départemental ainsi que les crèches associatives. La coopération territoriale, la mise en place du guichet unique, l'accroissement du service offert aux familles, la nécessaire adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles seront les enjeux centraux inscrits dans ce schéma.

Les autres actions projetées sur 2021 sont :

- la continuité de la coopération territoriale de l'offre d'accueil sur le territoire de la ville, selon les axes de la Convention territoriale globale,
- la mise en place du guichet unique en septembre 2021 pour améliorer l'information aux familles,
- l'accompagnement des familles en recherche d'un mode d'accueil pour les enfants porteurs de handicap et assurer un accueil adapté de l'enfant (rédaction d'un projet d'accueil personnalisé, rencontre des familles avec référents handicap PE en lien avec les partenaires de soins externes),
- la mobilisation des financements CAF, qu'ils soient liés au développement du service rendu aux familles (fourniture des couches), au développement de places (fond de modernisation CAF) ou dépendants de l'activité des structures (taux de facturation) et favoriser la mixité sociale pour prétendre au bonus insertion,
- la restructuration du Multi-accueil Europe avec livraison des repas pour tous les enfants et passage la capacité d'accueil de 20 à 22 enfants.

## **B. La culture et le patrimoine pour toutes et tous**

### **1. Des équipements structurants pour le territoire**

Le **projet du Centre chorégraphique national de Tours (CCNT)** dans le quartier des Casernes se poursuivra avec les procédures post-APD vers le démarrage des travaux et la mise en œuvre du projet de l'architecte Lina Ghotmeh. L'acquisition de la parcelle est prévue en 2021. Des crédits à hauteur de 1 422 000 € sont prévus au budget.

La **chapelle du Conservatoire à rayonnement régional (CRR)** réhabilitée pour la musique, la danse et l'art dramatique sera livrée cette année (1 138 585 €). Ce lieu pourra également accueillir des ensembles de musique, des compagnies de danse ou de théâtre du territoire.

Des travaux de **restauration de la baie monumentale** de la bibliothèque centrale seront menés (359 368 €). En fonction de la situation, un retour à une jauge d'accueil normale du public sera mis en place progressivement.

Les musées tourangeaux bénéficieront de travaux d'aménagement, d'adaptation et de modernisation cette année:

- Aménagements de l'accès au **musée du Compagnonnage** directement depuis la rue Nationale (76 500€ en 2021),
- Lancement d'études patrimoniales au **Grand Théâtre**, de restauration des toitures, charpente et éclairage au **musée des Beaux-arts** avec réouverture de deux salles dans le parcours de visite du public (363 748€),
- **Acquisitions et restaurations d'œuvres** dans les musées, d'ouvrages dans les bibliothèques et d'instruments au Conservatoire (472 500€),
- Installation d'un nouveau **Système d'Information et de Gestion des Bibliothèques** (SIGB, 157 500€),
- Lancement du nouveau site internet du Muséum.

## ***2. Une action culturelle tournée vers les droits culturels***

En 2021, **Les Inattendus seront reconduits** avec des manifestations estivales dans l'espace public, tournées vers le spectacle, les arts et le vivant, soutenues par l'éducation artistique et culturelle, et avec la restitution de travaux de résidences et d'ateliers de pratique artistique. Un lien avec « Tours sur Loire » sera également travaillé pour étoffer la programmation culturelle de la guinguette.

Les musées de Tours proposeront différentes expositions, dont l'exposition Olivier Debré au Musée des Beaux-arts, l'exposition Araignées au Muséum, et *Le Compagnon et son chef d'œuvre au XXI<sup>e</sup> siècle* au Musée du Compagnonnage. Le Château de Tours organisera une exposition Archéologie en partenariat avec l'INRAP.

La ville apporte son soutien à **l'innovation, à la création et à l'emploi artistique** :

- à travers la participation de la ville au GIP Cafés Cultures, 25 établissements comptabilisés et en 2020, 81 demandes traitées et 112 cachets.
- à travers le soutien aux compagnies avec le label Rayons Frais, 17 compagnies ont été aidées au titre du label Rayons Frais en 2020. Au total 89 compagnies soutenues depuis 2015.
- à travers l'aide à la résidence, 230 nuitées d'accueil dans les appartements de résidence en 2020.

Lancement du projet de salle Jean de Ockeghem utilisée comme un outil d'aide en création via les résidences et à la diffusion des projets de la Direction de la culture.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la municipalité s'attache à valoriser et développer des actions d'éducation artistique et culturelle, associées à l'action culturelle sur le territoire et aux projets d'établissements.

L'accompagnement de l'activité des associations culturelles aux Granges Collières et une réflexion sur un projet en lien avec le quartier seront menés afin d'ouvrir le site à la diffusion et à un ancrage culturel et social plus marqué.

Le magazine « Les Petits Curieux » présente aux familles l'offre jeune public proposée par tous les établissements. Par ailleurs, de nouvelles boîtes à livres seront déployés dans les quartiers.

Un soutien sera apporté aux acteurs et projets de territoire pour une valorisation des secteurs arts plastiques, et du spectacle vivant. De nouvelles actions, ou des événements associatifs, seront proposés ou accompagnés dans les quartiers (*street art*, Fête de la Musique, ateliers slam avec accueil de la Coupe de France de slam...).

Un travail d'adaptation des politiques tarifaires est mené, visant à favoriser un accès plus large et démocratique aux équipements culturels de la ville (musée des Beaux-arts, application du quotient familial au Conservatoire ...).

Un projet d'élargissement et de redéploiement des horaires d'ouverture au public du réseau des bibliothèques sera mené.

### **3. Politique patrimoniale et archives**

Après l'ouverture de la préfiguration du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en 2019, l'année 2021 sera consacrée à **l'étude patrimoniale du Logis des Gouverneurs** où sera installé cet équipement, ainsi qu'à l'achèvement de l'écriture du projet scientifique et culturel. Par ailleurs, la recherche de financements extérieurs sera activement poursuivie (36 000 €).

Suite à l'inondation des Archives municipales sur le site de Saint-Éloi provoquée le 23 mai 2017 par la rupture du système de traitement de l'air, cet équipement technique sera remplacé. Ce chantier délicat a imposé le déplacement des fonds d'archives couvrant la période 1035-1970, ainsi que la relocalisation des agents. Le service a donc connu une fermeture de 6 mois, au lieu des 3 mois initiaux, en raison de la crise sanitaire. Cette fermeture a fortement impacté le travail scientifique du service, en reportant toutes les recherches historiques et administratives. Un travail supplémentaire est annoncé dès la réouverture qui interviendra en cours d'année.

L'ancienne abbaye de Marmoutier constitue l'un des sites majeurs sur lesquels la municipalité affiche une intention de l'enrichissement de l'offre de visites et d'animations. Ainsi, un nouvel Escape Game sera mis en place, ainsi qu'une nouvelle animation culturelle d'ampleur.

Véritable service historique de la ville de Tours, les Archives municipales proposent des manifestations commémoratives, souvent en lien avec d'autres services et des partenaires institutionnels et associatifs. En 2021, plusieurs temps forts mailleront le calendrier des manifestations:

- Centenaire du Congrès de Tours de 1920 qui a donné naissance au Parti communiste français, en collaboration avec l'Université de Tours,
- 500<sup>e</sup> anniversaire du Camp du Drap d'Or, en collaboration avec Tours, cité de la soie,
- 150<sup>e</sup> anniversaire de la guerre franco-prussienne de 1870-1871.

Différentes conférences à destination du grand public seront proposées dans le cycle « Les Jeudis de l'Histoire et du Patrimoine ». Un travail sur le renforcement et la valorisation du patrimoine archéologique de la ville de Tours, sera conduit en lien avec les partenaires : Musée des Beaux-Arts, Université, Institut National en archéologie préventive, Société Archéologique de Touraine.

Pour la troisième édition, le spectacle de Sons et Lumières « Les Nuits Renaissance » sera projeté gratuitement sur les murs du Musée des Beaux-Arts, à la tombée de la nuit, de fin juin à début septembre.

Enfin, la création d'un site dédié aux Archives municipales permettra, comme pour le Musée des Beaux-Arts, la diffusion à tous les publics du riche patrimoine historique de la ville de Tours.

## C. Relations internationales

### *1. Renforcer la diplomatie de ville*

Des dispositifs spécifiques, des projets et des actions sont mis en œuvre par la ville de Tours, via la Direction des Relations internationales et de la Coopération décentralisée, en transversalité avec les services municipaux pour faire de l'Europe et de l'international une réalité et une opportunité pour tous, par tous et partout, avec les acteurs locaux, la société civile et les citoyens.

2021 permettra la consolidation et le développement de la **diplomatie des villes** dans le cadre de l'action internationale. L'implication au sein de réseaux constitue un levier de développement à l'international. La ville de Tours participe activement à des réseaux d'expertise et de réflexion européens et internationaux (CUF, AFFCRE, France Urbaine, PLATFORMA...).

Au sein de Cités Unies France (CUF) :

- Elle anime le groupe « genre » et projette l'organisation d'un événement autour des luttes contre les discriminations.
- Elle participe à différents groupes-pays :
  - Japon : participation et animation des 7e Rencontres franco-japonaises (nov. 2021 Aix en Provence),
  - Liban : suite à sa contribution financière, elle participe au comité des donateurs du Fonds Solidarité Liban ainsi qu'aux réunions du groupe pays,
  - Corée du Sud : participation au comité de pilotage,
  - USA : participation à la relance du groupe pays.

Au sein de la Conférence permanente des Relations internationales (CPRI) de la Région Centre Val de Loire en renforçant sa participation.

### *2. 2021, de l'internationalisation du territoire local*

La DRICD accompagne et soutient les associations à l'international par le biais de subventions afin de permettre une animation internationale et interculturelle au local.

Projet Europe pour les citoyens Part – Her - Leader ville de Parme (jumelle de Tours depuis 1979) : en 2019-2021 (report Covid-19) la ville poursuit sa participation et animation active aux côtés de 5 autres collectivités européennes, à un projet de démocratie participative, visant à impliquer les citoyens à la définition, à l'identification et à la protection des patrimoines. En fin d'année, ce projet donnera lieu à une restitution à l'échelle européenne et auprès des citoyens au local.

Les coopérations avec les villes jumelles et amies seront poursuivies et amplifiées:

- Coopération avec la ville jumelle de Takamatsu (Japon)
- Journée Jardin Botanique aux couleurs du Japon: événement grand public pour illustrer la coopération Tours-Takamatsu (+2000 visiteurs en 2020)

- Echanges bilatéraux jeunesse: Pour la 8e année, en septembre, accueil de 2 jeunes ambassadeurs de Takamatsu + projet d'envoi de jeunes de Tours à Takamatsu pour 10 jours à l'automne.
- Corée du Sud : Une coopération plus affirmée avec la ville de Suwon.
- Italie : invitation de la ville de Parme à Vitloire.

## **D. Une ville qui émancipe par le sport pour toutes et tous**

Le sport est un formidable **vecteur d'émancipation**, de transmission des valeurs et de lien social. La politique de soutien aux clubs sportifs professionnels et amateurs se double d'un plan de rénovation des équipements sportifs à l'échelle de la ville et des quartiers.

La ville est le premier acteur de promotion du sport sur son territoire au quotidien et s'engage dans une politique sportive ambitieuse pour accroître son rayonnement.

### ***1. Soutenir le tissu associatif et sportif afin de faire du sport un moyen d'inclusion et d'émancipation***

La collectivité **place les clubs au cœur de sa politique sportive**. En 2021, la ville encourage la pratique en maintenant son niveau de subventions aux associations sportives. En parallèle, elle engage une étude pour leur mettre à disposition gratuitement les installations sportives selon des critères qui sont en cours d'élaboration.

La ville s'engage aux côtés de ses clubs dans leur transformation (Projet d'actionnariat populaire du Tours FC) et les accompagne face à la crise sanitaire.

### ***2. Développer le sport pour toutes et tous, le sport santé***

La municipalité poursuit son engagement en faveur de l'éducation sportive à l'école, au développement des loisirs sportifs, ainsi qu'au dispositif des parcours de bien-être aux seniors pour le maintien de leur autonomie et aux personnes affectées par une maladie. En partenariat avec la MGEN, il sera notamment implanté une aire de fitness sur les bords du Cher à proximité des Deux Lions.

### ***3. Accueillir des compétitions et des manifestations pour le rayonnement de la ville***

La municipalité assure la promotion des manifestations et organise son soutien en qualité de premier partenaire institutionnel auprès des clubs sur le territoire. Son concours vise à :

- soutenir les grandes équipes et développer le haut niveau sportif, cet objectif permettant la sélection des sportifs au sein des grands clubs.
- maintenir les concours pour l'organisation des manifestations sportives et rendre plus performantes les exigences sociales et environnementales à destination des organisateurs. (10 et 20 km de Tours, la Roue Tourangelle, Howard Hinton, Tours'n'Man, etc.).
- Organiser et animer l'accueil de la 6ème étape du Tours de France le 1er juillet 2021 tout au long du premier semestre en lien avec les autres services de la ville.
- Accueil de la 115ème édition, la course cycliste Paris-Tours qui aura lieu le dimanche 10 octobre 2021.

- Promouvoir le sport et les associations sportives de Tours en organisant la journée Sport'Ouvertes le 12 septembre 2021, élargie aux associations de loisirs.

#### ***4. Des investissements pour rénover et moderniser les infrastructures sportives***

La municipalité mesure l'importance d'inscrire la rénovation du patrimoine sportif dans un plan pluriannuel à l'instar du plan de rénovation des écoles, afin notamment d'optimiser la performance énergétique des bâtiments mais aussi d'en faciliter l'autonomie d'accès pour les utilisateurs.

En 2021, les opérations suivantes sont programmées:

- Les installations footballistiques et tennistiques de la Vallée du Cher (1 080 0000 €),
- La construction d'un nouveau gymnase sur le site du Hallebardier NPNRU (180 000 €),
- L'aménagement d'une salle d'haltérophilie dans le quartier Tonnellé (566 833 €),
- La poursuite des études pour la modernisation du Centre Municipal des Sports NPNRU,
- La construction d'un nouvel équipement pour le Patronage Laïque Paul Bert sur le site Albert Camus (814 500 €),
- La rénovation du stade de la Chambrierie avec la construction d'un bâtiment sportif et des aménagements extérieurs dans la perspective de la RWC 2023 (153 000€),
- Le programme de grosses réparations (avec notamment le remplacement du mur mobile de la Piscine Bozon), les travaux de désamiantage et d'éclairage, les travaux de sécurité, etc.

#### **E. Tours Cité Internationale de la Gastronomie**

Dans la dynamique de l'inscription par l'UNESCO du Repas gastronomique des Français sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, la ville de Tours porte le projet de « Cité Internationale de la gastronomie ». A travers ce label, la ville propose, en étroite partenariat avec les acteurs du territoire, une programmation culturelle autour de trois lieux : la Villa Rabelais, les Halles et un équipement situé au Sanitas.

Plusieurs événements seront organisés autour de trois volets :

- **Solidarité et gastronomie pour tous** : Le Banquet solidaire, Le Pot au feu...
- **Gastronomie et produits** : Marché Village Convergences Bio, Vitiloire, Mondial du Fromage...
- **Gastronomie et cultures**: Festival Cinéma et Gastronomie, Les Cuisines africaines...

La Villa Rabelais est la première pierre du projet « Tours, Cité internationale de la Gastronomie » et constitue un carrefour scientifique et un creuset intellectuel.

A la suite des travaux d'aménagements effectués en 2019-2020 sous maîtrise d'ouvrage de la ville, la création d'une médiathèque gourmande trouve, à la Villa Rabelais, un écrin idéal pour accueillir le grand public, ainsi qu'une programmation culturelle dédiée pour faire vivre ce site. L'ouverture est prévue au mois de mai.

Ce concept « d'espace culturel autour du livre gastronomique » au sein de la Villa Rabelais s'appuie sur trois piliers : la bibliothèque d'études / de recherche de l'IEHCA qui possède déjà plus de 8500 documents; une « salle de lecture » des actualités gastronomiques; une programmation culturelle autour des livres.

## V. Des services support pour améliorer le service public et le fonctionnement de la collectivité

### A. Ressources humaines

Dans un contexte de crise sanitaire, et en évolution continue en réponse à un environnement législatif et institutionnel changeant, la politique des ressources humaines constitue un enjeu central nécessitant un pilotage exigeant et réactif au quotidien. Ainsi, la recherche d'une meilleure adéquation entre les moyens humains des services et les objectifs des politiques publiques municipales est poursuivie et a vocation à être renforcée en 2021, avec pour enjeu de garantir la maîtrise de l'évolution de la masse salariale à moyen terme.

La politique des Ressources Humaines vise également à faire évoluer les compétences des agents, leur engagement dans la réalisation des projets et des missions confiés et d'améliorer leur cadre de travail.

La Direction des Ressources Humaines a engagé depuis 2 ans une politique de maintien dans l'emploi et de gestion du handicap (conventions d'immersion et conventions passerelle avec le CCAS et la métropole, poursuite du Plan Handicap triennal 2020-2022 en partenariat avec le FIPHFP.)

Les orientations des ressources humaines visent les objectifs suivants :

- la programmation pluriannuelle de l'évolution des effectifs en créant des postes et des compétences utiles aux projets prévus sur la mandature tout en pérennisant des effectifs actuels essentiels aux activités de services municipaux,
- La valorisation de l'engagement professionnel des agents publics avec la préparation de la mise en œuvre du RIFSEEP en 2022 et la formation des managers,
- La santé au travail pour la continuité du service public avec une attention particulière portée à la prévention de l'absentéisme, la prise en compte de l'usure au travail des emplois les plus pénibles,
- une politique d'action sociale adaptée aux attentes, avec un partage des informations sur l'accès aux droits, une évolution des dispositifs de santé et prévoyance pour améliorer la protection sociale des agents,
- la communication interne et le dialogue social, deux outils essentiels à la réussite des projets RH prévus en 2021 (évolution du temps de travail, RIFSEEP, mise à jour des fiches de postes dans le cadre d'une GPEC et la dématérialisation des premiers événements et actes RH).

Tous les objectifs de la politique RH seront définis pour les prochaines années dans les Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.) courant 2021.

Concernant la santé et le bien-être au travail, objectif essentiel de la politique de ressources humaines, il est proposé un ensemble d'actions nouvelles dès 2021 autour des orientations suivantes :

- promouvoir la qualité de vie au travail avec le développement de la prévention à tous les niveaux de la collectivité (l'ergonomie des postes de travail, la professionnalisation du réseau des assistants de prévention),
- mieux prendre en compte les évolutions de carrière et les parcours professionnels, le vieillissement des agents au travers des mobilités mieux accompagnées au cours des

deuxièmes parties de carrière, notamment pour les agents exerçant les emplois les plus pénibles,

- savoir s'adapter à la crise sanitaire et aux nouvelles pratiques professionnelles et des nouvelles formes de travail liées notamment au développement du numérique comme le télétravail (voir ci-après),
- renforcer le service mutualisé de prévention et de qualité de vie au travail de la DRH en lien avec la Métropole et le CCAS,
- définir un ensemble d'indicateurs de pilotage concernant les effectifs et les postes, les métiers et les compétences, les conditions de travail et les risques psychosociaux et les actions de prévention.

Compte-tenu du contexte sanitaire, et de la réflexion qu'il a induit quant à la généralisation du **télétravail**, une part du budget de la Direction des services informatiques sera consacrée à la pérennisation et à l'amélioration des moyens mis à la disposition des agents pour cela et notamment :

- augmentation de la part de PC portables dans le parc informatique de la ville,
- évolution de la solution de téléphonie fixe pour permettre une réception indifférenciée des appels au bureau ou au domicile de l'agent en télétravail,
- déploiement de solutions de visioconférence et de travail collaboratif,
- ceci contribue à l'amélioration de la qualité de vie au travail mais permet également de réduire les déplacements.

## **B. Finances et marges de manœuvre**

Sur l'année 2021, la **contractualisation de nouveaux financements publics**, en complément du financement bancaire et de la consolidation de l'épargne de la collectivité constitue un enjeu important pour poser les fondations de la future stratégie de la collectivité alliant maîtrise de l'encours et levier de financement du futur Plan prévisionnel d'investissement (PPI).

Un travail sur la programmation budgétaire à travers les politiques publiques sera mené au cours de cette année.

D'autres projets seront poursuivis en 2021 tels que :

- Etude sur l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- Contrôle de gestion externe / optimisation des partenariats
- Poursuite mise en place des outils liés au suivi des satellites
- Poursuite déploiement portail des associations
- Travail de remise à plat de des dispositifs de subventionnement.
- Actions de renégociation de la dette,
- Poursuite du pilotage de la dématérialisation de la chaîne comptable et accompagnement des directions à l'évolution des outils.

## **C. Moyens généraux**

### **1. Le Parc Auto**

Le Parc Auto gère l'entretien courant, la réparation (mécanique, tôlerie, peinture), les contrôles techniques, le renouvellement de la flotte et la distribution des carburants pour l'ensemble des services municipaux, ainsi que pour les véhicules de certains services métropolitains opérant sur le territoire communal : voirie, éclairage public, circulation, espaces verts, propreté urbaine, eau potable.

Le patrimoine de la ville est constitué de 465 matériels roulants, matériels portés ou tractés, dont 30 véhicules électriques et 83 vélos.

Un plan pluriannuel d'investissement d'1 million d'euros a été élaboré sur 4 ans, basé sur les demandes des directions opérationnelles et sur le constat de vétusté des véhicules du parc dont le temps moyen d'utilisation est d'une quinzaine d'années. Ainsi un budget de 250 000 € en 2021 permettra l'acquisition de 7 véhicules, dont 3 électriques, en remplacement de véhicules vétustes, hors remplacement de véhicules accidentés et/ou vandalisés, ainsi que de vélos électriques qui seront mis à disposition des directions au sein du *pool*/Mairie centrale.

Comme les années passées, le budget d'investissement dédié aux grosses réparations représente 20 000 €.

Les cuves à essence seront remplacées en 2021 sur le site de la Milletière pour un budget de 60 000 €.

L'actualisation / montée de version du logiciel TEXA, outil de diagnostic multi-marques, permettant de réduire le recours à l'externalisation pour réaliser les diagnostics de panne des véhicules et par conséquent permettant de réduire les délais de prise en charge : 2 490 € d'investissement + 2 180 € d'abonnement annuel.

En fonctionnement les postes principaux de dépenses sont constitués par les achats de pièces détachées, les prestations de réparations et les achats de carburants, nécessaires au fonctionnement des véhicules.

Le budget de fonctionnement du Parc Auto reste stable en 2021, avec cependant quelques variations significatives selon les postes de dépenses :

Le budget d'achat des carburants a subi une baisse sur l'année 2020 lié à un effet prix, les consommations restant stables. Il s'établit en 2021 à 900 000 €, soit une baisse de 55 000 € par rapport au BP 2020.

Le budget relatif à l'entretien des matériels roulants s'établit à 155 000 €, soit + 35 000 €, du fait de l'externalisation des réparations des poids lourds dans l'attente du remplacement d'un agent spécialisé poids lourds. L'entretien et la fourniture de carburants des véhicules de Tours Métropole Val de Loire gérés par le Parc Auto de la ville sont facturés à TMVL en vertu de conventions spécifiques : environ 62% des dépenses engagées par le Parc Auto pour ces véhicules sont ainsi remboursées à la ville par TMVL.

### **2. Matériel et fêtes**

Le service Matériel et Fêtes a pour mission principale d'apporter l'aide logistique en matériel événementiel auprès des organisateurs des diverses manifestations sur la ville.

A cet effet, il réalise annuellement – dans un contexte sanitaire normal - plus de 1000 opérations de livraison, installation et reprise des matériels prêtés aux organisateurs : Barrières Vauban, gradins, stands, pagodes, barnums, podiums, chalets, tables, chaises, bancs...En plus de ses missions traditionnelles, le service Matériels et Fêtes assurera dès 2021 la prise en charge du nettoyage des caméras de vidéosurveillance sur la voie publique, impliquant une augmentation du budget de fonctionnement de 13 000 € correspondant à la location d'une nacelle.

Un budget d'investissement de 20 000 € est consacré au renouvellement des matériels les plus vétustes.

De plus, en 2021, un budget de renouvellement et/ou acquisition de chalets est prévu à hauteur de 35 000 €.

### ***3. Entretien de l'Hôtel de ville***

La Direction des Moyens Généraux, des Achats et de la Logistique (DMGAL) assure la gestion des salles municipales de l'Hôtel de ville, transférée transitoirement au Centre de Vie du Sanitas (avec transfert transitoire d'un agent de la DMGAL). Une étude est lancée en 2021 afin de centraliser les salles municipales ayant pour activité principale la location à la DMGAL. Cette centralisation permettrait la mise en place d'un guichet unique (procédure unique, interlocuteur unique, mutualisation des moyens) ;

Le budget d'investissement de 10 000 €, permettant l'acquisition et le renouvellement des matériels, est reconduit en 2021.

De plus, un programme pluriannuel d'investissement sur 4 ans de 87 348 € est prévu afin de remplacer les 500 chaises de la salle des fêtes, soit en 2021 un budget de 21 837 €.

### **D. Ressources administratives**

Le pôle Ressources administratives centralise pour les directions l'ensemble des achats de produits sanitaires (masques, gel, spray désinfectant, bobine d'essuie-mains, visières,) soit une augmentation de budget par rapport à 2020 de + 200 000 €.

Le pôle centralisera également, afin d'optimiser les achats et de réduire les temps de gestion administratif des directions, à partir de 2021, les lignes budgétaires relatives aux fournitures de bureau, produits d'entretiens et mobiliers, impliquant un transfert des lignes de crédit des directions opérationnelles vers la DMGAL. Cette centralisation permettra d'établir 12 bons de commande par an et par fournisseurs concernés et autant de rapprochements de factures au lieu des 800 bons et rapprochements de factures gérés précédemment par les directions opérationnelles.

### **E. Diffusion, conception et numérisation**

Le BP 2021 prévoit au budget d'investissement l'acquisition d'une imprimante grand format (du A4 au A0), d'un montant de 10 000 € permettant dès 2021 de réduire les dépenses d'externalisation de 10 000 € en fonctionnement.

## **F. Affaires générales**

Le Budget principal de fonctionnement et d'investissement de la Direction des Affaires générales est axé sur des missions **d'accueil et de services à la population**. Les services assurent l'accompagnement des démarches administratives en matière d'état civil, élections, titres d'identité, formalités, démarches pour les inhumations et autres activités funéraires et cinéraires et l'organisation des spectacles jeunes publics. Ce budget répond aux obligations régaliennes de la collectivité.

### ***1. Cimetières***

Le service Cimetière continue sa démarche de rotation des concessions échues pour permettre la disponibilité des espaces funéraires. Il axe sa démarche, avec une vigilance particulière notamment sur l'évolution du nombre de décès Covid-19, afin de garantir aux usagers des prestations cimetières conformes à l'égalité et la dignité face aux décès. Par ailleurs, l'utilisation des fonctionnalités du logiciel Gescime permettent de faciliter la gestion pour les traitements administratifs et techniques des dossiers, tant au quotidien que pour le suivi des concessions avec les familles des défunts. L'installation d'un portail automatisé est prévue en lien avec la DAB pour simplifier et sécuriser l'accès au pôle funéraire de Tours Sud dans lequel se situent également le crématorium et la salle de convivialité associée.

L'engazonnement se poursuit dans l'ensemble des cimetières de la ville, mettant en œuvre une politique d'harmonie entre les monuments et les végétaux, tout en veillant à la préservation de l'environnement. En effet, la ville déjà applique le zéro phyto.

### ***2. Etat civil, administration générale***

Les services Etat Civil et Administration Générale s'adaptent régulièrement aux nouveautés législatives et contextuelles pour garantir la continuité de l'exercice des missions régaliennes. Ils s'efforcent également de réduire le retard lié aux conséquences de transferts de compétences de l'Etat. De plus, la crise sanitaire les impacte directement dans le traitement des dossiers administratifs. Par conséquent, des agents extérieurs ont été positionnés en renfort, principalement des agents de la collectivité actuellement en cycle PPR (immersion en vue de reconversion ou reclassement).

### ***3. Elections***

L'organisation des élections départementales et régionales, dont les scrutins pourraient être couplés, sera portée par la DAG en lien avec tous les services de la ville. Le cas échéant, la situation engendrera l'achat de matériel complémentaire en investissement (urnes, isolements) et en fonctionnement (matériel bureautique, conditionnement, produits de désinfection...). Des renforts de personnels seront nécessaires pour l'organisation afin que chaque citoyen puisse exprimer son droit civique dans le respect des mesures sanitaires.

### ***4. Accueil du public***

Le service accueil physique et téléphonique est régulièrement sollicité pour des actions ponctuelles et transversales. Il peut ainsi voir ses missions étendues pour répondre aux besoins

d'accompagnement, de diffusion d'informations aux usagers notamment liées aux applications des mesures sanitaires, à la lutte contre la propagation du virus et à l'isolement des personnes vulnérables (standard étendu, distributions de masques...).

Les mairies annexes de Saint-Symphorien et de Sainte-Radegonde, ainsi que la mairie de quartier des Fontaines assurent un accueil de proximité au plus près des usagers pour les accompagner dans leurs démarches administratives. Les agents informent les usagers dans des domaines variés et contribuent également à la lutte contre la propagation du Covid-19 (distributions de masques, information et orientation centre de dépistage...).

La modification de la banque d'accueil de la mairie centrale permettra aux agents de mieux gérer l'accueil et l'orientation des usagers.

## Annexes

## Dépenses d'équipement et subventions attendues en 2021

Le plan d'équipement 2021 de 35 M€ (hors travaux en régie) se décompose de la manière suivante :

### Autres services municipaux

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2007 - 104	PPP Chauffage urbain	3 847 659,24	0,00	0,00
2014 - 159	Logiciel financier	284 999,99	8 413,93	0,00
2016 - 176	Légionnelle	400 000,00	0,00	0,00
2016 - 177	Réfection du réseau Eau des bâtiments	400 000,00	72 000,00	0,00
2017 - 192	Rénovation énergétique site Mairie	0,00	0,00	0,00
2017 - 196	Modernisation ascenseurs divers sites	263 208,84	9 000,00	0,00
2018 - 198	Hôtel de ville - Remplacement du poste TGBT	280 000,00	222 035,04	0,00
2018 - 203	Site Mairie - Aménagement de locaux pour les Services	1 450 000,00	283 500,00	0,00
2018 - 205	Salle Paul Bert : Travaux d'aménagement	280 000,00	0,00	0,00
2018 - 208	Indexation des actes de l'état civil	115 000,00	35 632,56	0,00
2018 - 211	Gestion Relation Citoyen	169 700,00	10 000,00	0,00
2018 - 223	Etudes - acquisitions - travaux	32 815,00	0,00	0,00
2019 - 253	Réglementation légionnelle	586 000,00	153 000,00	0,00
2019 - 254	Interventions CVC hors contrats	1 063 944,00	399 667,50	0,00
2019 - 255	Amélioration performance énergétique	1 148 000,00	97 200,00	0,00
2019 - 274	Matériels et mobiliers 2019	113 600,50	1 112,00	0,00
2019 - 281	Matériels de transport Parc Auto	483 000,00	65 371,37	0,00
2019 - 282	Matériels techniques Parc Auto	10 863,83	0,00	0,00
2019 - 287	Matériels techniques et évènementiels - Service Matériel et Fêtes	19 571,93	0,00	0,00
2019 - 296	Vidéo protection et contrôle d'accès Site Hôtel de ville	11 800,00	118,96	0,00
2019 - 300	Certificats électroniques de signature	12 000,00	6 442,20	0,00
2019 - 307	Sites web	71 356,00	29 250,00	0,00
2019 - 310	Plan EPN	43 000,00	0,00	0,00
2019 - 311	Dématérialisation et cycle de vie des documents numériques	580 000,00	200 000,00	0,00
2019 - 322	Travaux de modernisation des ascenseurs - 2019-2021	482 000,00	127 634,13	0,00
2019 - 325	Amiante - Gestion informatique - Plateforme WEB	0,00	0,00	0,00
2019 - 326	Fournitures de bâtiment pour travaux régie valorisables	315 000,00	49 500,00	0,00
2019 - 327	Travaux de bâtiment 2019 : Divers et Imprévus	572 000,00	3 600,00	0,00
2019 - 330	Equipements techniques - 2019	135 000,00	17 633,00	0,00
2019 - 365	Acquisition - renouvellement équipements actifs	326 999,51	80 000,00	0,00

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2019 - 369	Moyens des services	404 100,00	7 663,00	0,00
2019 - 371	Evolution de la solution de téléphonie IP unifiée	169 761,57	30 000,00	0,00
2019 - 372	Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels)	312 094,00	87 000,00	0,00
2019 - 375	Handicap	30 000,00	16 504,20	20 800,00
2019 - 376	Prévention	117 000,00	38 516,21	0,00
2019 - 407	AP de stock reports 2018 inscrits en 2019	3 650 863,96	227 700,00	0,00
2019 - 414	Radio numérique	100 000,00	0,00	0,00
2019 - 419	Etudes - acquisitions - travaux 2020	368 940,00	64 658,70	0,00
2020 - 450	Matériels et mobiliers 2020	123 066,00	14 670,00	0,00
2020 - 452	Travaux de bâtiment 2020 : Divers et Imprévus	615 000,00	149 784,83	0,00
2020 - 453	Equipements techniques 2020	275 000,00	162 900,00	0,00
2020 - 492	Matériels techniques et évènementiels 2020	38 000,00	18 000,00	0,00
2020 - 493	Matériels techniques Parc Auto 2020	79 136,17	21 334,60	0,00
2020 - 494	Aménagements anti-intrusion sur sites municipaux	60 000,00	22 500,00	0,00
2020 - 498	Production énergie renouvelable ou de récupération	567 000,00	226 800,00	0,00
2020 - 499	Moyens des services 2020	265 600,00	13 849,00	0,00
2020 - 500	Evolution contrôle accès bâtiments	299 100,00	75 000,00	0,00
2020 - 501	Projet IAM Gestion des identités	80 000,00	75 000,00	0,00
2020 - 503	Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels) 2020	125 000,00	0,00	0,00
2020 - 504	Référentiel patrimonial	50 000,00	12 500,00	0,00
2020 - 511	Acquisitions et réparations de véhicules 2020	179 000,00	107 100,00	6 200,00
2020 - 512	Remplacement cuves à essence	60 000,00	9 000,00	0,00
2020 - 517	Etudes - acquisitions - travaux 2021	484 200,00	347 200,00	0,00
2021 - 530	Matériels équipements et mobiliers 2021	96 300,00	83 970,00	0,00
2021 - 535	Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels) 2021	238 950,00	186 450,00	0,00
2021 - 540	Moyens des services 2021	541 000,00	480 000,00	0,00
2021 - 541	Bâtiments divers 2021	1 624 000,00	661 500,00	0,00
2021 - 543	Mise en conformité des équipements techniques 2021	1 065 000,00	315 000,00	0,00
2021 - 544	Matériels de transport Parc Auto 2021	1 020 000,00	243 000,00	0,00
2021 - 552	Gestion des équipements techniques 2021	228 000,00	81 900,00	0,00
2021 - 555	Schéma directeur numérique	120 000,00	75 000,00	0,00
2021 - 562	Contrat de performance énergétique	195 000,00	31 500,00	0,00
2021 - 584	Matériels spécifiques 2021	255 300,00	103 995,00	0,00
<b>Total</b>		<b>27 333 930,54</b>	<b>5 861 106,22</b>	<b>27 000,00</b>

### Commerce, artisanat, marchés

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2018 - 216	Palais des congrès de Tours - Traitement des infiltrations d'eau	250 000,00	10 474,00	31 000,00
2019 - 274	Matériels et mobiliers 2019	153,62	0,00	0,00
2019 - 292	Marchés commerçants	169 000,00	36 000,00	0,00
2019 - 309	Chalets	35 000,00	7 901,95	0,00
2019 - 338	Sanitaires publics - interventions diverses 2019	50 000,00	0,00	0,00
2020 - 450	Matériels et mobiliers 2020	6 200,00	3 870,00	0,00
2020 - 455	Sanitaires publics - interventions diverses 2020	0,00	0,00	0,00
2020 - 515	DSP Tours Evénements - Travaux Parc des Expositions	236 000,00	212 400,00	0,00
2021 - 530	Matériels équipements et mobiliers 2021	3 000,00	2 250,00	0,00
2021 - 561	Réhabilitation CVC Complexe des halles	35 000,00	31 500,00	0,00
2021 - 574	Marchés commerçants 2021	9 600,00	5 760,00	0,00
<b>Total</b>		<b>793 953,62</b>	<b>310 155,95</b>	<b>31 000,00</b>

### Culture et éducation populaire

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2016 - 179	Chapelle du CRR	2 100 000,00	1 138 585,85	652 650,00
2016 - 183	Centre chorégraphique site Beaumont	18 720 000,00	1 422 000,00	3 041 283,00
2016 - 190	Mise en lumière du patrimoine de la ville	4 450 000,00	0,00	153 320,00
2017 - 193	Musée des Beaux-Arts - réfection de salles libérées par les réserves	200 000,00	38 026,26	0,00
2017 - 194	Musée des Beaux-Arts - réfection des couvertures Nord Ouest	370 000,00	300 722,40	37 912,50
2018 - 206	Année Balzac - Sculpture contemporaine	151 000,00	0,00	0,00
2018 - 209	Fontaine de Beaune-Semblançay - restauration	228 000,00	27 000,00	0,00
2018 - 220	Spectacle de mapping	805 040,00	175 500,00	0,00
2018 - 222	Bibliothèque centrale : remise en état baie monumentale suite tempête de décembre 2017	440 000,00	359 368,44	0,00
2018 - 224	Site Marmoutier - Restauration crypte romane	0,00	0,00	0,00
2018 - 225	Villa Rabelais - réfection toiture	55 000,00	26 699,50	0,00
2019 - 256	Matériel plan de sauvegarde	35 000,00	9 000,00	0,00
2019 - 260	Equipement électrique	90 000,00	54 000,00	0,00
2019 - 271	Restauration documents	18 506,00	4 500,00	0,00
2019 - 272	Acquisition d'ouvrages	232 359,31	0,00	0,00
2019 - 274	Matériels et mobiliers 2019	76 016,17	6 349,00	0,00
2019 - 280	Modernisation des éclairages	17 000,00	6 808,93	0,00

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2019 - 299	Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux	17 582,45	0,00	0,00
2019 - 302	Acquisition d'instruments de musique pour le CRR	20 355,38	0,00	0,00
2019 - 303	Restauration et valorisation de l'ancienne abbaye de Marmoutier	60 000,00	22 500,00	0,00
2019 - 304	Balzac 2019	7 000,00	0,00	0,00
2019 - 331	Villa Rabelais	2 695 000,00	319 500,00	205 057,10
2019 - 344	Patrimoine historique - études et travaux 2019	255 934,51	11 250,00	0,00
2019 - 349	Bâtiments culturels - études et interventions diverses 2019	80 000,00	24 443,63	0,00
2019 - 351	Bibliothèques : études et Interventions diverses 2019	50 000,00	13 210,92	0,00
2019 - 354	Spectacle vivant : études et interventions diverses 2019	140 000,00	4 170,00	0,00
2019 - 355	Muséum d'histoire naturelle - climatisation	154 000,00	135 000,00	0,00
2019 - 356	Musées : études et interventions diverses 2019	130 000,00	0,00	0,00
2019 - 361	Equipement mobile gradins	0,00	0,00	0,00
2019 - 393	Fouilles archéologiques	20 000,00	0,00	0,00
2019 - 401	Moteur de recherche BACH	17 000,00	0,00	0,00
2019 - 409	Bateau Ivre	100 000,00	0,00	0,00
2020 - 450	Matériels et mobiliers 2020	71 400,00	10 800,00	0,00
2020 - 461	Patrimoine historique - études et travaux 2020	40 000,00	36 000,00	0,00
2020 - 462	Edifices culturels - études et interventions diverses 2020	83 000,00	596,00	0,00
2020 - 463	Bâtiments culturels - études et Interventions diverses 2020	1 019 500,00	762 750,00	0,00
2020 - 467	Bibliothèque Rives du Cher - Rénovation intérieure	0,00	0,00	0,00
2020 - 479	Gestion SIGB	189 000,00	157 500,00	
2020 - 480	Acquisitions collection des bibliothèques	975 464,00	288 000,00	
2020 - 481	Modernisation système contrôle d'accès Muséum	6 000,00	3 000,00	0,00
2020 - 482	Montage ostéologique squelette caïman	7 500,00	6 750,00	0,00
2020 - 483	Nouveau site internet Muséum	12 000,00	1 800,00	0,00
2020 - 484	Acquisition restauration musées	245 100,00	81 000,00	48 136,08
2020 - 485	Conservation collection Musée Compagnonnage	23 000,00	11 700,00	635,00
2020 - 486	Acquisition instruments	185 000,00	54 000,00	716,00
2020 - 487	Matériel et mobilier pédagogiques et PSC 2020	86 162,00	18 000,00	0,00

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2020 - 488	Matériels techniques des salles de spectacles	45 000,00	4 500,00	0,00
2020 - 489	Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux 2020	27 400,00	5 760,00	0,00
2020 - 490	Fouilles archéologiques 2020	10 000,00	0,00	0,00
2020 - 507	CIAP Logis des Gouverneurs	2 500 000,00	36 000,00	0,00
2020 - 518	Escape Game Marmoutier	20 000,00	18 000,00	0,00
2021 - 530	Matériels équipements et mobiliers 2021	61 500,00	46 170,00	0,00
2021 - 545	Bâtiments culturels 2021	805 000,00	256 500,00	0,00
2021 - 546	Chapelle Saint Michel	200 000,00	25 200,00	0,00
2021 - 553	Musée du Compagnonnage	395 000,00	76 500,00	0,00
2021 - 563	Chantier des collections	40 000,00	18 000,00	0,00
2021 - 564	Fouilles archéologiques 2021	20 000,00	20 000,00	0,00
2021 - 566	Bibliothèque - fonds de partitions	18 000,00	0,00	0,00
2021 - 567	Bibliothèque - fonds de jeux vidéos	20 000,00	9 000,00	0,00
2021 - 568	Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux 2021	22 400,00	17 460,00	0,00
2021 - 569	Petit Fauchoux	10 000,00	9 000,00	0,00
2021 - 576	Installation chauffage Mémorial Hôtel de ville	5 000,00	4 500,00	0,00
2021 - 578	Site Marmoutier - Restauration crypte romane	330 000,00	0,00	0,00
2021 - 584	Matériels spécifiques 2021	90 000,00	27 000,00	0,00
<b>Total</b>		<b>39 297 219,82</b>	<b>6 104 120,94</b>	<b>4 139 709,68</b>

### Education, jeunesse et petite enfance

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
1999 - 010	UFR Médecine	6 947 334,96	0,00	25 486,00
2016 - 170	Groupe scolaire aux Deux Lions	6 318 987,38	0,00	0,00
2016 - 171	Restructuration crèche Leccia	4 200 000,00	45 000,00	0,00
2016 - 184	GS J. Fontaine - 2ème tranche	7 560 000,00	261 000,00	24 931,00
2018 - 204	Plan écoles - Maternelle Jules Ferry - Restructuration du pôle restauration	645 000,00	308 700,00	127 200,00
2019 - 306	Matériel de restauration	246 000,00	61 267,55	0,00
2019 - 308	Moyens multimédia des écoles	270 000,00	26 452,00	0,00
2019 - 312	Stratégie numérique des écoles	1 711 078,00	781 000,00	0,00
2019 - 314	Mobilier de l'éducation	270 000,00	83 156,43	0,00
2019 - 315	Mobilier et matériel de la Petite Enfance	159 000,00	47 700,00	0,00
2019 - 316	Aménagement extérieur éducation	495 000,00	139 536,04	0,00
2019 - 317	Aménagement extérieur Petite Enfance	60 000,00	18 000,00	0,00
2019 - 318	Matériel éducation	118 850,26	37 879,29	0,00

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2019 - 323	Cuisine centrale - construction d'un nouveau bâtiment	0,00	0,00	0,00
2019 - 343	Structures de Petite enfance : études et interventions diverses 2019	400 000,00	0,00	0,00
2019 - 368	Bâtiments scolaires - études et interventions diverses 2019	855 000,00	1 867,00	0,00
2019 - 370	Refonte plateforme applicative Enfance et Petite Enfance	447 120,00	85 076,40	6 774,67
2019 - 373	Centres de loisirs - études et interventions diverses 2019	130 000,00	621,00	0,00
2019 - 377	Plan écoles - NPNRU - Ecole Michelet	965 000,00	213 194,43	417 566,31
2019 - 379	Plan écoles - Extension du groupe scolaire Camus-Maurois	1 690 000,00	90 000,00	4 235,00
2019 - 398	Plan écoles - NPNRU - Démolition reconstruction école Claude Bernard	11 701 216,00	144 000,00	0,00
2019 - 405	Plan écoles - George Sand - restauration scolaire	0,00	0,00	0,00
2020 - 460	Structures petite enfance - études et interventions diverses 2020	490 000,00	99 000,00	0,00
2020 - 465	Secteur éducation - études et interventions diverses 2020	940 000,00	144 000,00	0,00
2020 - 469	Plan écoles - Rénovation énergétique Primaire Flaubert	0,00	0,00	0,00
2020 - 470	Matériels ALSH 2020	7 000,00	0,00	0,00
2020 - 514	Plan écoles - Etudes	621 000,00	457 537,50	0,00
2021 - 532	Secteur éducation 2021	1 535 000,00	769 500,00	0,00
2021 - 539	Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles	1 000 000,00	315 000,00	0,00
2021 - 542	Structures petite enfance 2021	610 000,00	306 000,00	0,00
2021 - 583	Reconstruction cuisine centrale	10 000 000,00	63 000,00	0,00
2021 - 584	Matériels spécifiques 2021	10 000,00	7 200,00	0,00
<b>Total</b>		<b>60 402 586,60</b>	<b>4 505 687,64</b>	<b>606 192,98</b>

### Prévention et tranquillité publique

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2019 - 283	Matériels et moyens divers police municipale	20 004,35	0,00	0,00
2019 - 285	Vidéo protection et contrôle d'accès	225 000,00	0,00	9 308,00
2019 - 286	Matériel d'Hygiène et salubrité	12 000,00	1 503,00	0,00
2019 - 295	Matériels Sécurité Civile	30 387,03	0,00	0,00
2019 - 406	Locaux police municipale	243 234,46	0,00	0,00
2020 - 477	Matériels et moyens divers police municipale - armement	85 000,00	27 000,00	0,00

2020 - 478	Vidéo protection et contrôle d'accès	410 000,00	180 000,00	0,00
2020 - 491	Matériels Sécurité Civile 2020	23 400,00	810,00	0,00
2020 - 509	Renouvellement des sirènes	295 000,00	54 000,00	0,00
2020 - 510	Locaux police municipale 2020	125 000,00	112 500,00	0,00
2021 - 560	Matériels et moyens divers police municipale 2021	40 000,00	31 500,00	0,00
2021 - 584	Matériels spécifiques 2021	25 000,00	17 100,00	0,00
<b>Total</b>		<b>1 534 025,84</b>	<b>424 413,00</b>	<b>9 308,00</b>

### Projets urbains, aménagement, espace public

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2012 - 147	Haut de la rue Nationale	10 242 743,00	1 223 967,00	0,00
2016 - 173	Caserne Beaumont Chauveau	3 216 600,00	0,00	0,00
2016 - 178	Révision du PLU	261 435,83	0,00	0,00
2016 - 181	Stationnement payant	1 150 808,00	0,00	0,00
2017 - 199	Passerelle Passage avenue Jouhanneau	550 000,00	380 900,52	98 000,00
2018 - 213	Restructuration Maison Tonnellé	160 000,00	2 900,00	0,00
2018 - 219	PUP Sainte-Radegonde	8 203 000,00	1 473 002,48	968 356,80
2019 - 262	Aménagement et restauration des parcs et jardins publics	230 068,47	4 249,00	0,00
2019 - 263	Aménagements ludiques de quartier	85 048,00	25 968,19	0,00
2019 - 264	Collections botaniques et animalières	120 000,00	33 220,00	0,00
2019 - 265	Equipement des jardins publics, bassins et aires ludiques	191 000,00	1 336,00	0,00
2019 - 266	Equipements et matériels utilitaires	337 485,00	82 336,50	0,00
2019 - 267	Gestion forestière et espaces naturels	210 000,00	56 700,00	0,00
2019 - 268	Jardins et espaces verts collectifs ou participatifs	329 999,00	126 000,00	5 401,00
2019 - 269	Optimisation de la gestion de l'eau dans les jardins	129 928,00	63 000,00	25 799,00
2019 - 270	Valorisation des espaces publics lié aux déplacements	88 050,40	21 600,00	0,00
2019 - 274	Matériels et mobiliers 2019	699,23	0,00	0,00
2019 - 290	Aménagement Bords de Loire	10 000,00	0,00	0,00
2019 - 291	Illuminations de fin d'année	64 180,00	9 000,00	0,00
2019 - 294	Jardin des Prébendes	0,00	0,00	0,00
2019 - 301	Acquisitions foncières	4 262 000,00	450 000,00	0,00
2019 - 320	Stationnement payant	234 335,00	77 400,00	0,00
2019 - 321	Mobiliers urbains - Voirie	90 000,00	27 274,68	0,00
2019 - 333	Rénovation du jardin Botanique et de ses abords	485 000,00	180 000,00	0,00
2019 - 334	Rénovation de bassins et fontaines	155 989,51	576,00	0,00
2019 - 335	Parcs et jardins - études et travaux 2019	27 500,00	12 600,00	0,00
2019 - 374	Subventions ravalement	53 072,65	20 000,00	0,00

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2019 - 381	Rénovation du site de jardins familiaux St-François	6 384,96	0,00	0,00
2019 - 394	Fonds de concours - TMVL	2 070 000,00	468 401,79	0,00
2019 - 399	Aménagement entrée historique de Tours (Porte de Loire)	385 680,00	45 000,00	0,00
2019 - 400	Charges de copropriété Travaux	292 000,00	63 000,00	0,00
2019 - 402	Schéma directeur immobilier	137 526,00	0,00	0,00
2019 - 410	Panneaux d'affichage d'opinion	40 000,00	15 743,52	0,00
2019 - 417	Mise en valeur des entrées de ville	129 760,00	45 000,00	0,00
2020 - 450	Matériels et mobiliers 2020	2 500,00	720,00	0,00
2020 - 454	Patrimoine bâti Parcs et jardins - études et travaux 2020	75 000,00	45 000,00	0,00
2020 - 495	Fonds de concours - TMVL 2020	1 386 000,00	534 320,00	0,00
2020 - 496	Attribution de compensation 2020	3 600 000,00	0,00	0,00
2020 - 497	Subventions ravalement 2020	156 000,00	50 000,00	0,00
2020 - 502	NPNRU - Aménagement Hallebardier	6 200 000,00	1 156 500,00	0,00
2020 - 508	Aménagement et restauration des parcs et jardins publics 2020	52 550,00	45 000,00	0,00
2020 - 516	Aide achat vélos	320 000,00	240 000,00	0,00
2021 - 530	Matériels équipements et mobiliers 2021	10 000,00	6 750,00	0,00
2021 - 531	Attribution de compensation 2021	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00
2021 - 536	Fonds de concours - TMVL 2021	860 000,00	430 000,00	0,00
2021 - 538	Aménagement et végétalisation des parcs et jardins	350 000,00	45 000,00	0,00
2021 - 547	Mise à jour horodateurs	210 000,00	90 000,00	0,00
2021 - 549	Jardins de Rochepinard	500 000,00	90 000,00	15 625,00
2021 - 550	Requalification espace St Exupéry	300 000,00	90 000,00	0,00
2021 - 551	Patrimoine bâti parcs et jardins 2021	190 000,00	85 500,00	0,00
2021 - 554	Aménagements ludiques de quartier	240 000,00	72 000,00	0,00
2021 - 556	Equipement des jardins publics, bassins et aires ludiques	250 000,00	63 000,00	0,00
2021 - 565	Collections botaniques et animalières	100 000,00	15 300,00	0,00
2021 - 582	NPNRU - Opérations 2021	10 534 519,00	839 160,00	105 000,00
<b>Total</b>		<b>62 886 862,05</b>	<b>12 407 425,68</b>	<b>1 218 181,80</b>

#### Solidarités, cohésion sociale et logement

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2018 - 202	VERC - Transformation de locaux d'imprimerie en salles d'activité	150 000,00	129 014,46	0,00
2019 - 274	Matériels et mobiliers 2019	0,00	0,00	0,00
2019 - 275	Politique de la ville - Renouvellement de Matériels	28 453,77	10 710,00	0,00
2019 - 276	Centres sociaux et patronages - renouvellement de matériels	30 000,00	15 614,06	0,00

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2019 - 277	Démocratie Participative	45 346,96	9 000,00	0,00
2019 - 337	NPRU - Maison des associations	5 000 000,00	162 000,00	0,00
2019 - 339	Centres sociaux et patronages - interventions diverses 2019	40 000,00	10 609,42	0,00
2019 - 340	Travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP)	20 541 000,00	562 500,00	0,00
2019 - 341	Cimetières : interventions diverses 2019	245 000,00	0,00	0,00
2019 - 380	Aménagements et travaux dans les cimetières de la ville	120 000,00	35 344,80	0,00
2020 - 450	Matériels et mobiliers 2020	1 200,00	180,00	0,00
2020 - 451	Aménagements et travaux dans les cimetières de la ville 2020	120 000,00	54 000,00	0,00
2020 - 456	Centres sociaux et patronages - interventions diverses 2020	105 000,00	91 800,00	0,00
2020 - 457	Equipements de quartier - études et interventions diverses 2020	50 000,00	45 000,00	0,00
2020 - 459	Cimetières - interventions diverses 2020	4 000,00	0,00	0,00
2020 - 476	Démocratie participative 2020	20 000,00	9 000,00	0,00
2021 - 530	Matériels équipements et mobiliers 2021	600,00	450,00	0,00
2021 - 559	Démocratie participative 2021	180 000,00	45 000,00	0,00
2021 - 573	Centres sociaux 2021	24 000,00	7 200,00	0,00
2021 - 577	Maison des Associations 2021	4 000,00	1 350,00	0,00
2021 - 584	Matériels spécifiques 2021	30 000,00	7 200,00	0,00
<b>Total</b>		<b>26 738 600,73</b>	<b>1 195 972,74</b>	<b>0,00</b>

### Sport

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2016 - 172	CMS - Mise en sécurité du site	520 000,00	54 000,00	0,00
2016 - 189	Stade Tonnellé - Salle haltérophilie	690 000,00	566 833,91	244 970,00
2018 - 200	Création d'un skate park	0,00	0,00	0,00
2018 - 218	Frais études NPNRU - CMS	350 000,00	27 000,00	0,00
2018 - 221	Gymnase Raspail - reprise de la dalle et du sol sportif	77 295,95	0,00	0,00
2018 - 223	Etudes - acquisitions - travaux	29 802,00	0,00	0,00
2019 - 250	Matériels sportifs	54 696,92	0,00	0,00
2019 - 251	Matériels professionnels	81 073,06	89,00	0,00
2019 - 252	Travaux de maintenance des sites sportifs	27 077,01	0,00	0,00
2019 - 364	Sites sportifs - études et interventions diverses 2019	1 100 800,00	504,00	0,00
2019 - 378	Traitement d'eau des piscines P3	192 000,00	43 200,00	0,00
2019 - 383	Maintenance des équipements de vidéoprotection du CMS	12 258,32	0,00	0,00
2019 - 385	Stade Camus - Accompagnement du transfert du patronage laïque Paul Bert	2 720 000,00	814 500,00	546 850,30

N°AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2021	Subventions 2021
2019 - 387	Complexes tennistiques ATGT et TCT - Réfection des terrains en résine et en terre battue	0,00	0,00	0,00
2019 - 392	Lac des Peupleraies - Rampe de mise à l'eau	0,00	0,00	0,00
2019 - 396	Installations footballistiques Vallée du Cher	2 000 000,00	1 080 000,00	623 346,00
2019 - 397	NPNRU - Construction gymnase Hallebardier	11 000 000,00	180 000,00	0,00
2019 - 403	Travaux site de la Milletière	564 402,58	56 790,00	0,00
2019 - 404	Production froid de la patinoire P3	60 000,00	4 500,00	0,00
2019 - 408	Travaux gymnase Duhamel	160 000,00	0,00	0,00
2020 - 450	Matériels et mobiliers 2020	10 900,00	0,00	0,00
2020 - 464	Sites sportifs - études et interventions diverses 2020	719 000,00	240 300,00	51 250,00
2020 - 471	Matériels sportifs 2020	75 500,00	4 500,00	0,00
2020 - 472	Matériels professionnels 2020	108 000,00	4 500,00	0,00
2020 - 473	Travaux de maintenance des sites sportifs 2020	115 000,00	16 200,00	0,00
2020 - 474	Vestiaires et locaux Stade des Fontaines	0,00	0,00	0,00
2020 - 505	Complexes tennistiques ATGT et TCT - Réfection des terrains en résine et en terre battue 2020	300 000,00	90 000,00	0,00
2020 - 506	Stade de la Chambrière	6 415 000,00	153 000,00	0,00
2020 - 513	Lac des Peupleraies - Rampe de mise à l'eau 2020	45 320,00	4 500,00	0,00
2021 - 530	Matériels équipements et mobiliers 2021	10 000,00	9 000,00	0,00
2021 - 533	Sites sportifs 2021	1 225 000,00	621 000,00	0,00
2021 - 534	Travaux de maintenance et entretien des sites sportifs 2021	45 000,00	36 000,00	0,00
2021 - 582	NPNRU - Opérations 2021	100 000,00	90 000,00	0,00
2021 - 584	Matériels spécifiques 2021	175 000,00	144 000,00	0,00
<b>Total</b>		<b>28 983 125,84</b>	<b>4 240 416,91</b>	<b>1 466 416,30</b>